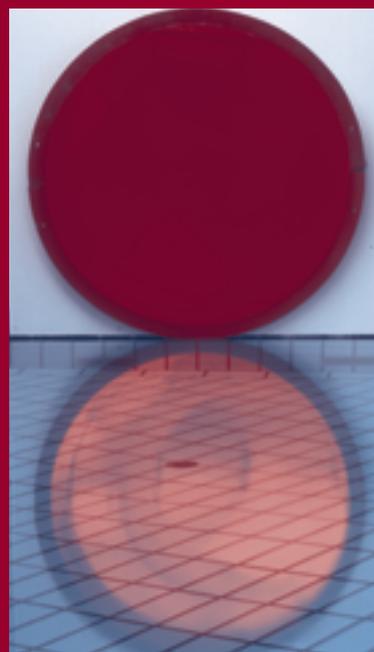


2008

Les facteurs de précarité



Photographie
statistique de la situation
des femmes et des
hommes en Wallonie

Une publication
de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

Une réalisation conjointe
du Conseil wallon de l'égalité
entre hommes et femmes
et de l'Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique

INEPS
INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE

Coordination de la publication, sous la direction de

Daniel Defays (Administrateur général de l'WEPS)

et Annie Cornet (Hec-ulg, Présidente du CWEHF)

Cardelli Rébecca (WEPS)

Gontier Claude (CWEHF)

Auteurs et traitements des données

Cardelli Rébecca (WEPS)

Debuisson Marc (WEPS)

Gontier Claude (CWEHF)

Guio Anne-Catherine (WEPS)

Heselmans Frédéric (Cleo)

Mainguet Christine (WEPS)

Minnen Joeri (TOR-VUB, sous la direction du Professeur Ignace Glorieux)

Ruyters Christine (WEPS)

Nous tenons à remercier très sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette publication, en particulier Bernard Conter, Anne Deprez, Evelyne Istace, Bernard Monnier, Isabelle Reginster, Véronique Kaiser, ainsi que tous les membres du CWEHF.

Mise en page et impression

IPM Printing

Editeur responsable : Daniel Defays

Dépôt légal

D/2008/10158/3

IWEPS

Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Rue du Fort de Suarlée, 1

5001 BELGRADE- NAMUR

Tel : 081 46 84 11

Fax : 081 46 84 12

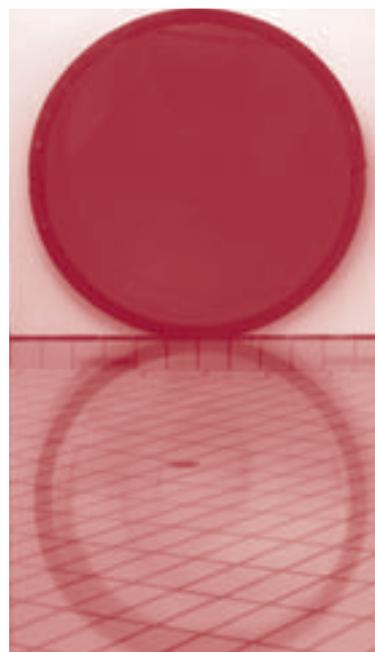
[Http://statistiques.wallonie.be](http://statistiques.wallonie.be)

info@iweps.be

2008

Les facteurs de précarité

Photographie
statistique de la situation
des femmes et des
hommes en Wallonie



INTRODUCTION	7
1. POPULATION ET TYPES DE MÉNAGES	9
Population wallonne et belge au 1 ^{er} janvier 2007	11
Les ménages	12
La population étrangère en Wallonie et en Belgique	14
» REGARD SUR LA POPULATION ÉTRANGÈRE	15
<i>Population belge et étrangère en Wallonie et en Belgique</i>	16
<i>Les personnes de nationalité étrangère sur le marché de l'emploi</i>	17
<i>Les demandeurs d'asile en Belgique et en Wallonie</i>	21
2. MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION	23
Structure d'activité de la population wallonne	26
Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail	31
L'école et la formation : des orientations toujours différenciées entre les femmes et les hommes	44
3. REVENUS ET PAUVRETÉ	53
Revenus	56
Pauvreté	60
Droit aux allocations sociales	63
Le surendettement	65
» REGARD SUR LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES	69
<i>Risque de pauvreté</i>	70
<i>Les pensions</i>	72
4. QUALITÉ DU LOGEMENT	77
Statut d'occupation du logement	80
Coût du logement	81
Logement et situation de pauvreté	82
Indice de salubrité du logement	83
Indice de qualité du logement	84
» REGARD SUR LA MONOPARENTALITÉ	87
<i>Taux de pauvreté important chez les familles monoparentales</i>	88
<i>Taux d'emploi plus faible chez les familles monoparentales</i>	88
<i>Age des enfants et participation des mères au marché du travail</i>	89
<i>Présence des familles monoparentales dans le travail à temps partiel</i>	90
<i>Des conditions de logement plus difficiles</i>	90
<i>Surreprésentation des familles monoparentales dans des logements insalubres</i>	91
<i>Coûts en matière de santé plus difficiles à supporter pour les familles monoparentales</i>	92
<i>État de santé mentale des familles monoparentales</i>	92
5. SANTÉ	93
Santé subjective	96
Maladie de longue durée invalidante	98
Prévalence des troubles dépressifs	99
Idéation de suicide	100
Maladies sexuellement transmissibles	101
Consommation abusive d'alcool	101
Consommation de tabac	102
6. EMPLOI DU TEMPS	103
Un emploi du temps différencié entre femmes et hommes	107
Durée consacrée aux différentes activités	108
Famille et carrière professionnelle	109
Organisation des temps sociaux	110
7. CAPITAL SOCIAL	113
Solitude	116
Entraide	116
Bénévolat	117
Sentiment d'égalité des chances	118
Confiance interpersonnelle	118
Confiance dans les institutions	119
Sentiment de sécurité	120
CONCLUSION	121
MÉTHODOLOGIE	125
POUR ALLER PLUS LOIN	129
LE CONSEIL WALLON DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES (CWEHF)	133
L'INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE (IWEPS)	135

INTRODUCTION

Le principe d'égalité des chances entre les hommes et les femmes est un des piliers de nos démocraties. Il a donné lieu à différentes initiatives juridiques ou politiques, aux niveaux européen, fédéral et régional. Ces initiatives ont permis de définir des cadres généraux qui garantissent une mise en œuvre dans différents domaines : l'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelles, aux biens et services pour n'en citer que quelques uns. De plus en plus, la qualité des sociétés se mesure à leur capacité à garantir l'accès pour tous aux droits fondamentaux, sans distinction basée sur le sexe, mais aussi sur des critères comme la race, l'origine ethnique ou la conviction religieuse, et à assurer l'équité dans le traitement des citoyens.

Le Gouvernement wallon a pris ainsi différentes mesures concrètes pour progresser dans la voie d'une égalité renforcée entre les femmes et les hommes : présence équilibrée dans les organes consultatifs régionaux, création du Conseil wallon de l'égalité entre les hommes et les femmes (CWEHF), renforcement de la présence des femmes sur les listes électorales et dans les instances décisionnelles locales et provinciales et, récemment, discussion d'un nouveau projet de décret relatif à la lutte contre certaines formes de discriminations transposant différentes directives européennes en matière de non-discrimination.

L'action politique ne peut cependant se concevoir et se gérer dans l'abstrait ; une vision claire de la situation, un suivi des projets, une évaluation de l'impact des politiques menées sont nécessaires. Les statistiques

et l'analyse de celles-ci apportent des informations indispensables à la prise de décision et au suivi des politiques publiques.

Le CWEHF, lieu de dialogue régional en matière d'égalité entre hommes et femmes, avait aussi exprimé le désir de disposer d'un outil qui permette d'accéder à des données statistiques pour mettre en perspective les débats relatifs à l'égalité entre les sexes.

Il n'est donc pas étonnant que l'IWEPS, institution scientifique publique wallonne créée en 2004, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration des connaissances utiles à la prise de décision, ait répondu à ces attentes en décidant de publier régulièrement des statistiques sur la situation des hommes et des femmes en Wallonie.

Les données publiées prennent différentes formes ; ainsi le sexe est un critère présent dans de nombreux tableaux mis à disposition par l'IWEPS dans la plupart de ses publications. Plus spécifiquement, un premier rapport sur le sujet, *Femmes et hommes en Wallonie : portrait statistique*, a été publié en 2005. L'objectif de cette brochure était de donner des chiffres-clés autour de huit thèmes : population, niveau d'instruction et orientation scolaire, marché du travail, revenus et pauvreté, présence des femmes et des hommes en politique, emploi du temps, santé et violence conjugale. Cette brochure a suscité beaucoup d'intérêt et il a été proposé, en 2007, de réaliser une nouvelle édition. La présente publication s'inscrit donc dans la continuité de ce rapport mais apporte des accents nouveaux.

Il est devenu courant de souligner que la croissance économique ne profite pas à tous de la même manière. Les niveaux, les moyennes cachent souvent des disparités entre les individus, peu mises en évidence à partir des indicateurs économiques habituels. Comment se structurent ces différences, y a-t-il des catégories de personnes qui cumulent les difficultés, comment s'articulent les facteurs de précarité ?

Ces questions sont fondamentales pour des sociétés qui défendent les valeurs de justice, d'équité, de solidarité. C'est sous l'angle de la précarité que la problématique du genre a été abordée dans cette publication 2008. La notion de précarité renvoie à l'idée d'incertitude, d'insécurité et de vulnérabilité. Cette insécurité et vulnérabilité est multidimensionnelle : revenu, logement, situation familiale, accès à l'emploi, capital social. Les données statistiques disponibles montrent que la précarité, si elle touche les hommes comme les femmes, a tout à gagner à être regardée sous l'angle du genre car les réalités des femmes et des hommes restent parfois fort différenciées.

Proposant une photographie de la situation en Wallonie, même s'il s'autorise de temps à autre un regard sur la situation belge ou européenne, le rapport commence par une présentation de la population et des types de ménages en Wallonie, passe en revue la situation des femmes et des hommes sur le marché du travail, puis aborde les revenus et les situations de pauvreté. Il continue en commentant la qualité des logements, la santé et l'emploi du temps. En fin de publication, un chapitre original est consacré à ce qu'il est convenu d'appeler le capital social. Pour rappel, le capital social couvre l'ensemble des liens et des réseaux qui unissent les groupes et les personnes au sein d'une communauté, les normes et les valeurs qu'ils partagent.

Une autre nouveauté introduite en 2008 permet de combiner l'approche classique de la situation des hommes et des femmes par domaine – population, emploi, revenu etc., qui préside à l'organisation en chapitres de la publication, avec des « focus », que nous avons appelés Regards, sur des groupes particuliers qui, en termes de risque de précarité, apparaissent comme plus vulnérables : les migrants, les personnes âgées et les familles monoparentales.

Comme dans toutes publications statistiques, des choix ont dû être opérés, des thèmes n'ont pas pu

être couverts. Nous avons délibérément privilégié une approche simple, qui définit un contexte et un cadre de réflexion. L'objectif principal n'est ni de convaincre, ni de démontrer. Le lecteur qui veut aller plus loin dans cette réflexion est invité à consulter les nombreux ouvrages spécialisés sur le sujet.

Les données viennent de sources diverses, riches mais souvent peu harmonisées, ce qui rend le travail d'analyse plus difficile, mais permet néanmoins d'offrir un éclairage original sur les réalités observées. Elles combinent des fichiers administratifs, qui souvent couvrent l'ensemble des populations ciblées, et des statistiques tirées d'enquêtes qui procèdent par échantillonnage et par conséquent ne peuvent livrer que des estimations. Malgré l'abondance des informations disponibles, il importe de souligner qu'il n'est pas encore possible de comparer la situation des hommes et des femmes dans tous les domaines, certains phénomènes restant peu couverts (le rapport à l'emploi des femmes et des hommes immigrés ou issus de l'immigration, la monoparentalité et l'hétérogénéité des situations que ce phénomène recouvre, la question centrale de la mobilité des femmes et des hommes, la violence conjugale, la participation sociale et culturelle et, de manière plus générale, les dimensions non monétaires de la précarité).

Comme déjà souligné dans le premier rapport, les données statistiques sexuées sont essentielles si on veut pouvoir objectiver les situations de vie des femmes et des hommes, identifier les situations d'inégalité et les groupes cibles sur lesquels il y a lieu de mener des actions prioritaires. Les différences entre les hommes et les femmes nourrissent des stéréotypes, qui eux-mêmes peuvent déboucher sur des discriminations.

Notre ambition dans ce nouveau rapport est de permettre d'aller au-delà des idées reçues, de dépasser l'anecdote pour serrer au plus près la réalité. Nous espérons que ce rapport sera consulté et utilisé par les preneurs de décision en Wallonie, les acteurs du changement, les citoyens, qu'il aidera à une prise de conscience de la nécessité de garder un regard « genre » lors de l'élaboration de plans d'action, qu'il nourrira les réflexions et les débats sur les situations contrastées vécues par les hommes et les femmes en Wallonie.

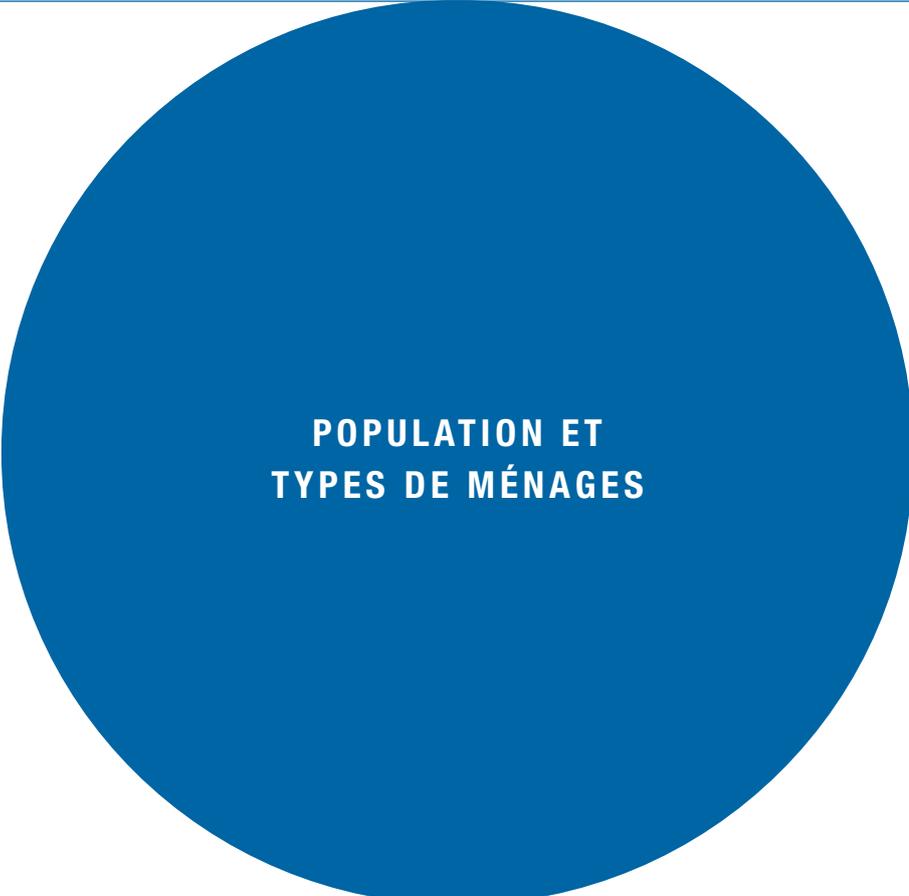
Nous vous souhaitons à tous et à toutes une excellente lecture,

Annie Cornet

*Présidente du Conseil wallon de l'égalité
entre hommes et femmes
Professeure, Unité de recherche EgiD, Hec-Ulg*

Daniel Defays

*Administrateur général a.i.,
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective
et de la statistique*



Le nombre de femmes et d'hommes en Wallonie, leur répartition par classe d'âge, l'espérance de vie ou encore la composition des ménages privés wallons ... les quelques chiffres clés en la matière sont présentés dans ce chapitre.

Parmi ceux-ci, on pointera l'importante surreprésentation des femmes au sein des familles monoparentales et parmi les isolés de plus de 65 ans, deux groupes à risque, en matière de pauvreté.

Population wallonne et belge au 1^{er} janvier 2007

Tableau 1.1

Répartition de la population belge et wallonne selon le sexe au 1^{er} janvier 2007

Source : Direction générale Statistique et Information économique (Statistiques démographiques)

	Wallonie		Belgique	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes	1 768 322	51,5	5 403 126	51,0
Hommes	1 667 557	48,5	5 181 408	49,0
Total	3 435 879	100,0	10 584 534	100,0

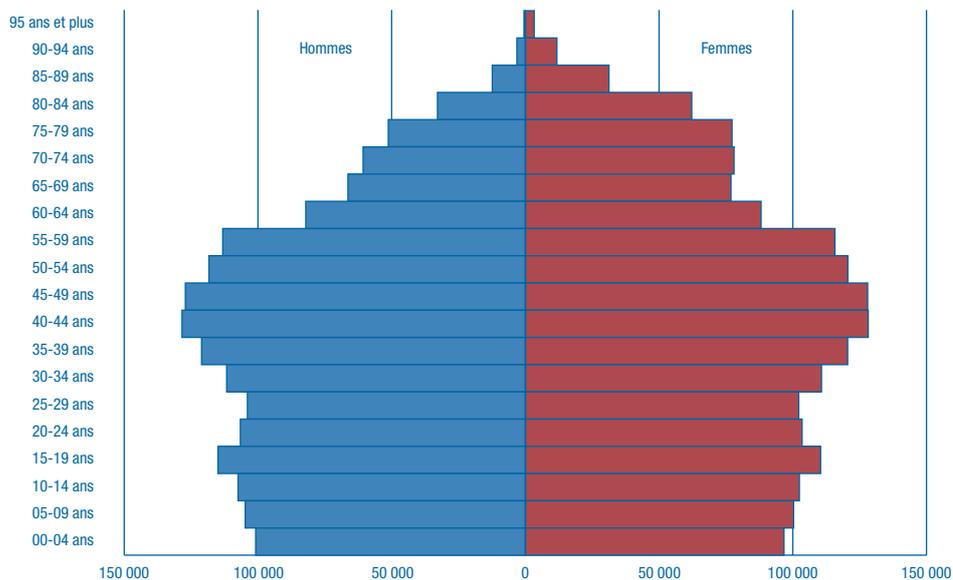
Au 1^{er} janvier 2007, la population wallonne comptait 1 768 322 femmes, soit 51,5% de population totale. La surreprésentation féminine est un peu plus grande en Wallonie qu'en Belgique (+0,5 point).

C'est à partir de l'âge de 65 ans que le nombre de femmes devient supérieur à celui des hommes. En Wallonie, les femmes représentent 60% des plus de 65 ans.

Graphique 1.1

Pyramide des âges de la population wallonne au 1^{er} janvier 2007

Source : Direction générale Statistique et Information économique (Statistiques démographiques)



Espérance de vie

Tableau 1.2

Espérance de vie à la naissance selon le sexe, comparaison Wallonie-Belgique

Source : Direction générale Statistique et Information économique

	Wallonie		Belgique	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1979-1982	68,6	76,2	70,0	76,8
1988-1990	70,9	78,4	72,4	79,1
1998-2000	73,3	80,4	74,9	81,3
2004-2006	74,8	81,5	76,7	82,5

L'espérance de vie ne cesse d'augmenter au fil des générations tant chez les hommes que chez les femmes. En presque trois décennies, l'espérance de vie à la naissance des hommes et des femmes a en effet augmenté respectivement de 6,2 ans et de 5,3 ans en Wallonie. Toutefois, un écart entre les sexes subsiste.

Dans la table de mortalité 2004-2006 de la Wallonie, l'avantage des femmes est de 6,7 ans d'espérance de vie à la naissance. Par contre, l'espérance de vie à la naissance de la population wallonne est inférieure à celle de la population belge dans son ensemble (-1,9 an pour les hommes et -1,0 an pour les femmes).

Les ménages

Tableau 1.3

Les ménages privés wallons et belges au 1^{er} janvier 2006

Notes : ¹ Par exemple, deux personnes du même sexe ou de sexes différents qui vivent officiellement ensemble, ou deux frères/sœurs qui vivent ensemble.

² Un noyau familial est formé par un couple marié légalement avec ou sans enfant(s) non marié(s) ou par un père ou une mère avec un ou plusieurs enfant(s) non marié(s). Un noyau familial peut donc être seulement une partie d'un ménage.

³ Par exemple, des ménages comprenant deux ou trois générations, ou composées de deux familles monoparentales dont les parents respectifs vivent ensemble sans toutefois être mariés.

Source : Direction générale Statistique et Information économique

	Wallonie		Belgique	
	Nombre	%	Nombre	%
Femmes seules	267 313	18,3	796 828	17,8
Hommes seuls	233 610	16,0	692 363	15,4
Personnes sans noyau familial ¹	77 270	5,3	251 390	5,6
Total des ménages non familiaux	578 193	39,6	1 740 581	38,8
Couples mariés sans enfants	275 647	18,9	950 653	21,2
Couples mariés avec enfant(s) non marié(s)	349 551	23,9	1 146 519	25,6
Pères avec enfant(s) non mariés	66 740	4,6	171 411	3,8
Mères avec enfant(s) non marié(s)	177 231	12,1	433 974	9,7
Total des ménages avec 1 noyau familial ²	869 169	59,5	2 702 557	60,3
Total des ménages avec 2 noyaux familiaux ou plus ³	12 093	0,8	36 892	0,8
TOTAL (y compris «Type de ménage inconnu»)	1 459 966	100	4 481 808	100

On peut noter que sur l'ensemble des ménages privés wallons, 42,8% sont composés de couples mariés avec ou sans enfants, 34,3% d'une personne vivant seule et 16,7% de familles formées d'un père ou d'une mère vivant avec enfant(s) non marié(s) au sein d'un ménage. En ce qui concerne ces seules données publiées par la DGSIE (anciennement l'INS), il ne faut pas confondre cette catégorie avec les familles monoparentales au sens strict. On peut trouver dans ce type de ménages, vivant à la même adresse qu'un père ou une mère avec ses enfants, une personne non apparentée (par

exemple, un couple de cohabitants avec enfant(s)). Pour cerner au plus près les monoparentaux, il faut définir les ménages de père ou mère seul avec des enfants, sans autre personne non apparentée vivant à la même adresse. Ce travail a été effectué sur les données 2005 par le Gédap-UCL¹.

Les analyses statistiques réalisées mettent en évidence deux groupes à risques en matière de précarité : les mères et leurs enfants au sein des familles monoparentales et les isolés de plus de 65 ans.

Tableau 1.4

Les ménages monoparentaux et d'isolés² de 65 ans et plus, en Wallonie et en Belgique, en 2005

Source : Direction générale Statistique et Information économique – Gédap-UCL

2005		Monoparentaux en chiffres absolus	Isolés 65 ans et plus en chiffres absolus	Part des monoparentaux dans le total des ménages en %	Part des isolés de 65 ans et plus dans le total des ménages en %
Wallonie	Femmes	140 479	131 841	9,9	9,3
	Hommes	23 810	40 236	1,7	2,8
Belgique	Femmes	338 250	384 582	7,8	8,9
	Hommes	63 965	126 611	1,5	2,9

Parmi les isolés de 65 ans et plus, on dénombre plus ou moins trois femmes pour un homme, que ce soit pour la Wallonie ou pour la Belgique.

La part importante des isolés de 65 ans et plus dans l'ensemble des ménages en Wallonie (12,1%) et en Belgique (11,8%), et la proportion importante de femmes parmi les isolés nous ont amené à consacrer, dans cette publication, une partie spécifique à la situation des personnes âgées (voir *Regard sur les personnes âgées*).

Le tableau 1.4 montre que la situation de monoparentalité définie cette fois au sens strict concerne très majoritairement les femmes. En Wallonie, en 2005, 85,5% des ménages monoparentaux ont à

leur tête une femme. Notons cependant que le nombre d'hommes concernés par la monoparentalité n'est pas purement anecdotique, puisqu'on en dénombre près de 24 000 en Wallonie. Dans le cas de gardes partagées, la résidence assignée aux enfants détermine le rattachement arbitraire des enfants au ménage du père ou de la mère.

La monoparentalité constitue un modèle familial de plus en plus fréquent dans notre société. Nous apporterons une attention spécifique à ces familles plus vulnérables en termes de précarité dans la partie *Regard sur les familles monoparentales* et y analyserons plus en détail les risques et les formes de précarité que peuvent rencontrer plus particulièrement ces familles en Wallonie.

¹ Département des Sciences de la Population et du Développement (GédAP) de l'Université catholique de Louvain.

² Selon la typologie des ménages établie par le Gédap-UCL, la catégorie « isolé » est un ménage composé d'une seule personne, vivant seule à une adresse donnée et âgée de 18 ans ou plus (isolé homme) ou de 15 ans et plus (isolé femme).

La population étrangère en Wallonie et en Belgique

Dans les données administratives, nous ne disposons que du chiffre relatif à la population de nationalité étrangère (définition basée sur le droit). Rappelons que celui-ci ne recouvre pas les personnes de nationalité belge mais ayant une origine étrangère³. Partant des chiffres officiels⁴, nous constatons qu'en 2007 la population étrangère représente 8,8% de la population totale en Belgique.

La présence étrangère varie sensiblement, comme le montre le tableau ci-dessous, selon les régions. En chiffres absolus, c'est en région flamande que sont comptabilisés le plus grand nombre d'étrangers. Par contre, la proportion d'étrangers au sein de la population totale est la plus importante en région bruxelloise (27,4% contre 9,2% en région wallonne et 5,4% en région flamande).

Tableau 1.5

Répartition de la population étrangère par région, en 2007

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Service Démographie (DGSIE) – Calculs IWEPS

	Femmes	Hommes	Total	Proportion d'étrangers en %
Région wallonne	154 667	162 273	316 940	9,2
Région de Bruxelles-capitale	142 682	140 845	283 527	27,4
Région flamande	160 377	171 317	331 694	5,4
Total des régions	457 726	474 435	932 161	8,8

En ce qui concerne la présence étrangère en Wallonie, il est important de souligner que celle-ci est relativement stable ces dernières années (9,10% en 2004, 9,08% en 2005 et 9,15% en 2006) et majoritairement européenne comme nous le verrons dans la partie consacrée aux personnes étrangères.

Cependant, on peut penser « qu'une des raisons (...) de cette stagnation de la population étrangère,

malgré une importante dynamique migratoire, est liée à la forte croissance du nombre d'acquisitions ou d'attributions de la nationalité belge. (...) Le droit de la nationalité et les nouvelles opportunités qu'il offre aux étrangers pour devenir belge constituent en effet le principal moteur de la dynamique démographique de la population étrangère⁵».

³ Selon une étude récente qui définit comme étant d'origine étrangère toutes les personnes dont la nationalité à la naissance était étrangère (née à l'étranger mais aussi en Belgique), notons que 15% de la population totale de la Belgique était d'origine étrangère au 31 décembre 2004. Pour plus d'informations concernant cette étude, voir T. Eggerickx, A. Bahri, N. Perrin, « Migrations internationales et population d'origine étrangère. Approches statistiques et démographiques. », 2006.

⁴ Source : SPF Economie

⁵ Pour plus d'informations sur l'acquisition de la nationalité belge, nous renvoyons le lecteur au chapitre Démographie (troisième partie sur la nationalité, p76) du récent rapport publié par la Fondation Roi Baudouin « Débats belges pour une politique migratoire. Facts and figures. ». Février 2008.

REGARD SUR LA POPULATION ÉTRANGÈRE

Les résultats d'une étude réalisée en 2006 sur la pauvreté et l'immigration ont montré que les personnes étrangères résidant en Belgique, n'ayant pas la nationalité belge, courent un plus grand risque de connaître la pauvreté : 30% des personnes d'origine non-européenne et 15% des personnes d'origine européenne vivent sous le seuil de pauvreté, tandis que le taux de pauvreté des Belges de souche est de 10%⁶.

Dans la mesure où un lien entre « population étrangère » et « précarité » est établi, il nous est apparu intéressant de dégager quelques données chiffrées concernant ce groupe à risques. Après un regard sur la proportion d'étrangers au sein de la population belge, c'est essentiellement leur position sur le marché du travail qui retiendra notre attention. Un bref aperçu de la situation des demandeurs d'asile clôturera cette partie.

Actuellement, il existe un relatif équilibre entre la part des hommes et des femmes au sein de la population étrangère ; ce qui n'a pas toujours été le cas, l'immigration ayant subi d'importantes variations de genre en fonction des législations en vigueur.

Les étrangers présents sur le territoire belge sont majoritairement des ressortissants de l'Union européenne (67,7% des étrangers).

La situation des étrangers sur le marché du travail est nettement plus difficile pour les ressortissants de pays extérieurs à l'UE que pour les ressortissants de pays européens. En 2006, le taux d'emploi des premiers est en effet de 27,7% en Wallonie (35,8% en Belgique), pour un taux de 53,7% pour les étrangers UE (58,8% pour la Belgique) et un taux de 57% pour les Belges (62% pour la Belgique).

Si l'on aborde cette problématique sous l'angle du genre, on constate également des différences très significatives au sein même du groupe des femmes. En effet, si, pour la Wallonie, le taux d'emploi des femmes belges est de 49,8% et celui des femmes étrangères UE de 42,9%, le taux d'emploi des femmes étrangères non UE chute à 18,8%.

Néanmoins, dans la mesure où l'intégration dans l'emploi de ces femmes varie sensiblement selon la nationalité, il est important de souligner l'hétérogénéité des situations au sein de la population « femmes étrangères ».

On peut dès lors en conclure que si toutes les femmes étrangères ne se trouvent évidemment pas en situation précaire, le facteur « immigration » peut faire encourir un risque accru de précarité à certaines d'entre elles; leur faible taux d'insertion dans l'emploi constituant un réel frein à l'autonomisation.

Pour terminer, nous avons souhaité faire état de la situation concernant l'évolution des demandes d'asile en Belgique et, à travers quelques chiffres, soulever la question, en termes de précarité, du sort réservé aux nombreux demandeurs d'asile qui n'obtiennent pas le statut de réfugié. Le nombre de refus est toujours plus important que le nombre de reconnaissances. Il semble par contre que proportionnellement les femmes soient plus nombreuses à obtenir la reconnaissance en tant que réfugiée que les hommes. En 2006, sur 1 435 demandes émanant de femmes, 245 (soit 17 %) ont obtenu le statut de réfugié, alors que sur les 3 297 demandes émanant d'hommes, seules 319 (soit 9,7 %) ont obtenu une réponse positive.

Population belge et étrangère en Wallonie et en Belgique

Comme le montre le tableau ci-dessous, contrairement à la situation qui prévalait dans les années 1960, la population étrangère n'est plus une population essentiellement masculine, alimentée par l'immigration de main-d'œuvre. Depuis 1974, l'accès au territoire a été fortement limité. Les regroupements familiaux et l'obtention du statut de réfugiés encore possible pour les personnes en dehors de l'Union européenne contribuent à un meilleur équilibre entre les sexes.

Seule une légère surreprésentation masculine est encore perceptible dans la population des étrangers de l'Union européenne. Par exemple, en Wallonie, les ressortissantes d'un pays de l'Union européenne représentent 6,8% de la population féminine wallonne, contre 7,7% pour les hommes ; alors que pour les ressortissants de pays hors Union européenne, ces pourcentages sont respectivement de 1,9% et 2,0%.

Tableau 1.6

Populations belge et étrangère en Wallonie et en Belgique en 2007, en chiffres absolus et en pourcentage

Source : Direction générale Statistique et Information économique – Calculs IWEPS

		Ressortissants de l'Union européenne en chiffres absolus (UE27)	Ressortissants de pays hors Union européenne (UE27) en chiffres absolus	Belges	Total	Part des ressortissants de l'Union européenne dans la population totale en %	Part des ressortissants de pays hors Union européenne dans la population totale en %
Wallonie	Femmes	120 820	33 847	1 613 655	1 768 322	6,8	1,9
	Hommes	128 929	33 344	1 505 284	1 667 557	7,7	2,0
	Total	249 749	67 191	3 118 939	3 435 879	7,3	1,9
Belgique	Femmes	306 824	150 902	4 945 400	5 403 126	5,7	2,8
	Hommes	324 521	149 914	4 706 973	5 181 408	6,3	2,9
	Total	631 345	300 816	9 652 273	10 584 534	5,9	2,8

Comme déjà mentionné, les chiffres révèlent en effet que la majorité des étrangers (67,7%) en Belgique sont des citoyens de l'Union européenne⁷. Ce constat se vérifie plus fortement encore pour la Wallonie où 78% des étrangers sont des citoyens de l'Union européenne.

Cette surreprésentation des ressortissants de l'Union européenne dans la population étrangère est d'ailleurs une spécificité de la population étrangère en Belgique. Seuls le Luxembourg et la France possèdent aussi une population étrangère principalement européenne.

On notera cependant que le nombre de ressortissants issus de pays hors Union européenne, s'il représente une minorité de la présence étrangère en Belgique et en Wallonie, a connu une augmentation importante au cours de ces dernières années, en raison notamment de conflits violents et/ou de situations d'instabilité que connaissent certains pays depuis plusieurs années.

Partant des données présentées par la DGSIE (anciennement l'INS) pour l'année 2005, en Belgique, les Italiens représentent toujours, malgré une diminution de la présence de population italienne entre 2004 et 2005, la communauté étrangère la plus importante (175 498). Viennent ensuite des ressortissants de pays limitrophes : les Français (120 600) et les Hollandais (110 492). Ces trois nationalités représentent presque la moitié de la population étrangère (45%) en Belgique.

Les personnes de nationalité étrangère sur le marché de l'emploi

Pour parvenir à donner une estimation de la population active étrangère par nationalité, nous avons fait le choix de présenter quelques-uns des résultats du rapport sur l'immigration⁹ publié en 2007 (données 2006) par la Direction générale «Emploi et marché du travail» du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Ce rapport a choisi de combiner plusieurs sources administratives pour permettre une analyse plus précise et détaillée de la situation des personnes étrangères sur le marché du travail en Belgique.

L'objectif de cette partie est double : il consiste d'abord à mettre en évidence les différences dans l'accès au

Cependant, si on ajoute à ces résultats les personnes d'origine étrangère naturalisées, ainsi que les réfugiés⁸, les trois principales populations d'origine étrangère représentées en Belgique, au premier janvier 2002, sont par ordre d'importance : les Italiens (environ 280 000), les Marocains (environ 210 000) et les Français (environ 160 000).

Ces dernières statistiques prennent également en compte, à l'inverse des statistiques administratives de la DGSIE, les personnes naturalisées d'origine étrangère ainsi que les réfugiés dans l'estimation du nombre de personnes étrangères. Il ressort de ces chiffres, étant donné les changements importants liés à la dynamique migratoire, que le nombre total d'immigrés dans les pays de l'Union européenne est en réalité supérieur aux statistiques administratives sur la population étrangère.

L'absence, dans les statistiques officielles, de la population marocaine parmi les principales populations étrangères présentes en Belgique s'explique par l'importance de la naturalisation au sein de ce groupe. En effet, au cours de ces dernières années, on a observé une croissance importante des naturalisations d'étrangers dans certains groupes (marocains et turcs). Mais nous verrons que la naturalisation, signe fort d'intégration et d'appartenance à un pays, ne semble cependant pas, pour ces Belges d'origine étrangère, garantir un accès à l'emploi comparable à celui des autres Belges.

marché du travail entre les Belges et les personnes d'origine étrangère, mais vise également à souligner les situations contrastées que vivent les femmes et les hommes d'origine étrangère, en faisant la distinction entre la situation en emploi des étrangers de l'UE et des étrangères non UE, mais aussi en analysant de façon plus détaillée les situations en emploi selon la nationalité des personnes.

Les données présentées ci-après font état de la situation sur le marché du travail en 2006.

⁷ En relation avec ce qui a été dit dans le chapitre population en ce qui concerne les personnes belges d'origine étrangère, le fait de prendre en compte les étrangers devenus belges ne semblerait pas, selon les résultats présentés dans le rapport de la Fondation Roi Baudouin, remettre en question le constat sur la nature principalement européenne de la présence étrangère en Belgique.

⁸ Cet exercice a été réalisé par le GéDAP-UCL. Pour de plus amples informations, nous renvoyons le lecteur au Département des Sciences de la Population et du Développement (GéDAP) de l'Université catholique de Louvain.

⁹ Les statistiques présentées dans cette partie ont été tirées du rapport suivant : «L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail.» Rapport 2007. Direction générale Emploi et marché du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale. Téléchargeable sur le site : <http://www.emploi.belgique.be>

Taux d'activité

Tableau 1.7

Taux d'activité selon la nationalité, en Wallonie, en 2006

Note : Les statuts - emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active. Tous les taux sont exprimés en pourcentage.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail ¹⁰, 2006

	Population de 15 à 64 ans	Actifs occupés	Total des actifs	Taux d'activité en %
Belges	2 020 730	1 151 568	1 295 436	64,1
Hommes	1 005 751	645 783	716 221	71,2
Femmes	1 014 978	505 785	579 215	57,1
Etrangers UE	175 181	94 040	108 905	62,2
Hommes	93 544	59 031	66 013	70,6
Femmes	81 636	35 009	42 892	52,5
Etrangers non UE	46 633	12 911	21 792	46,7
Hommes	21 977	8 269	13 197	60,1
Femmes	24 656	4 642	8 595	34,9
Total Général	2 242 543	1 258 520	1 426 133	63,6
Hommes	1 121 273	713 084	795 431	70,9
Femmes	1 121 270	545 436	630 702	56,2

En Wallonie, en 2006, le taux d'activité des Belges est de 64,1% alors que celui des étrangers (UE et hors UE) est de 58,9%. Le taux d'activité de la population étrangère reste inférieur à celui des Belges mais s'explique en grande partie par le faible taux d'activité de la population étrangère non UE. En effet, on constate un écart important dans la population étrangère entre le taux d'activité des personnes étrangères de l'UE et celui des étrangers de nationalité non-européenne avec 15 points d'écart entre les deux groupes.

Que ce soit parmi les Belges ou les étrangers, on note que le taux d'activité féminin reste inférieur à celui des hommes. Cet écart s'accroît plus encore chez les femmes étrangères non européennes où le taux d'activité est à peine de 34,9%, contre respectivement 52,5% chez les femmes étrangères UE et 57,1% chez les femmes belges.

Si l'on s'intéresse maintenant aux principales nationalités qui constituent la population active étrangère, on s'aperçoit, comme le montre le tableau ci-dessous, que les Italiens, les Français et les Hollandais constituent les actifs les plus nombreux en Belgique. En ce qui concerne les non-européens, on constate que ce sont les Marocains et les Turcs qui sont les actifs les plus nombreux en 2005.

La part des femmes actives parmi les populations étrangères est plus importante chez les personnes de nationalité congolaise, allemande et espagnole. A l'inverse, la part des femmes actives est la plus faible parmi les femmes de nationalité marocaine et algérienne. Ces résultats soulignent la difficulté d'insertion sur le marché du travail plus importante pour les femmes maghrébines.

¹⁰ Si l'enquête sur les forces de travail ne permet pas une répartition selon la nationalité, elle permet de travailler à partir de regroupements (Belge, Union européenne, Hors Union européenne).

Tableau 1.8

Population active selon les principales nationalités, en Belgique, en 2005Source : INASTI¹¹, CIMIRe, ONEM, BNB – Calculs : SPF ETCS

Pays d'origine	Total	Part des femmes	
		En chiffre absolus	En %
Italie	83 093	31 810	38,3
France	81 077	33 242	41,0
Pays-Bas	40 918	15 512	37,9
Maroc	38 030	10 251	27,0
Espagne	21 553	9 543	44,3
Turquie	19 333	5 952	30,8
Portugal	14 730	6 025	40,9
Allemagne	11 633	5 150	44,3
Pologne	10 957	4 476	40,9
Royaume-Uni	9 603	3 551	37,0
Congo (RD)	9 126	4 116	45,1
Grèce	6 314	2 520	39,9
Algérie	4 505	1 080	24,0
Autres nationalités	88 819	34 750	39,1
Total étrangers	439 691	167 978	38,2
Dont UE	289 242	115 918	40,1
Belgique	4 341 347	1 970 065	45,4
Total général	4 781 028	2 138 043	44,7

Taux d'emploi

Si le taux d'activité selon la nationalité révélait déjà des écarts plus ou moins importants non seulement entre Belges et étrangers, mais surtout entre les étrangers UE

et non UE, ces écarts s'accroissent davantage lorsque l'on s'intéresse au taux d'emploi.

Tableau 1.9

Taux d'emploi selon la nationalité, en Wallonie, en 2006

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006

	Taux d'emploi en %
Belges	57,0
Hommes	64,2
Femmes	49,8
Etrangers UE	53,7
Hommes	63,1
Femmes	42,9
Etrangers non-UE	27,7
Hommes	37,6
Femmes	18,8
Total général	56,1
Hommes	63,6
Femmes	48,6

On constate d'abord que le taux d'emploi des étrangers est inférieur à celui des Belges : en 2006, il est de 53,7% pour les étrangers UE et de 57,0% pour les Belges, soit un écart de 3,3 points. Si l'on s'intéresse aux étrangers non UE, on constate que l'écart entre le taux d'emploi des étrangers UE et non UE est énorme et équivaut à 26 points de pourcentage. Il apparaît clairement que la situation des étrangers UE et non UE est sensiblement

différente sur le marché du travail. L'écart entre les taux d'emploi des hommes et des femmes est plus important au sein des populations étrangères et, particulièrement, au sein des populations étrangères non européennes. Le taux d'emploi pour ce groupe de femmes est à peine de 18,8% alors qu'il est respectivement de 42,9% pour les femmes étrangères UE et de 49,8% pour les femmes belges.

¹¹ INASTI (Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants), CIMIRe (Compte Individuel Multisectoriel, Multisectorielle Individuelle Rekening), ONEM (Office National de l'Emploi), BNB (Centrale des bilans).

Taux de chômage

Tableau 1.10

Taux de chômage selon la nationalité, en Wallonie, en 2006

Note : Les effectifs entre () sont à interpréter avec réserve en raison de la taille insuffisante de l'échantillon.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006

	Taux de chômage en %
Belges	7,1
Hommes	7,0
Femmes	7,2
Etrangers UE	8,5
Hommes	7,5
Femmes	9,7
Etrangers non-UE	19,0
Hommes	22,4
Femmes	(16,0)
Total général	7,5
Hommes	7,3
Femmes	7,6

En Wallonie en 2006, selon l'Enquête sur les forces de travail, 19% des étrangers non européens étaient au chômage contre 8,5% des étrangers européens et 7,1% des actifs belges.

Si l'on observe la situation des femmes, on constate que ce sont les femmes étrangères d'origine non européenne qui enregistrent le taux de chômage le plus élevé (16,0% contre 7,2% des femmes belges). Signalons cependant que la situation des hommes étrangers non-européens est encore plus critique avec un taux de chômage atteignant 22,4%.

On fera également remarquer que si l'écart entre le taux de chômage masculin et féminin est faible pour la population belge, il est beaucoup plus marqué en ce qui concerne la population étrangère. Il convient d'être prudent dans l'interprétation de l'écart observé entre les hommes et les femmes non européens ; la taille des effectifs étant relativement faible pour la catégorie des femmes non européennes (entre 3 500 et 4 500). Le problème majeur en ce qui concerne les femmes immigrées est avant tout un problème d'inactivité plutôt que de chômage, les femmes étrangères non européennes possèdent le taux d'activité le plus faible (voir tableau 1.8).

Une principale lacune des statistiques officielles sur la population étrangère est, nous l'avons déjà souligné, que le seul critère reste la nationalité de la personne. Or, un nombre croissant de personnes étrangères ont acquis et acquièrent la nationalité belge. Il est alors intéressant de pouvoir se concentrer sur la situation sur le marché de l'emploi de ces Belges d'origine étrangère, sachant que l'emploi reste le premier facteur d'intégration. Pour ce faire, nous reprendrons les grandes conclusions des résultats d'une étude récente réalisée par la KUL et l'ULB¹², décrivant la position sur le marché de l'emploi des personnes

résidant en Belgique sur base de leur origine, de leur âge et de leur sexe.

L'avantage de cette étude est qu'elle a permis de faire la distinction entre la situation sur le marché du travail des Belges (dès la naissance), des « nouveaux » Belges (personnes ayant acquis la nationalité belge) et des étrangers.

Cette étude montre que l'acquisition de la nationalité belge ne garantit pas l'accès à l'emploi pour les personnes originaires de l'immigration et que le marché du travail reste segmenté sur base du genre et de l'origine. Pour reprendre quelques conclusions de ce rapport, nous retiendrons entre autres que les femmes d'origine marocaine et turque enregistrent les taux d'emploi les plus faibles. Rappelons que nous avons vu précédemment que le taux d'activité pour ces deux nationalités était particulièrement faible. Les femmes immigrées, particulièrement les femmes d'origine non-européenne, sont plus éloignées que les autres du marché du travail. Ceci peut constituer également un facteur supplémentaire de précarisation sociale et économique en cas de séparation.

L'étude réalisée par la KUL-ULB a également révélé que les travailleurs d'origines marocaine et turque sont surreprésentés dans les emplois manuels. Cette tendance semble toutefois, toujours selon cette étude, moins marquée pour les travailleurs d'origines marocaine et turque naturalisés. A l'inverse, les travailleurs d'origines marocaine et turque sont sous-représentés dans les emplois intellectuels.

On observe également une ségrégation horizontale selon la nationalité des personnes : on retrouvera davantage de travailleurs d'origines marocaine et turque dans des secteurs où les emplois sont plus précaires et les salaires plus bas tels l'HORECA, l'agriculture, le nettoyage industriel...

Ces statistiques sur la situation des femmes et des

¹² KUL-ULB, S. Vertommen, A. Martens, N. Ouali, « Topography of Belgian Labour Market. Employment : gender, age and origin ». 2006. Etude citée dans le rapport « L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail », op. cit.

hommes sur le marché du travail selon la nationalité soulignent les inégalités importantes qui existent entre les Belges et les étrangers en matière d'accès à l'emploi. Ces inégalités se marquent encore plus parmi les étrangers selon qu'ils sont ou non issus d'un pays de l'Union européenne.

La situation dans l'emploi des femmes étrangères non européenne est à ce sujet particulièrement critique puisqu'elles sont au moins quatre fois plus nombreuses que les femmes belges à ne pas avoir accès à l'emploi/à être au chômage.

Les demandeurs d'asile en Belgique et en Wallonie

Les derniers chiffres relatifs aux demandeurs d'asile et réfugiés en Belgique, publiés dans un récent rapport intitulé « Immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail » paru en 2007, font état de la situation en 2005, soulignant une légère augmentation du nombre de demandes d'asile, après une diminution observée pendant plusieurs années de l'afflux des candidats réfugiés.

Depuis la parution de ce rapport, la situation concernant les demandes d'asile a changé¹³, faisant apparaître une diminution importante du nombre de demandes d'asile entre 2005 et 2006. Cette diminution semble se poursuivre en 2007 selon les derniers chiffres publiés par l'Office des Etrangers.

Nombre de demandes d'asile en Belgique

Tableau 1.11

Evolution du nombre de demandes d'asile en Belgique, de 2000 à 2007¹⁴

Source : Office des Etrangers

Année	Nombre
2000	42 691
2001	24 549
2002	18 805
2003	16 940
2004	15 357
2005	15 957
2006	11 587
2007	11 115

Selon les récentes données¹⁵ diffusées par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) pour l'année 2006 (les deux premiers trimestres), la Belgique se situe en 9ème position sur 36 pays industrialisés quant au nombre de demandes d'asile enregistrées durant le premier semestre 2006, avec 4% du total des demandes. On retrouve en première position les Etats-Unis avec 19% de demandes, suivi par la France avec 12%, le Royaume Uni avec 10%, l'Allemagne, le Canada, les Pays-Bas et la Suède avec chacun 7% de la part totale des demandes d'asile.

Origine des demandeurs d'asile

Lorsque l'on tente d'analyser l'ampleur de la migration vers et à l'intérieur de l'Europe, on établit une distinction entre les flux migratoires « normaux » (principalement liés

à une question de main-d'œuvre ou de regroupement familial) et les demandes d'asile. Cette distinction est liée aux différences de motivations des deux types de mouvements. Dans le premier cas, il s'agit en effet de migrations essentiellement économiques ou liées à des regroupements familiaux, dans le second cas, il s'agit de migrations directement liées à une nécessité de protection en raison de la situation d'instabilité, de conflit rencontré dans le pays d'origine (même si ces situations ne remplissent pas forcément les critères de la Convention de Genève). L'examen de la nationalité d'origine des demandeurs d'asile tend à montrer que ceux-ci proviennent essentiellement de pays qui connaissent ou ont connu récemment des situations d'instabilité ou de conflits graves. Parmi les principaux pays d'origine des demandeurs d'asile, on retrouve le Congo et un certain nombre d'autres pays d'Afrique, la Russie, l'Irak et la Serbie¹⁶.

¹³ Rappelons le caractère provisoire des données publiées dans les différents rapports d'études et de statistiques. Au moment où ces données sont en effet diffusées, elles peuvent déjà être « dépassées » et ne plus rendre compte de la réalité de la situation observée. Ce constat nous amène à exhorter le lecteur à beaucoup de prudence dans l'analyse et l'interprétation des chiffres.

¹⁴ Une demande d'asile peut concerner plusieurs personnes. Le chiffre habituellement fourni par les instances concernées renvoie cependant au nombre de demandes d'asile introduites par ménage et non pas au nombre de personnes concernées par ces demandes. Cette estimation du nombre de personnes concernées peut être fournie par l'Office des Etrangers.

¹⁵ Ces données provisoires sont susceptibles d'être modifiées. Pour une actualisation de ces chiffres, nous renvoyons le lecteur au site du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/statistics>

¹⁶ Pour plus d'informations concernant les demandes d'asile, nous renvoyons le lecteur au rapport « Débats belges pour une politique migratoire. Facts and figures. ». p.28-53, Fondation roi Baudouin. Février 2008.

Evolution des demandes d'asile en Région wallonne

En 2006, en Région wallonne, le nombre de demandes d'asile a fortement baissé par rapport aux années précédentes comme l'illustre le tableau suivant. Cette tendance à la baisse est également observée au niveau national.

Tableau 1.12

Nombre de demandes d'asile et de reconnaissances du statut de réfugié en Région wallonne entre 1994 et 2006, en chiffres absolus

Source : Office des Etrangers

Type de dossiers	Sexe	Année			
		1994	1999	2004	2006
Demandes	Femmes	796	6 298	2 398	1 435
	Hommes	1 685	14 695	5 523	3 297
	Total	2 481	20 993	7 921	4 732
Reconnaissances	Femmes	8	176	400	245
	Hommes	23	202	429	319
	Total	31	378	829	564

Les résultats concernant la diminution du nombre de demandeurs d'asile en Wallonie et en Belgique sont assez difficiles à interpréter. Selon certains, cette diminution serait le résultat du système d'examen des demandes restrictif entraînant le découragement de la part d'un certain nombre de réfugiés à déposer une demande d'asile. Pour d'autres, la diminution du nombre de demandes s'expliquerait par une diminution de l'intensité des situations de conflits dans certaines régions du monde.

En Wallonie comme en Belgique, les demandes d'asile formulées par des hommes sont plus nombreuses que celles formulées par des femmes. La proportion de femmes tourne en effet autour des 30,0% du total des demandeurs. Sur le nombre total de demandes (hommes et femmes), seules 11,9% des demandes obtiennent une reconnaissance. En 2006, plus d'hommes que de femmes se sont vu attribuer le statut de réfugié (319 contre 245). Cependant, lorsqu'on examine la répartition par sexe des reconnaissances du statut de réfugié, la part des femmes y est proportionnellement beaucoup plus importante, excepté les cas peu nombreux observés en 1994.

La question du devenir des personnes qui n'ont pas obtenu de reconnaissance de statut reste ouverte même si, en théorie, ces personnes ont reçu l'ordre de quitter le territoire ; en pratique, il est difficile de pouvoir contrôler le départ effectif de ces personnes en dehors des cas d'éloignement par la force ou des éloignements volontaires encadrés par des organismes tels que l'Organisation Internationale des Migrations, comme le souligne le rapport de la Fondation Roi Baudouin. S'il est possible, en effet, de disposer de données concernant certains demandeurs d'asile, en particulier ceux qui ont fait l'objet d'un éloignement forcé (ces cas concernent 1 000 à 2 000 personnes par an), les données actuellement collectées ne permettent pas de pouvoir suivre le parcours des autres demandeurs déboutés qui se retrouvent probablement pour beaucoup dans la clandestinité. Rappelons qu'en Belgique, le nombre de demandeurs d'asile déboutés se situait entre 15 000 à 20 000 par an. Il est difficile aujourd'hui d'avoir une image précise de la situation des demandeurs d'asile, de l'ampleur du phénomène de la clandestinité... et dès lors périlleux de parvenir à interpréter correctement les évolutions observées à partir des chiffres disponibles.

2

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

Malgré une participation de plus en plus soutenue des femmes au marché du travail, leur taux d'emploi (48,6%) reste, en 2006, inférieur à celui des hommes (63,6%). Ce constat se vérifie dans tous les groupes d'âge mais c'est dans la tranche d'âge des 50-64 ans que l'écart est le plus marqué (taux d'emploi de 35,5% pour les femmes et de 53,4% pour les hommes).

A l'inverse, le taux de chômage des femmes (13,5%) est toujours supérieur à celui des hommes (10,4%) et cela reste vrai quels que soient les groupes d'âge. Chez les salariés, l'emploi à temps partiel est principalement féminin (82,8%). Le taux d'emploi à temps partiel des travailleuses salariées dépasse les 40% quelle que soit la catégorie d'âge. Il diminue avec le niveau de diplôme obtenu (57,4% chez les faiblement diplômées et 31,4% chez les diplômées de l'enseignement supérieur).

Les motifs principaux du travail à temps partiel féminin sont : « motifs d'ordre personnel ou familial » (34,6%), « pas trouvé d'emploi à temps complet » (19,8%) et « garde des enfants » (10,6%). Le temps partiel chez les femmes salariées augmente de façon continue avec la situation de famille et la charge d'enfants. Il est le plus élevé chez les femmes qui ont trois enfants ou plus (63,2%).

L'emploi temporaire touche 12,8% des travailleuses salariées, principalement les jeunes (moins de 24 ans ; 41%). Près de la moitié des emplois temporaires sont des emplois à durée déterminée (48,3% chez les femmes et 42,5% chez les hommes). Les autres types de contrat temporaire parmi les plus représentés sont : l'intérim chez les hommes (25,6%) et les chèques service/ALE chez les femmes (17%). Le sous-emploi lié à la durée du travail apparaît davantage comme conjoncturel chez les hommes (intérim, chômage temporaire), tandis qu'il s'apparente à un phénomène structurel chez les femmes (temps partiel involontaire).

En 2006, c'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui occupe le plus de salarié(e)s (16%). Ce secteur compte 79,1% de femmes. Les autres secteurs dans lesquels les femmes sont spécialement représentées sont l'éducation (18,6%), le commerce de gros et de détail, la réparation automobile et d'articles domestiques (13,6%), l'administration publique (11,9%). Les hommes sont surtout présents dans l'industrie manufacturière (21,6%), l'administration publique (13,3%), la construction (11,8%) et le commerce de gros et de détail, la réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (11,7%). En 2006, la proportion de femmes dans l'emploi non salarié (indépendant et aidant) s'élève à 33,1%, soit une femme pour deux hommes.

Parmi la population active wallonne âgée de 15 à 64 ans, le taux de participation à la formation continue est un peu plus élevé chez les femmes (7,8%) que chez les hommes (6,9%).

La tendance à une élévation générale du niveau d'instruction de la population wallonne au fil des générations est plus nette pour les femmes que pour les hommes. D'une part, les femmes âgées de moins de 45 ans aujourd'hui possèdent un niveau d'instruction plus élevé que les hommes. Par ailleurs, les filles sont aujourd'hui plus nombreuses à poursuivre des études dans la filière générale et accusent moins de retard dans leur scolarité que les garçons. Les parcours en moyenne moins chaotiques des filles se clôturent généralement plus souvent que ceux des garçons par l'obtention d'un diplôme de l'enseignement général en fin de secondaire (42% chez les filles et 38% chez les garçons). Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des filles qui ont obtenu leur certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) est en moyenne supérieur de près de 7 points de pourcentage à celui des garçons.

Cependant, les filles s'orientent plus souvent que les garçons vers l'enseignement supérieur de type court, alors que ceux-ci s'inscrivent plus souvent dans des études supérieures de type long.

Alors que les femmes réalisent de meilleurs parcours scolaires que les hommes, elles sont pourtant, en moyenne, en plus grande difficulté que les hommes sur le marché de l'emploi.

L'une des explications possibles réside dans le choix des filières professionnelles auquel il convient d'ajouter le cloisonnement sexué des métiers.

Les multiples angles d'approche qui traversent ce chapitre mettent en évidence les phénomènes de « ségrégation » tant verticale qu'horizontale du travail. La première est illustrée par la faible présence des femmes aux postes élevés de la hiérarchie, la seconde, par le cloisonnement des femmes dans des filières de formation et dans des secteurs d'activité qui ne font pas partie des filières et secteurs porteurs.

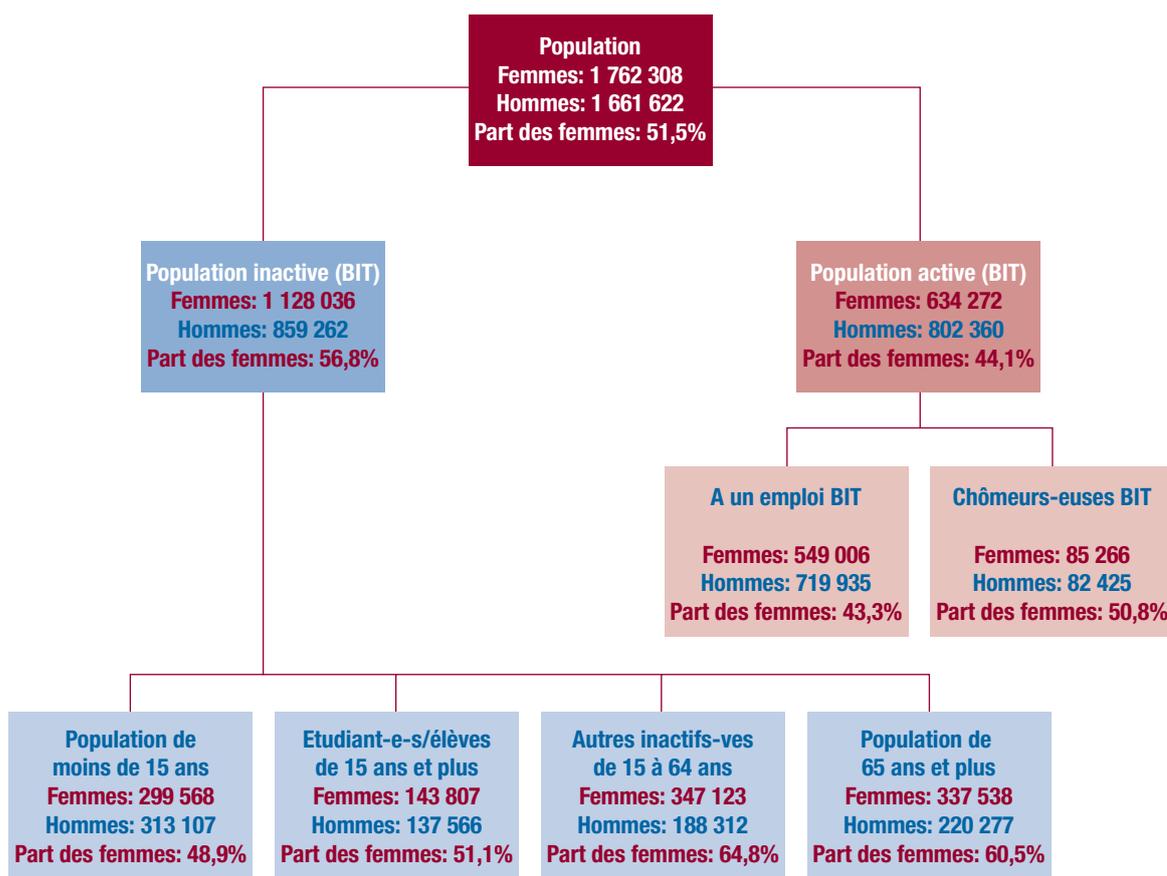
Structure d'activité de la population wallonne

Graphique 2.1

Structure d'activité de la population wallonne en 2006

Note : Les statuts – emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau international du travail (BIT). La population active comprend la population active occupée (ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi (chômeurs BIT). La population active occupée comprend les personnes qui ont travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédent l'enquête sur les forces de travail (EFT). Les chômeurs (BIT) comprennent les personnes de 15 ans et plus, sans travail, disponibles pour travailler et à la recherche d'un emploi.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 – Schéma : IWEPS



La proportion des catégories constitutives de la population wallonne montre qu'en 2006 la population active représente globalement 42% de la population totale. Complémentairement, la population inactive en représente donc 58%. La participation des femmes à la population active (44,1%) est moins élevée que leur

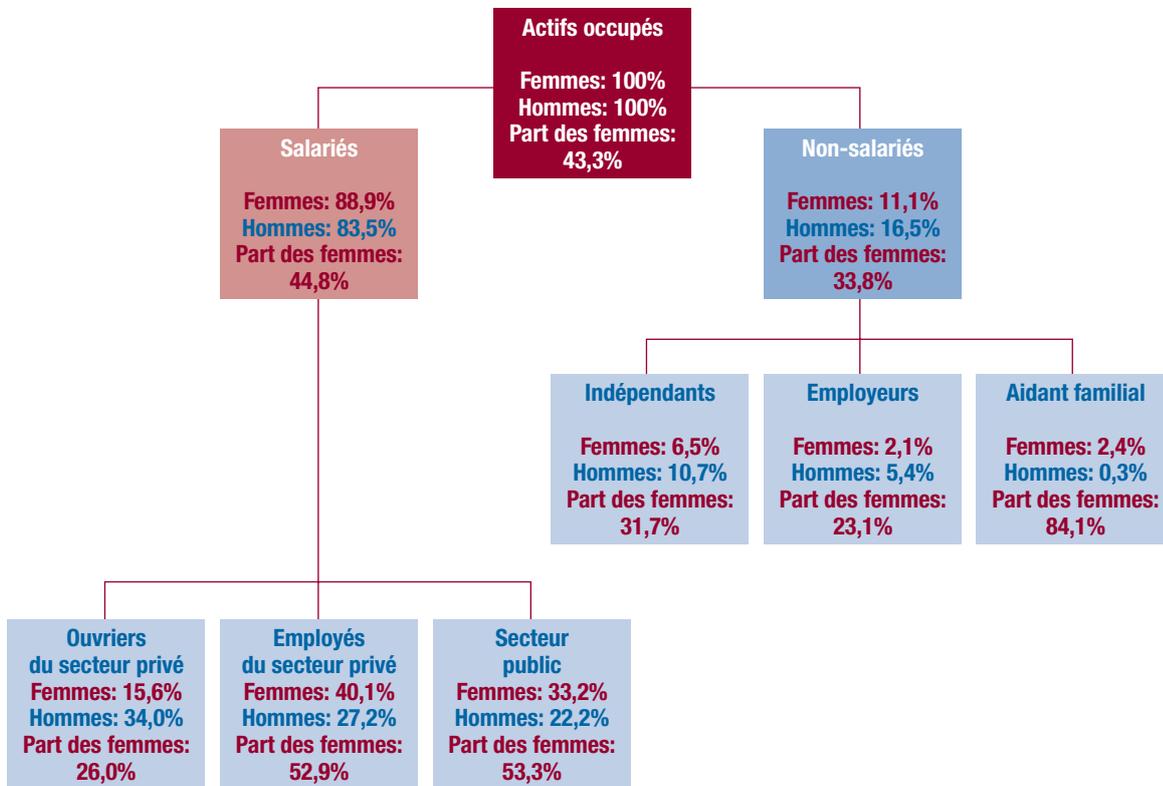
participation à la population inactive (56,8% au total, 64,8% parmi les inactifs de 15 à 64 ans et 60,5% parmi les inactifs âgés de 65 ans et plus). Au sein de la population active, les femmes représentent 43,3% des personnes qui ont un emploi et 50,8% des chômeurs.

Statut d'emploi en Wallonie

Graphique 2.2

Répartition des femmes et des hommes ayant un emploi selon le statut et part des femmes dans chaque statut en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Schéma : IWEPS



En 2006, la population active occupée wallonne se répartit entre 85,8% de salariés et, complémentairement, 14,2% de non-salariés (indépendants + aidants).

Les femmes exercent majoritairement des emplois salariés : sur 100 femmes qui ont un emploi, 89 sont salariées – dont 56 dans le secteur privé et 33 dans le secteur public –, et 11 sont non-salariées – dont 6,5 indépendantes, 2,4 aidantes et 2,1 employeuses.

Les femmes représentent 44,8% de l'emploi salarié et 33,8% de l'emploi non-salarié.

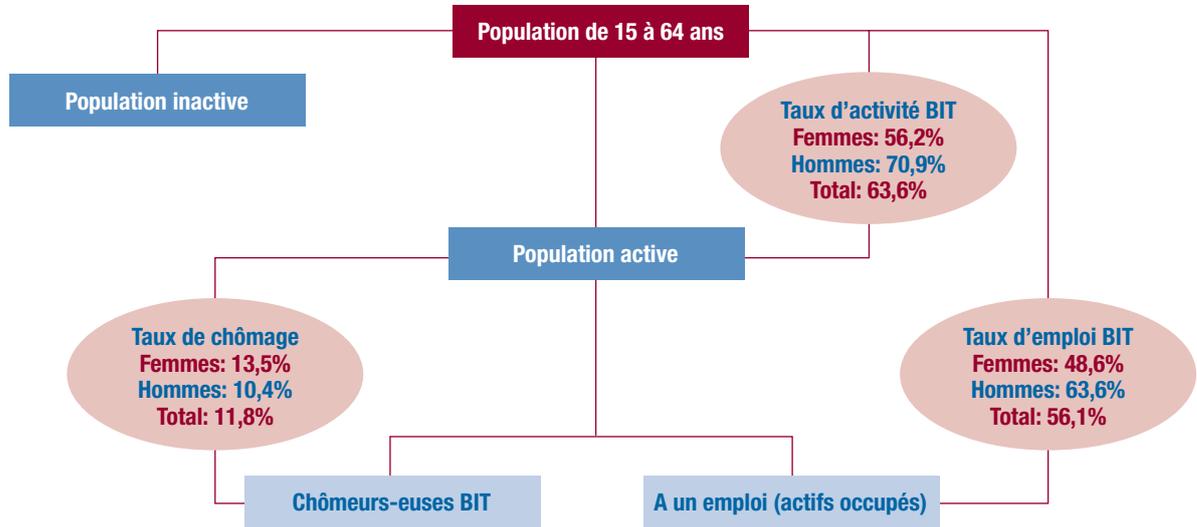
Comparativement, sur 100 hommes qui ont un emploi, 83 sont salariés – dont 61 dans le secteur privé et 22 dans le secteur public –, et 17 sont non-salariés – dont 11 indépendants et 6 employeurs. Les hommes sont moins présents que les femmes dans le secteur public et plus présents dans les emplois d'indépendant.

Graphique 2.3

Taux de base du marché du travail, en Wallonie, en 2006 (population de 15 à 64 ans), en %

Note : Les statuts - emploi, chômage et inactivité – sont définis selon les normes du Bureau international du travail (BIT). Le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). Le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité. Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi et la population active. Tous les taux sont exprimés en pourcentage.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 – Schéma : IWEPS



Les taux d'activité des femmes restent faibles en Région wallonne : 56,2% des femmes sont actives, alors que le taux d'activité s'élève à 70,9% dans la population masculine (taux d'activité total de 63,6%).

Les écarts sont du même ordre pour les taux d'emploi : 48,6% des femmes ont un emploi au sens du BIT, alors que 63,6% des hommes sont dans cette situation. A l'inverse, le taux de chômage des femmes est supérieur de 3 points au taux de chômage des hommes (13,5% pour 10,4%).

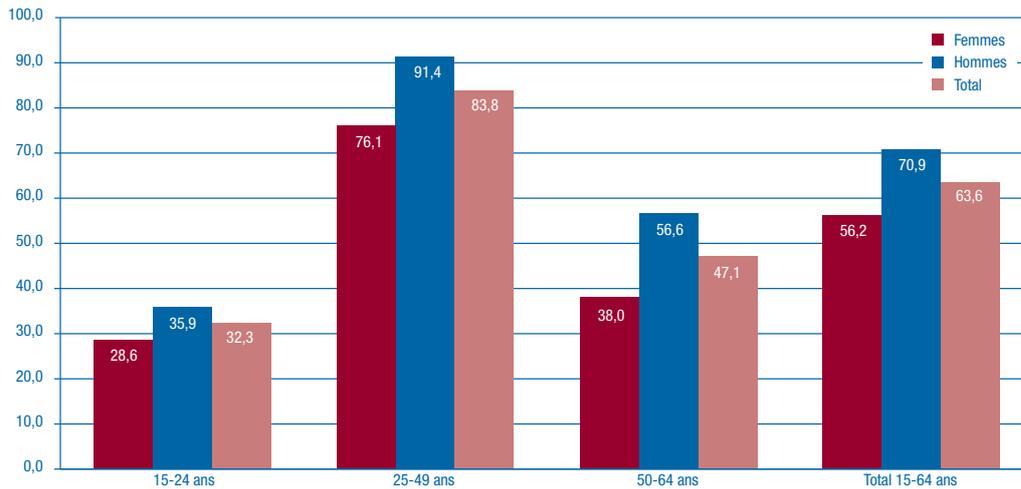
Taux d'activité

Graphique 2.4

Taux d'activité des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2006, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'activité est le rapport entre la population active et la population en âge d'activité (15-64 ans). La population active comprend la population active occupée (ou population ayant un emploi) et les demandeurs d'emploi. Il convient de noter que selon les définitions du BIT, il est considéré qu'une personne est en âge d'activité dès 15 ans alors que l'obligation scolaire est fixée à 18 ans en Belgique (obligation à temps plein jusque 15 ans et obligation au moins à temps partiel jusque 18 ans) et qu'une part considérable des jeunes poursuivent leurs études au delà de cet âge.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Calculs : IWEPS



Globalement, en 2006, sur dix Wallons d'âge actif (15-64 ans), de six à sept d'entre eux ont un emploi ou en recherchent un. Ce constat général est nuancé par des contrastes entre sexes et groupes d'âge. Ainsi, cette proportion est plus élevée dans la tranche d'âge des

25-49 ans (plus de neuf pour les hommes et entre sept et huit pour les femmes) et nettement moins élevée dans les tranches d'âge jeunes (15-24 ans) – entre trois et quatre pour les hommes et trois pour les femmes –, et plus âgées (50-64 ans) – de cinq à six pour les hommes et quatre pour les femmes.

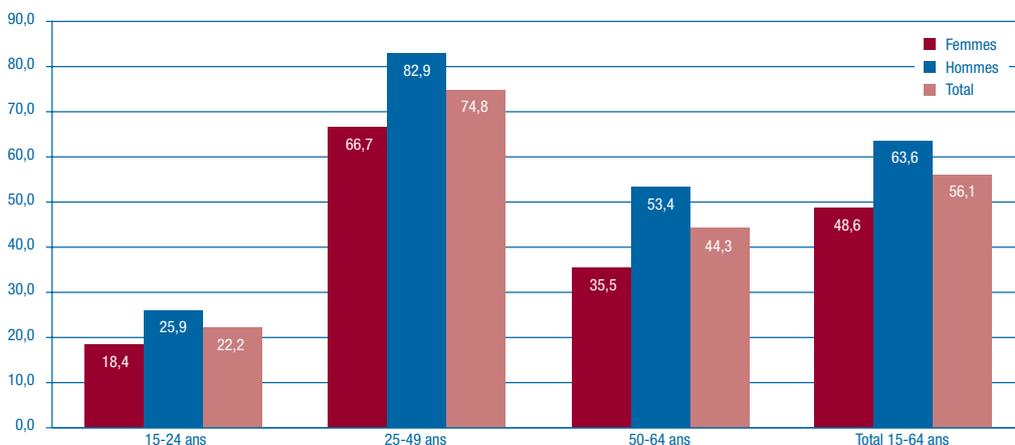
Taux d'emploi

Graphique 2.5

Taux d'emploi (BIT) des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2006, en %

Note : Selon les normes et définitions du BIT, le taux d'emploi est le rapport entre la population active occupée et la population en âge d'activité, c'est-à-dire de 15 à 64 ans.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Calculs : IWEPS



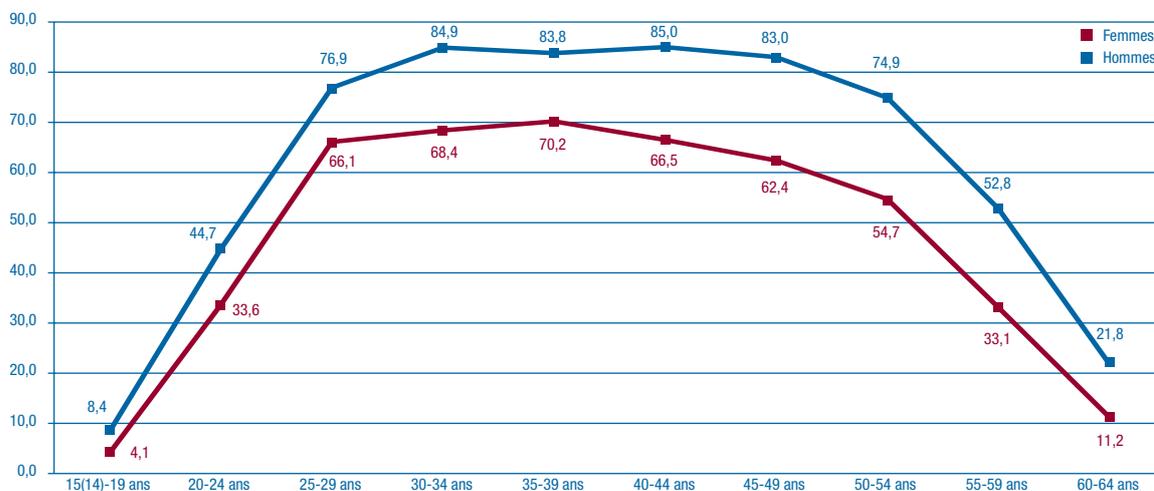
En Wallonie, en 2006, le taux d'emploi est de 48,6% pour les femmes et de 63,6% pour les hommes, pour un taux d'emploi total de 56,1%. Le taux d'emploi des femmes est inférieur à celui des hommes pour toutes

les tranches d'âge, mais c'est dans la tranche d'âge de 50 à 64 ans que l'écart est le plus prononcé. Dans cette catégorie d'âge, seul un peu plus d'un tiers (35,5%) des femmes ont un emploi.

Graphique 2.6

Taux d'emploi (BIT) des personnes de 15 à 64 ans, selon le sexe et les classes quinquennales d'âge, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Calculs : IWEPS



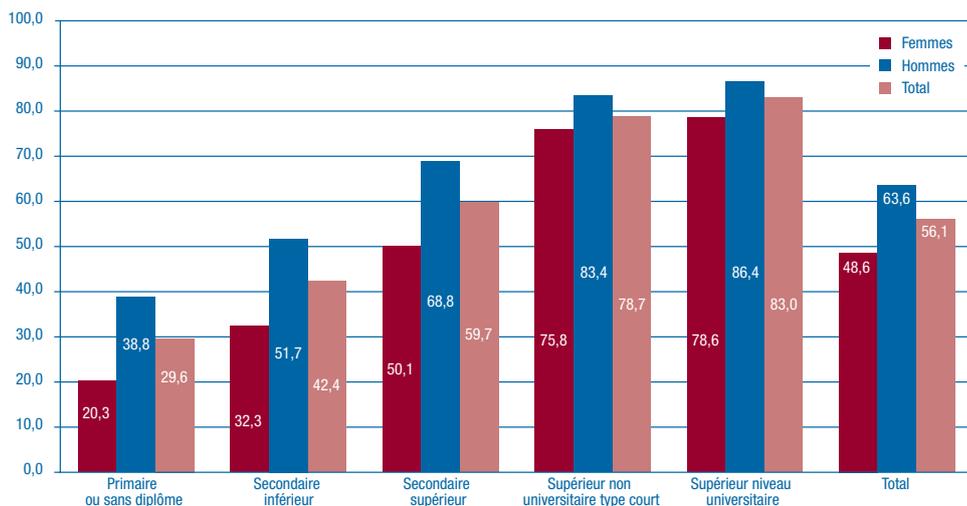
La courbe du taux d'emploi par âge des hommes wallons se présente sous la forme d'une cloche, qui atteint un niveau maximum de l'ordre de 85% pour les classes d'âge comprises entre 30 et 44 ans. A partir de 49 ans, le taux d'emploi masculin connaît une chute importante. La courbe des femmes adopte une allure relativement similaire à celle des hommes mais elle diffère de celle-ci non seulement par un niveau inférieur, mais encore par une cassure dans la courbe ascendante

visible dans la tranche d'âge des 25-29 ans. Elle atteint son niveau maximum (avec un taux de 70,2%) pour la tranche d'âge des 35-39 ans avant d'entamer une décroissance à partir de 40 ans. Notons encore que l'écart entre la participation des femmes et des hommes à l'emploi atteint son niveau maximum pour les tranches d'âge comprises entre 45 et 54 ans (20 points d'écart).

Graphique 2.7

Taux d'emploi (BIT) des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006 - Calculs : IWEPS



Le taux d'emploi croît avec l'augmentation du niveau de diplôme et, ce, aussi bien pour les femmes que pour les hommes. Bien que le taux d'emploi des hommes soit systématiquement supérieur à celui

des femmes à chacun de ces niveaux, on constate que le différentiel hommes-femmes a tendance à se réduire considérablement pour les diplômé-es de l'enseignement supérieur.

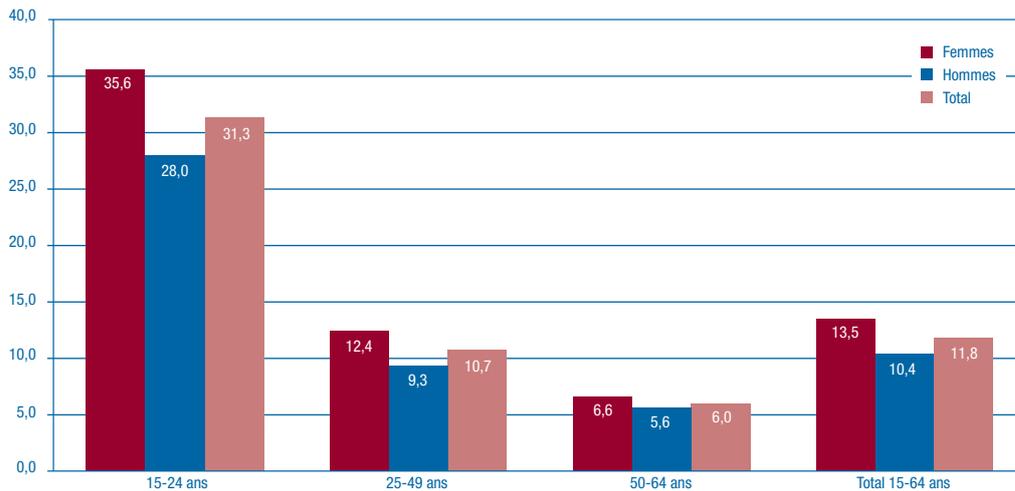
Caractéristiques de la participation des femmes au marché du travail

Sous l'angle du chômage

Graphique 2.8

Taux de chômage (BIT) des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Calculs : IWEPS



En 2006, selon l'EFT, le taux de chômage en Wallonie est de 13,5% pour les femmes et de 10,4% pour les hommes, soit un taux de chômage global de 11,8%.

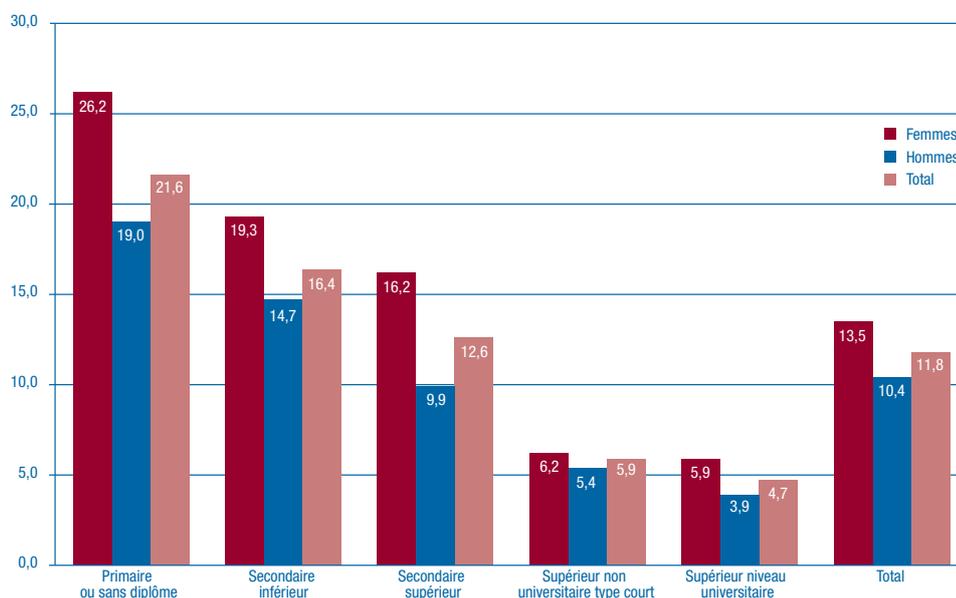
Le taux de chômage des femmes reste plus élevé que celui des hommes quels que soient les groupes d'âge. Par ailleurs, notons que c'est chez les jeunes

âgés de 15 à 24 ans, qui reste la catégorie d'âge la plus touchée par le chômage, que l'écart entre les femmes et les hommes est le plus grand (7,6 points de pourcentage chez les 15-24 ans, 3,1 points de pourcentage chez les 25-49 ans, 1 point de pourcentage chez les 50-64 ans).

Graphique 2.9

Taux de chômage BIT des personnes de 15 à 64 ans selon le sexe et le niveau de diplôme, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006
- Calculs : IWEPS



Le taux de chômage diminue en fonction de l'augmentation du niveau de diplôme et ce, pour les deux sexes. On constate également que les taux de chômage des femmes sont systématiquement supérieurs à ceux des hommes, quel que soit le niveau de diplôme considéré. L'écart entre hommes et femmes est toutefois beaucoup moins important pour les diplômé-es de l'enseignement supérieur.

L'analyse de la répartition des chômeurs selon le niveau de diplôme le plus élevé révèle que les femmes au chômage sont globalement plus qualifiées que les hommes dans la même situation : la part des femmes

au chômage en possession d'un diplôme supérieur de type court est de 63,1% et de 51,3% pour celles en possession d'un niveau universitaire.

Un peu plus d'un tiers (37,4%) des femmes au chômage ont au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur et 44,8% un diplôme du secondaire supérieur. Par contre, la moitié (49,2%) des hommes au chômage sont peu qualifiés et ont au maximum un diplôme d'enseignement secondaire inférieur alors que 37,9% ont un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Les femmes sont majoritaires parmi les chômeurs et chômeuses diplômés de l'enseignement supérieur de type court (63,1%).

Sous l'angle du sous-emploi

Selon la définition du BIT, les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail comprennent toutes les personnes pourvues d'un emploi qui répondent simultanément aux trois critères suivants: (1) avoir travaillé moins qu'un temps plein; (2) être disposées à faire davantage d'heures; (3) être disponibles pour faire davantage d'heures. Le taux de sous-emploi rapporte

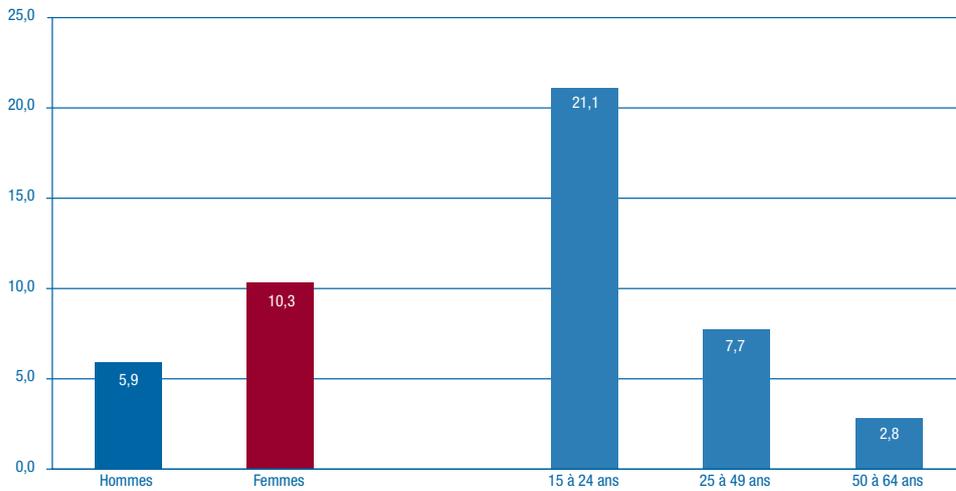
à la population active occupée les personnes en sous-emploi lié à la durée du travail.

En 2004, en Wallonie, une femme sur dix et environ un homme sur 20 sont en sous-emploi. Le phénomène touche principalement les jeunes (un sur cinq). Il est, par contre, faible chez les travailleurs âgés (2,8%).

Graphique 2.10

Taux de sous-emploi lié à la durée du travail selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

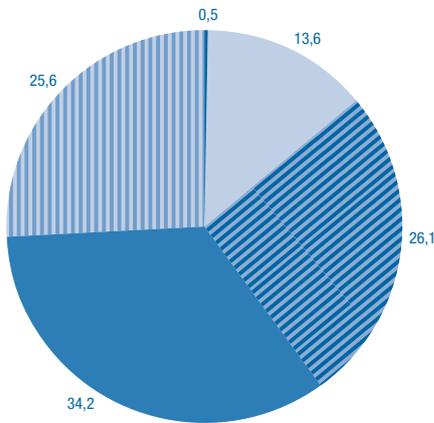
Source : IWEPS – Statistiques de réserve de main d'oeuvre par commune - Calculs : IWEPS-OSEC



Graphique 2.11

Répartition du sous-emploi wallon par catégorie en 2004, en % - Hommes

Source : IWEPS – Statistiques de réserve de main d'oeuvre par commune - Calculs : IWEPS-OSEC

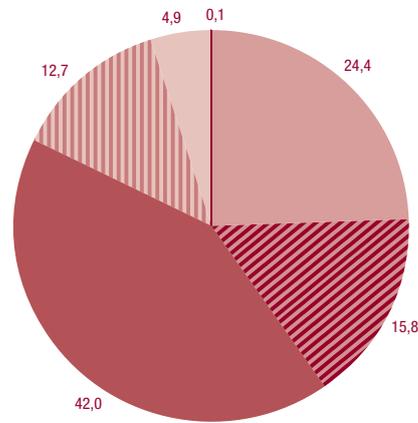


- Prépension
- Mesures d'activation et d'insertion
- Chômage temporaire (temps plein discontinu)
- Travail intérimaire (temps plein discontinu)
- Temps partiel involontaire

Graphique 2.12

Répartition du sous-emploi wallon par catégorie en 2004, en % - Femmes

Source : IWEPS – Statistiques de réserve de main d'oeuvre par commune - Calculs : IWEPS-OSEC



- Prépension
- Mesures d'activation et d'insertion
- Temps plein discontinu
- A temps partiel avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus
- A temps partiel inscrit librement comme demandeur d'emploi
- Jeunes demandeuses d'emploi occupées à temps partiel

Les hommes en sous-emploi sont majoritairement, comme l'illustre le graphique 2.11, des travailleurs intérimaires (34,2%) et des chômeurs temporaires (26,1%) alors que les femmes sont majoritairement (voir graphique 2.12) des travailleuses à temps partiel avec maintien des droits et allocation de garantie de

revenu¹⁷ (42%) ou des travailleuses à temps partiel librement inscrites comme demandeuses d'emploi (13%). Chez les premiers, le sous-emploi apparaît davantage comme conjoncturel tandis que, chez les secondes, il s'apparente à un phénomène structurel.

¹⁷ Un travailleur à temps partiel avec maintien des droits peut, durant son occupation à temps partiel, et sous des conditions particulières, jouir d'une allocation de garantie de revenus. Le montant net de l'allocation de garantie de revenus correspond à la différence entre l'allocation de référence de la personne concernée, majorée d'un complément et la rémunération nette perçue pour le mois considéré.

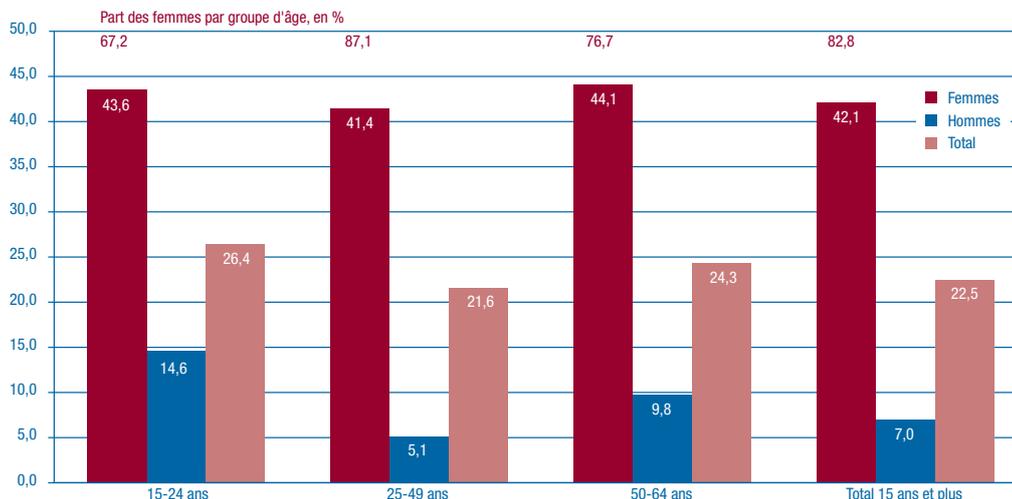
Sous l'angle du temps partiel

Graphique 2.13

Taux de travail à temps partiel (hormis ALE et travail occasionnel) dans l'emploi salarié selon le sexe et la catégorie d'âge, et part des femmes dans l'emploi salarié à temps partiel par catégorie d'âge, en Wallonie, en 2006, en %

Note de lecture : le pourcentage de travail à temps partiel chez les jeunes de 15 à 24 ans est de 43,6% pour les femmes et de 14,6% pour les hommes de la même tranche d'âge. Les femmes représentent 67,2% du nombre total de travailleurs à temps partiel âgés de 15 à 24 ans (= part des femmes dans le graphique).

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 – Calculs : IWEPS



En 2006, 42,1% des femmes salariées travaillent à temps partiel contre 7% pour les hommes, soit un rapport de six femmes à temps partiel pour un homme.

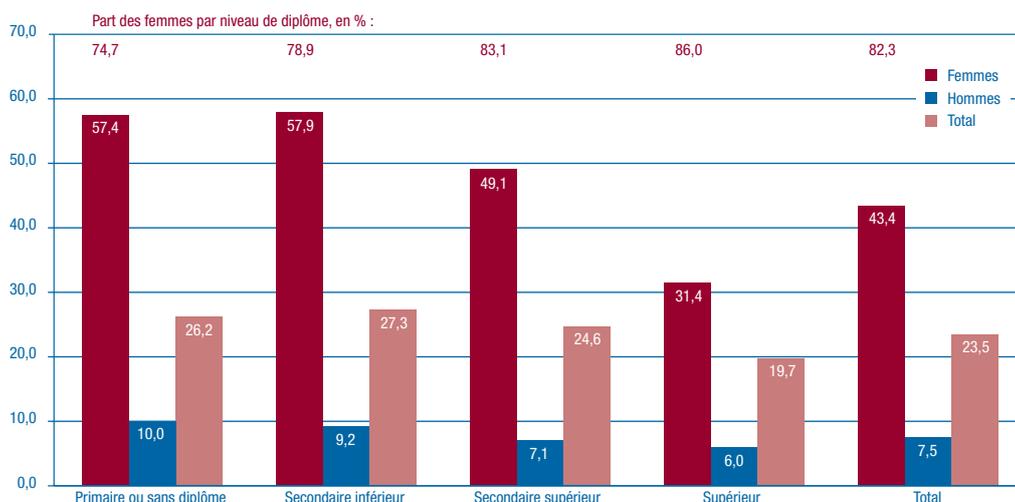
Le travail à temps partiel représente 22,5% de l'emploi salarié wallon. Comme nous l'avons vu, il existe de

fortes disparités en termes de genre. En Wallonie, les femmes représentent 82,8% du nombre de travailleurs à temps partiel. Le taux de travail à temps partiel parmi les femmes wallonnes salariées dépasse les 40% quelle que soit la catégorie d'âge.

Graphique 2.14

Taux d'emploi salarié à temps partiel selon le sexe et le niveau de diplôme, et part des femmes dans l'emploi salarié à temps partiel par niveau de diplôme, en Wallonie, en 2005, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2005 – Calculs : IWEPS



L'emploi à temps partiel diminue avec le niveau de diplôme obtenu : le pourcentage de temps partiel chez les femmes passe de 57,4% chez les faiblement diplômées à 31,4% chez les diplômées de l'enseignement supérieur.

Par contre, la proportion des femmes dans l'emploi

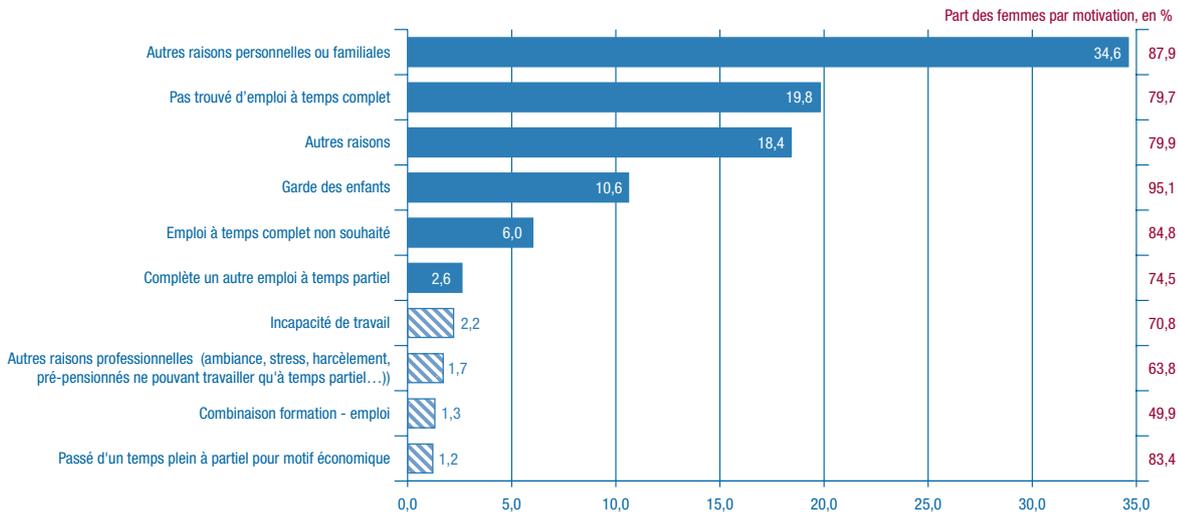
à temps partiel par catégorie de diplôme augmente avec le niveau de diplôme ; ainsi, elles représentent 74,7% des travailleur-euse-s à temps partiel faiblement diplômé-e-s et 86% des travailleur-euse-s à temps partiel diplômé-e-s de l'enseignement supérieur.

Graphique 2.15

Répartition des motivations des femmes salariées travaillant à temps partiel en Wallonie, en 2006, en %, et part des femmes dans l'emploi salarié à temps partiel (hommes + femmes) par motivation, en %

Note : Dans le graphique ci-dessous, les surfaces hachurées correspondent à des valeurs limites en termes de fiabilité (valeurs comprises entre 2 500 et 4 500 unités).

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 – Calculs : IWEPS



Si l'on s'intéresse maintenant à la répartition des travailleur-euse-s à temps partiel selon le motif, la première raison invoquée par les femmes est liée à des motifs personnels ou familiaux (34,6%). Viennent ensuite les raisons suivantes : « pas trouvé d'emploi à temps complet » (19,8%) et « garde des enfants » (10,6%). Pour les hommes, le fait de travailler à temps partiel est principalement lié au fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps complet. Le motif « autres

raisons personnelles ou familiales » est invoqué en second lieu. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à combiner une formation avec un emploi à temps partiel. Lorsqu'on examine la part des femmes par rapport à chacun des motifs invoqués, on peut, par exemple, remarquer que les femmes constituent 95,1% des personnes qui travaillent à temps partiel afin de pouvoir s'occuper de la garde des enfants.

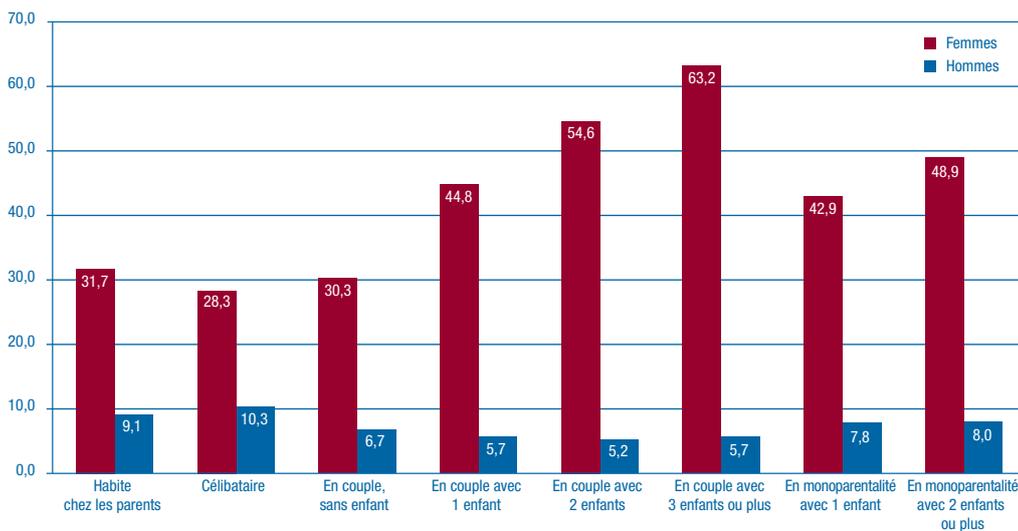
Graphique 2.16

Taux d'emploi à temps partiel des femmes et des hommes parmi les travailleurs salariés (25-44 ans) par type de ménage, en Wallonie, en 2004, en %

Note : Par «travailleurs», on entend toutes les personnes qui, selon les données administratives du Datawarehouse marché du travail et protection sociale, ont un emploi le dernier jour de chaque trimestre et l'ont exercé. Parmi les travailleurs, sont pris en compte les personnes en interruption de carrière / crédits temps à temps partiel ainsi que les prépensionnés à temps partiel.

Les données relatives au type de ménage émanent du Registre national. Par «célibataire», il convient d'entendre les personnes âgées de 14 ans et plus qui constituent la seule personne du ménage. Par «personnes en couple», on entend tout aussi bien les personnes mariées que non mariées.

Source : Datawarehouse marché du travail et protection sociale, Banque Carrefour de la Sécurité sociale, application de base n°11 - Calculs : Steunpunt WAV



Le temps partiel chez les femmes salariées augmente de façon continue avec la situation de famille et la charge d'enfants. Le taux de temps partiel est le plus élevé chez les femmes qui ont trois enfants ou plus (63,2%) et le plus faible chez les femmes célibataires (28,3%). On observe, par contre, la situation inverse chez les hommes : le temps partiel semble diminuer avec la charge d'enfants.

La participation au marché du travail à temps partiel des femmes salariées qui ont un enfant n'est pas très différente selon qu'elles sont en couple (44,8%) ou en situation de monoparentalité (42,9%). Par contre, lorsqu'il y a deux enfants, le travail à temps partiel des femmes est plus élevé lorsqu'elles sont en couple (54,6%) que lorsqu'elles sont seules avec leurs enfants (48,9%).

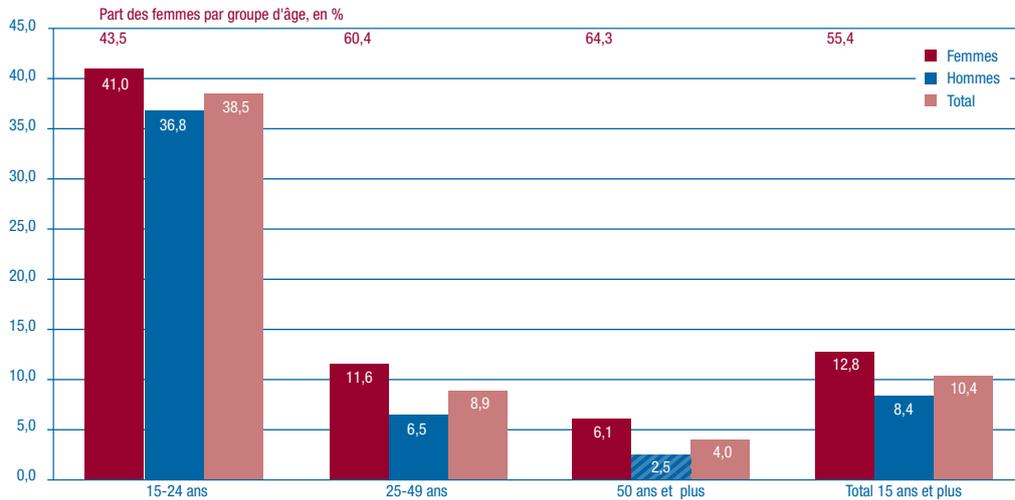
Sous l'angle de l'emploi temporaire¹⁸

Graphique 2.17

Taux d'emploi salarié temporaire selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2006, en %, et part des femmes dans l'emploi salarié temporaire (hommes+femmes), en %

Note : Dans le graphique ci-dessous, les surfaces hachurées correspondent à des valeurs limites en termes de fiabilité (valeurs comprises entre 2 500 et 4 500 unités).

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006 - Calculs : IWEPS



En 2006, en moyenne, 10% des salariés travaillent sous un contrat temporaire. Ce pourcentage est plus élevé chez les femmes (12,8%) que chez les hommes (8,4%), quelles que soient les tranches d'âge mais ce sont les jeunes qui sont de loin les plus concernés par ce type d'emploi (41% chez les femmes et 36,8% chez

les hommes). Dans cette tranche d'âge, la part des femmes dans l'ensemble des travailleurs temporaires est inférieure à celle des hommes (43,5%) alors que, dans les autres tranches d'âge, la proportion est inversée (plus de femmes que d'hommes).

¹⁸ La définition de l'emploi temporaire, telle que mise en œuvre dans l'enquête sur les forces de travail, renvoie à une réalité plurielle et multiforme dont il convient de distinguer les contours pour pouvoir en mesurer les effets. Ainsi, plusieurs situations doivent être clairement différenciées :

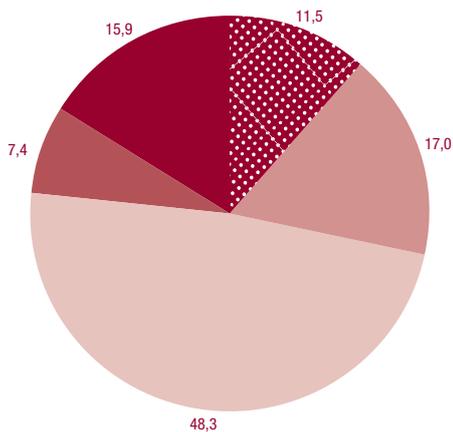
- celle des jeunes sous contrat d'apprentissage ou inscrits dans un système de formation qui combine emploi et formation ;
- celle des étudiants qui, tout en suivant un enseignement de plein exercice, effectuent un travail avec un contrat spécifique d'étudiant ;
- celle des travailleurs engagés sous contrat CDD ou pour un travail déterminé avec un contrat formel, en ce compris les contrats avec une agence d'intérim, le travail dans le cadre des chèques services / ALE ... ;
- enfin, celle des travailleurs engagés pour un travail occasionnel, sans contrat spécifique.

Dans les deux premiers cas de figure, le travail temporaire peut être considéré comme complémentaire à l'activité principale d'étudiant alors que, dans les deux autres cas, il est à considérer à part entière comme une modalité de travail alternative à l'emploi permanent, à durée indéterminée. Ce sont ces deux derniers cas qui peuvent être le reflet d'une flexibilité et l'origine d'une insécurité.

Graphique 2.18

Répartition de l'emploi salarié temporaire des femmes selon le type de contrat, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006
- Calculs : IWEPS



- Interim
- Chèques services / ALE
- Contrat à durée déterminée
- Formation / stage / contrat d'apprentissage / emploi étudiant
- Autre contrat à durée déterminée (en ce compris le travail occasionnel)

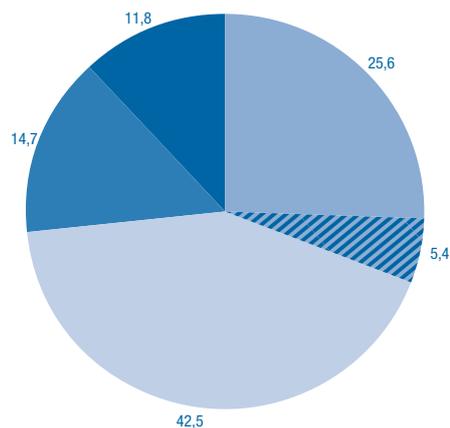
En 2006, près de la moitié des contrats temporaires sont des emplois sous contrat à durée déterminée ou pour un travail déterminé (48,3% chez les femmes et 42,5% chez les hommes). Les autres types de contrat

Graphique 2.19

Répartition de l'emploi salarié temporaire des hommes selon le type de contrat, en Wallonie, en 2006, en %

Note : Dans le graphique ci-dessous, les surfaces hachurées correspondent à des valeurs limites en termes de fiabilité (valeurs comprises entre 2 500 et 4 500 unités).

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, 2006
- Calculs : IWEPS



- Interim
- Chèques services / ALE
- Contrat à durée déterminée
- Formation / stage / contrat d'apprentissage / emploi étudiant
- Autre contrat à durée déterminée (en ce compris le travail occasionnel)

temporaire parmi les plus représentés sont : l'intérim chez les hommes (25,6%) et les chèques services/ALE chez les femmes (17%).

Sous l'angle des secteurs d'activité et des professions

Tableau 2.1

Part des femmes parmi les personnes en emploi, par profession, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les Forces de Travail, 2006

Gardes d'enfants et aides ménagères	98,8
Secrétaires	94,0
Secrétaires de direction	92,7
Autre personnel soignant sans qualifications	92,1
Infirmiers et gardes-malades diplômés	90,3
Caissiers, guichetiers	86,1
Instituteurs, institutrices (enseignement primaire)	78,7
Coiffeurs, spécialistes des soins de beauté et assimilés	78,6
Hommes de peine, femmes de ménage, nettoyeurs	76,5
Nettoyeurs de bureaux et assimilés	75,2
Professions intermédiaires de l'enseignement primaire et secondaire	71,9
Auxiliaires sociaux, assistants sociaux et travailleurs sociaux	71,4
Personnel de vente, employés de magasin, démonstrateurs ...	70,5
Employés travaux d'administration et de rédaction (privé)	66,5
Professeurs, régents, enseignement secondaire	62,5
Employés à l'administration publique n.c.a. (non classés ailleurs)	60,4
Employés aux transactions financières des assurances	58,3
Cuisiniers	57,3
Garçons de salle, serveurs et travailleurs assimilés	56,9
Aides chimistes et laborants	52,8
Avocats et conseils juridiques	52,0
Autres employés n.c.a.	51,9
Experts comptables - comptables	51,8

Selon les résultats de l'enquête sur les forces de travail de 2006, il existe une série de professions très majoritairement occupées par les femmes actives. Elles sont reprises dans le tableau ci-dessus. Les professions les plus « féminines » sont, sans grande surprise, les professions orientées vers les

soins apportés aux personnes (soins de santé, garde et soins personnels), le secrétariat, les services aux entreprises, l'éducation, l'action sociale et enfin, la vente et le commerce. Une majorité d'entre elles sont peu qualifiées.

L'analyse du tableau 2.2 sur les professions les plus « masculines » montre que les hommes se concentrent davantage vers les métiers de la construction, de la mécanique, de l'informatique ... Ces premiers résultats reflètent ce que l'on appelle, dans la littérature sur le genre, « la ségrégation professionnelle horizontale » dans la mesure où l'on retrouve une concentration de femmes et d'hommes dans des types de métiers différents. A cette ségrégation horizontale vient s'ajouter une autre forme de « ségrégation », que l'on qualifie de « verticale » en ce sens qu'elle touche cette

fois au niveau de responsabilité. Les résultats du tableau 2.2 révèlent à ce sujet une surreprésentation des hommes dans des postes à haut niveau de responsabilité (directeurs et cadres, chefs d'entreprise, chefs de groupe...).

Ces dernières statistiques sur les professions majoritairement féminines peuvent être comparées avec les données de l'ONSS pour une appréhension plus fine de la répartition sectorielle de l'emploi portant sur l'emploi salarié.

Tableau 2.2

Part des hommes parmi les personnes en emploi, par profession, en Wallonie, en 2006, en %

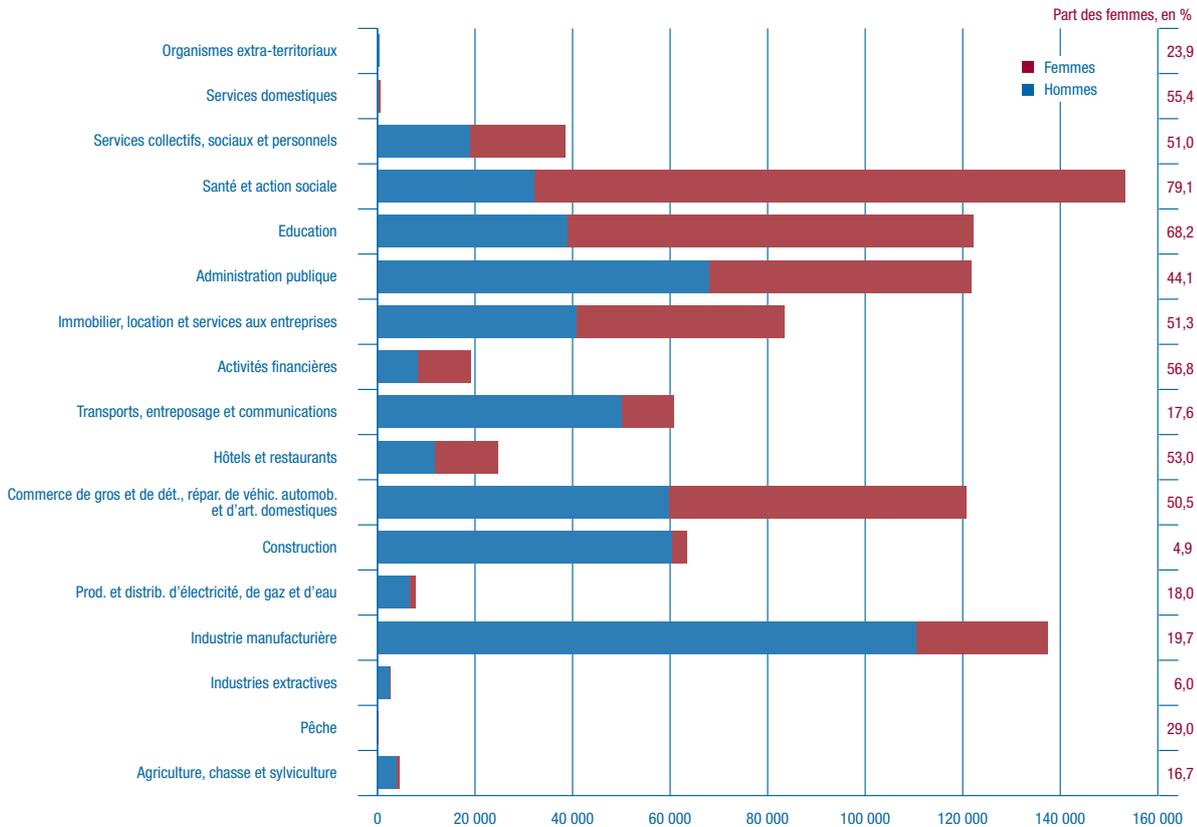
Source : Direction générale Statistique et Information économique, Enquête sur les Forces de Travail, 2006

Maçons et carreleurs	> 99,0
Monteurs, mécaniciens et réparateurs de véhicules	> 99,0
Electriciens, électriciens réparateurs	> 99,0
Soudeurs et découpeurs	> 99,0
Charpentiers, menuisiers et parqueteurs	98,4
Monteurs de charpentes métalliques et autres n.c.a.	97,1
Electromécaniciens, électriciens	96,9
Autres conducteurs de véhicules à moteur (sauf autobus)	95,1
Manutentionnaires	91,4
Ingénieurs, ingénieurs civils, ingénieurs industriels et techniciens	91,1
Gardiens et assimilés n.c.a.	87,3
Informaticiens, analystes de système	86,0
Agents de maîtrises, chefs d'équipe d'ouvriers et assimilés	85,6
Policiers et gendarmes	84,3
Chefs d'entreprise (privé) non lié par contrat (sauf professions juridiques)	81,3
Ouvriers d'objets en liège, en plastique et en caoutchouc	80,3
Directeurs et cadres (privé) liés par contrat (sauf professions juridiques)	77,0
Employés des services d'expédition et transports	76,2
Voyageurs et représentants de commerce	75,5
Boulangers, pâtisseries, confiseurs	72,6
Agriculteurs	72,5
Chefs de groupe d'employés du secteur privé (sauf agriculture, commerce et horeca)	70,6
Autres spécialistes n.c.a.	61,7
Médecins, médecins spécialistes et chirurgiens	61,2
Agents administratifs supérieurs de l'administration publique	59,2
Commerçants en détail	58,4
Hôteliers, restaurateurs et cafetiers (horeca)	56,8

Graphique 2.20

Répartition sectorielle de l'emploi salarié¹⁹ dans les secteurs public et privé en Wallonie, en 2006 – Part des femmes en %

Source : ONSS – Statistique décentralisée, décembre 2006 – Calculs : IWEPS



En 2006, plus d'un quart des femmes travaillaient dans le secteur de la santé et de l'action sociale (27%). Viennent ensuite le secteur de l'éducation (18,6%), le commerce de gros et de détail, réparation automobile et d'articles domestiques (13,6%) et l'administration publique (11,9%). Les hommes sont surtout présents dans l'industrie manufacturière (21,6%), l'administration publique (13,3%), la construction (11,8%) et le commerce de gros et de

détail, la réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (11,7%).

Globalement, c'est le secteur de la santé et de l'action sociale qui occupe désormais le plus de salarié-e-s (16%). Ce secteur compte 79,1% de femmes. Le secteur de l'industrie manufacturière est passé en seconde position, avec une occupation de 14,3% des salarié-e-s parmi lesquels 19,7% de femmes.

¹⁹ L'emploi non salarié n'apparaît pas dans le tableau. Il est toutefois très important dans certains secteurs comme l'agriculture ou l'Horeca par exemple.

Tableau 2.3

Répartition de l'emploi non salarié (indépendants et aidants) selon le statut et le sexe, en Wallonie, en 2006, en %

Source : INASTI – Calculs : IWEPS

	Hommes	Femmes	Part des femmes
Activité principale			
Indépendants	68,5	71,1	30,7
Indépendants + aidants	69,1	74,9	34,9
Activité complémentaire			
Indépendants	23,5	21,6	28,3
Indépendants + aidants	23,0	18,8	28,8
Actifs après l'âge de la pension			
Indépendants	8,1	7,3	27,9
Indépendants + aidants	7,9	6,2	28,1
Total			
Indépendants	100,0	100,0	29,9
Indépendants + aidants	100,0	100,0	33,1
Total			
Indépendants	95,7	82,8	29,9
Aidants	4,3	17,2	66,6
Indépendants+aidants	100,0	100,0	33,1

En Wallonie, en 2006, la proportion des femmes dans l'emploi non salarié (indépendant et aidant) s'élève à 33,1%, soit une femme pour deux hommes. Ce pourcentage évolue du simple au double selon que l'on distingue les travailleur/euse-s indépendant-e-s (29,9%) et les aidant-e-s (66,6%).

Globalement, l'emploi non salarié féminin se répartit entre 82,8% d'indépendantes et 17,2% d'aidantes. Parmi les femmes indépendantes, 71,1% exercent leur activité à titre principal, 21,6% à titre complémentaire et 7,3% après l'âge de la pension.

Entre 2000 et 2006, la participation des femmes à l'emploi non salarié a augmenté, principalement chez les aidantes (+536,9%) et chez les indépendant-e-s à titre complémentaire (+49,1%). La forte augmentation des femmes dans les emplois d'aidants est expliquée essentiellement par l'instauration du statut de conjoint aidant en 2003. Les conjoints ont été affiliés d'office, les personnes restantes ont confirmé leur affiliation.

Sous l'angle de la formation continue

Le taux de participation à la formation est le rapport en pourcentage entre le nombre de personnes participant à des cours ou à une formation et le nombre total de personnes de la catégorie considérée. Il a été tenu compte de la participation, au cours du mois de

référence (semaine de référence ainsi que les trois semaines qui la précèdent) à des cours, séminaires, conférences, etc. dans et en dehors du système d'enseignement régulier, que ces cours aient ou non des liens avec le travail éventuel.

Tableau 2.4

Taux de participation à l'éducation ou la formation selon le sexe et l'âge en Wallonie, en 2006, en %Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006²⁰

	Taux de participation des femmes	Taux de participation des hommes	Total	Part des femmes
25-49 ans	6,8	6,7	6,7	51
50-64 ans	2,7	3,0	2,9	48
Total 25-64 ans	5,4	5,4	5,4	50

²⁰ Les données publiées ici sont différentes de celles publiées par EUROSTAT du fait que nos indicateurs sont calculés sur les moyennes annuelles et non sur le seul deuxième trimestre comme EUROSTAT. La moyenne annuelle est plus fiable pour estimer des statistiques au niveau régional.

On constate que le taux de participation à la formation continue dans la population wallonne est fort semblable dans les deux catégories d'âge considérées.

Un niveau de participation à la formation équivalent pour les hommes et pour les femmes masque cependant des différences importantes dans les modalités de ces

formations. Ainsi, par exemple, en Belgique en 2005, les montants moyens consacrés par les entreprises à la formation des femmes équivalaient à 63% du montant réservé aux hommes. Les femmes suivaient en moyenne 22,80 heures de formation par an, pour une moyenne de 32 heures pour les hommes²¹.

Tableau 2.5

Taux de participation des 25-64 ans à l'éducation et à la formation selon le sexe et le statut BIT en Wallonie, en 2006, en %

Note : Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Les données entre [] doivent être considérées avec précaution car construites à partir d'un échantillon de taille réduite.
Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006
- Calculs : IWEPS

	Taux de participation des femmes	Taux de participation des hommes	Total	Part des femmes
Chômeurs BIT	8,7	[7,0]	7,9	57
Actifs occupés BIT	6,2	5,6	5,9	46
Inactifs BIT	3,6	4,1	3,8	61
Total	5,4	5,4	5,4	50

Si globalement le taux de participation à la formation est relativement similaire pour les hommes et les femmes, on notera des différences plus significatives au regard des positions sur le marché du travail. On remarquera en effet que les taux de participation à l'éducation ou à la formation sont plus élevés dans la population féminine en emploi et au chômage que dans la population masculine. La part des femmes est plus importante parmi les demandeurs d'emploi en formation et parmi les inactifs en formation.

Dans le même ordre d'idée, parmi la population active wallonne (actifs occupés et actifs inoccupés) âgée de 15 à 64 ans, le taux de participation est également plus élevé pour les femmes (7,8%) que pour les hommes (6,9%).

L'augmentation du taux de participation à la formation des actifs est un des objectifs des politiques développées par le Gouvernement wallon dans le cadre du contrat d'avenir.

²¹ Source : Bilans sociaux. Calculs : SPF Emploi, Indicateurs utilisés pour le suivi de la stratégie européenne de l'emploi.

L'école et la formation : des orientations toujours différenciées entre les femmes et les hommes

Examinons pour commencer les statistiques de niveau d'éducation dans l'ensemble de la population wallonne.

Niveau d'instruction de la population wallonne

Tableau 2.6

Répartition des adultes wallons selon le niveau du diplôme le plus élevé obtenu, par catégorie d'âge et par sexe, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006
- Calculs : IWEPS

		25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65 ans et plus	Total 25-64 ans	Total
Femmes	Primaire ou sans diplôme	6,2	11,3	19,1	28,9	53,1	16,1	26,2
	Secondaire inférieur	13,3	17,1	23,8	24,4	24,8	19,6	21,0
	Moins que secondaire supérieur	19,5	28,4	42,9	53,3	77,9	35,7	47,2
	Secondaire supérieur	37,9	37,4	32,8	24,8	14,2	33,5	28,2
	Supérieur court	27,3	22,9	16,9	15,8	6,1	20,7	16,7
	Supérieur niveau universitaire	15,3	11,4	7,5	6,1	1,8	10,1	7,8
Total femmes		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Hommes	Primaire ou sans diplôme	7,7	11,3	18,8	25,8	42,0	15,5	20,9
	Secondaire inférieur	17,3	21,3	23,4	20,4	20,8	20,7	20,7
	Moins que secondaire supérieur	25,0	32,6	42,2	46,1	62,8	36,3	41,6
	Secondaire supérieur	43,7	39,8	32,0	29,6	21,6	36,5	33,5
	Supérieur court	16,3	14,6	11,7	9,9	6,8	13,2	11,9
	Supérieur niveau universitaire	14,9	13,0	14,1	14,3	8,7	14,1	13,0
Total hommes		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total	Primaire ou sans diplôme	6,9	11,3	19,0	27,4	48,7	15,8	23,7
	Secondaire inférieur	15,3	19,2	23,6	22,4	23,2	20,2	20,9
	Moins que secondaire supérieur	22,3	30,5	42,5	49,8	71,9	36,0	44,6
	Secondaire supérieur	40,8	38,6	32,4	27,2	17,2	35,0	30,7
	Supérieur court	21,8	18,7	14,3	12,9	6,4	17,0	14,5
	Supérieur niveau universitaire	15,1	12,2	10,8	10,1	4,6	12,1	10,3
Total		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La tendance à une élévation générale du niveau d'instruction de la population wallonne au fil des générations est plus nette pour les femmes que pour les hommes. Si 77,9% de la population féminine de plus de 65 ans n'ont pas obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, seuls 19,5% de la population féminine âgée de 25 à 34 ans est dans ce cas. Chez les hommes, 62,8% des plus de 65 ans n'a pas obtenu ce diplôme pour 25% de la tranche d'âge 25-34 ans. Par ailleurs, dans la tranche des 25 à 34 ans, 42,6% des femmes ont désormais un diplôme du degré supérieur, contre 31,2% des hommes. Mais il s'agit dans la majorité des cas d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court.

En résumé, on peut dire que les femmes âgées de

moins de 45 ans aujourd'hui possèdent un niveau d'instruction plus élevé que les hommes. Par contre, pour les catégories d'âge supérieures à 54 ans, le niveau d'instruction est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. La situation semble s'équilibrer dans la tranche 45-54 ans.

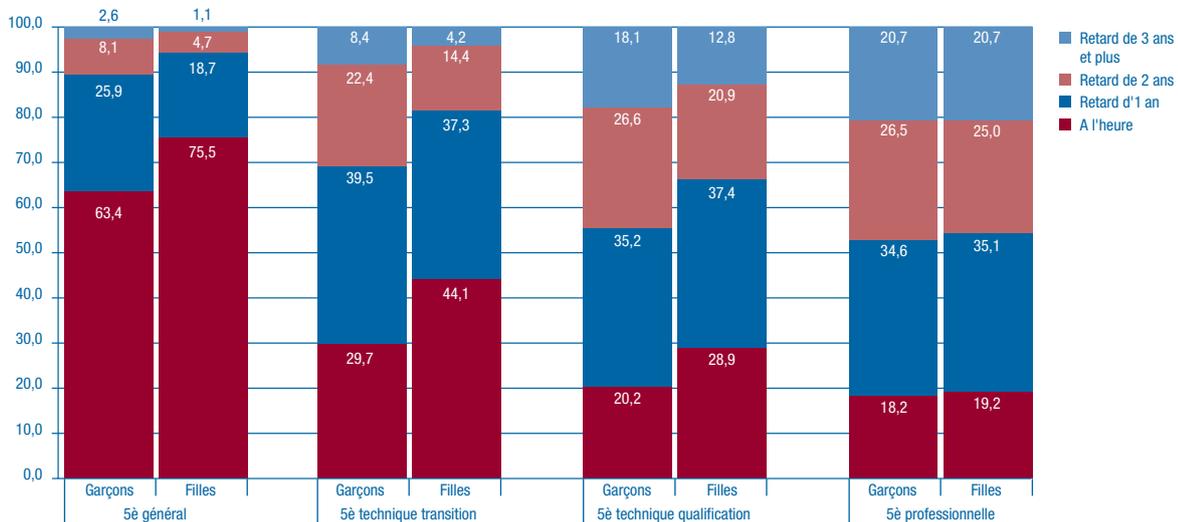
On sait par ailleurs que les filles sont plus nombreuses à poursuivre des études dans la filière générale et sont moins souvent en retard que les garçons. Le graphique suivant illustre cette situation et permet de comparer la part des filles et des garçons n'ayant pas de retard scolaire et la part qui a doublé une ou plusieurs années, à un moment donné de la scolarité, en l'occurrence en cinquième année de l'enseignement secondaire.

Retard et décrochage scolaire

Graphique 2.21

Part des élèves en retard en 5^e année de l'enseignement secondaire selon la forme d'enseignement suivie et le sexe, année scolaire 2005-2006, en %

Source : ETNIC²², Service des statistiques la Communauté française



A part dans la filière professionnelle où les parcours diffèrent peu selon le sexe, en cinquième secondaire, les filles sont plus nombreuses que les garçons à avoir suivi un parcours scolaire sans retard. En 5^e année de l'enseignement général, filles et garçons sont majoritairement « à l'heure », bien que plus d'un tiers des garçons et un quart des filles aient déjà connu l'échec. Dans l'enseignement technique, en Région wallonne (partie francophone), la majorité des élèves de 5^e année sont en retard mais les difficultés sont plus importantes pour les garçons que pour les filles. En 5^e année professionnelle, quel que soit le sexe, seul un peu moins de 20% des élèves n'ont pas doublé. La filière technique ou professionnelle est souvent choisie par les élèves en difficulté scolaire. Les parcours en moyenne moins chaotiques des filles se clôturent

généralement plus souvent que ceux des garçons par l'obtention d'un diplôme de l'enseignement général en fin de secondaire : en 2006, 42% des diplômes obtenus par les filles en fin de secondaire étaient des diplômes délivrés dans les filières générales de l'enseignement contre 38% parmi les garçons.

Par ailleurs, ajoutons qu'en Wallonie, une part importante des jeunes quittent l'école sans un diplôme ou certificat de fin d'enseignement secondaire. En 2006, selon une estimation faite à partir de l'enquête sur les forces de travail, 21% des garçons âgés de 18 à 24 ans et 12,5% des filles n'avaient pas obtenu de diplôme de fin du secondaire et ne suivaient plus d'enseignement ou de formation.

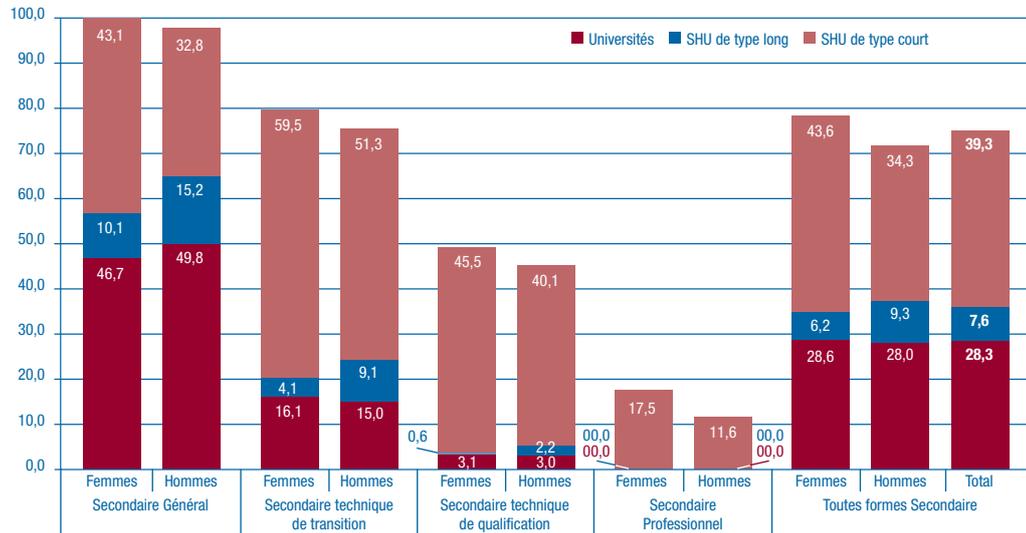
²² Les indicateurs sur le retard scolaire et le taux d'accès à l'enseignement supérieur sont issus du service des statistiques de la Communauté française : <http://www.statistiques.cfwb.be/publicationsDetails.php>

Accès à l'enseignement supérieur selon la filière suivie dans le secondaire

Graphique 2.22

Taux d'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur des détenteurs du certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) selon la filière suivie dans l'enseignement secondaire et le sexe, CESS délivrés en fin d'année 2002-2003

Source : ETNIC²³, Service des statistiques la Communauté française



Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des filles qui ont obtenu leur CESS est en moyenne supérieur de près de 7 points de pourcentage à celui des garçons. Cependant, les filles s'orientent plus souvent que les garçons vers l'enseignement supérieur de type court, quelle que soit la filière qui a été fréquentée dans le secondaire, alors que ceux-ci s'inscrivent plus souvent que les filles dans des études supérieures de type long.

Les filles apparaissent donc globalement mieux armées pour entrer sur le marché du travail. Cependant, alors que les femmes réalisent de meilleurs parcours scolaires que les hommes, elles sont pourtant, en moyenne, en plus grande difficulté que les hommes sur le marché de l'emploi. Le tableau suivant met en évidence les difficultés rencontrées par les jeunes femmes, comparativement aux hommes, durant les premières années de leur vie active.

²³ Les indicateurs sur le retard scolaire et le taux d'accès à l'enseignement supérieur sont issus du service des statistiques de la Communauté française : <http://www.statistiques.cfwb.be/publicationsDetails.php>

Education et insertion dans l'emploi : parcours des jeunes de 18-24 ans ayant quitté l'enseignement

Tableau 2.7

Répartition, selon le statut BIT, des jeunes de 18 à 24 ans ayant quitté l'enseignement, par niveau de diplôme et sexe, en Wallonie, en 2006

Note : L'indicateur représente la répartition, selon le statut BIT, des jeunes de 18 à 24 ans qui ne suivent plus un enseignement. Les statuts - emploi, chômage et inactivité - sont définis selon les normes du Bureau International du Travail (BIT). Même si les données entre [] doivent être considérées avec précaution car construites à partir d'un échantillon de taille réduite, elles sont interpellantes.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur les Forces de travail, moyennes annuelles 2006
- Calculs : IWEPS

		Emploi	Chômage	Inactivité	Total
Hommes	Secondaire inférieur (max)	49,4	28,2	22,5	100,0
	Secondaire supérieur	66,5	22,1	11,4	100,0
	Supérieur	75,7	-	-	100,0
	Total	61,5	23,4	15,1	100,0
Femmes	Secondaire inférieur (max)	[24,0]	29,8	46,2	100,0
	Secondaire supérieur	48,5	27,5	24,0	100,0
	Supérieur	72,2	[20,9]	-	100,0
	Total	48,6	26,4	25,0	100,0
Hommes + femmes	Secondaire inférieur (max)	40,2	28,8	31,1	100,0
	Secondaire supérieur	58,2	24,6	17,3	100,0
	Supérieur	73,5	18,9	-	100,0
	Total	55,5	24,8	19,7	100,0

Parmi les jeunes de 18 à 24 ans qui ont quitté l'enseignement et entrent dans la vie active, le diplôme est un atout : l'écart entre le taux d'emploi des diplômés de l'enseignement supérieur et le taux d'emploi des personnes qui ont obtenu au maximum un diplôme du secondaire inférieur est très important, surtout pour les femmes. La part de la population au chômage reste très élevée dans cette catégorie d'âge. Beaucoup de jeunes faiblement diplômés restent inactifs, en particulier les jeunes femmes. Sur 100 jeunes femmes diplômées au maximum du secondaire inférieur, près de la moitié, soit 46,2% sont inactives et près de 30% au chômage. Les hommes des mêmes catégories d'âge et qui ont quitté l'école sans avoir obtenu le diplôme de fin du secondaire sont inactifs pour près d'un quart d'entre eux (22,5%) et au chômage

pour un peu moins d'un tiers (28,2%). Les jeunes femmes diplômées au maximum de l'enseignement secondaire supérieur rencontrent des difficultés plus importantes que les hommes des mêmes catégories d'âge et de même niveau de diplôme pour s'insérer dans l'emploi ; leur taux d'emploi est de 18 points inférieur au taux d'emploi des hommes.

L'une des explications possibles pourrait résider dans le choix des filières professionnelles discriminantes entre les sexes. En effet, la palette des diplômes obtenus au terme de l'enseignement supérieur est très différente selon que l'on examine les diplômes obtenus par les filles et ceux obtenus par les garçons.

Analyse des filières suivies par les filles et les garçons dans les différents cycles

Les certificats d'enseignement secondaire supérieur ouvrent l'accès, comme nous l'avons vu, à l'enseignement supérieur. La répartition par domaine des diplômes obtenus par les filles en fin d'enseignement secondaire est moins équilibrée que celle des garçons. Ainsi, 42% proviennent de

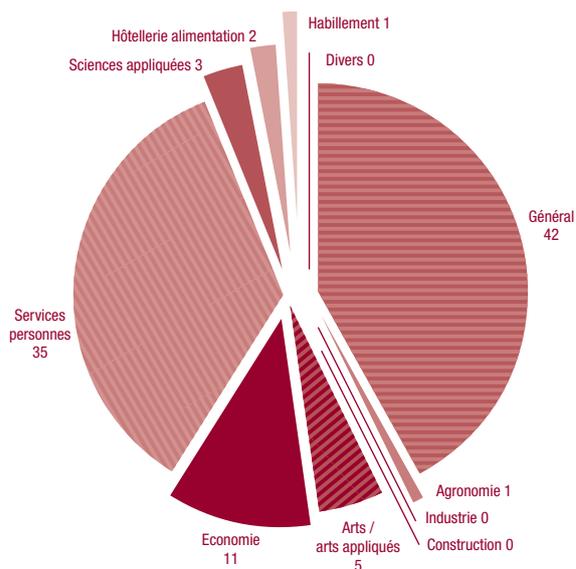
l'enseignement général, 35% de filières dites « services aux personnes » et 11% du domaine économique. Les autres orientations sont très peu représentées. Du côté des garçons, 38% proviennent du général, 21% du secteur industriel, 9% de la construction et de l'économie, 8% des services aux personnes.

Orientation scolaire dans l'enseignement secondaire ordinaire²⁴

Graphique 2.23

Répartition par domaine des diplômes délivrés aux filles dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Région wallonne (Communauté française uniquement), en 2006, en %

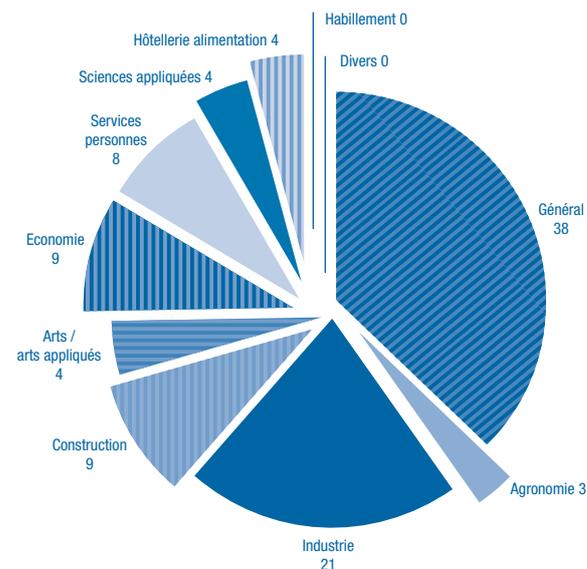
Source : ETNIC, Service des statistiques la Communauté française



Graphique 2.24

Répartition par domaine des diplômes délivrés aux garçons dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice en Région wallonne (Communauté française uniquement), en 2006, en %

Source : ETNIC, Service des statistiques la Communauté française



Les graphiques suivants, relatifs à l'enseignement supérieur non universitaire de type court et de type long, reflètent de fortes différences dans le choix des filières selon le sexe.

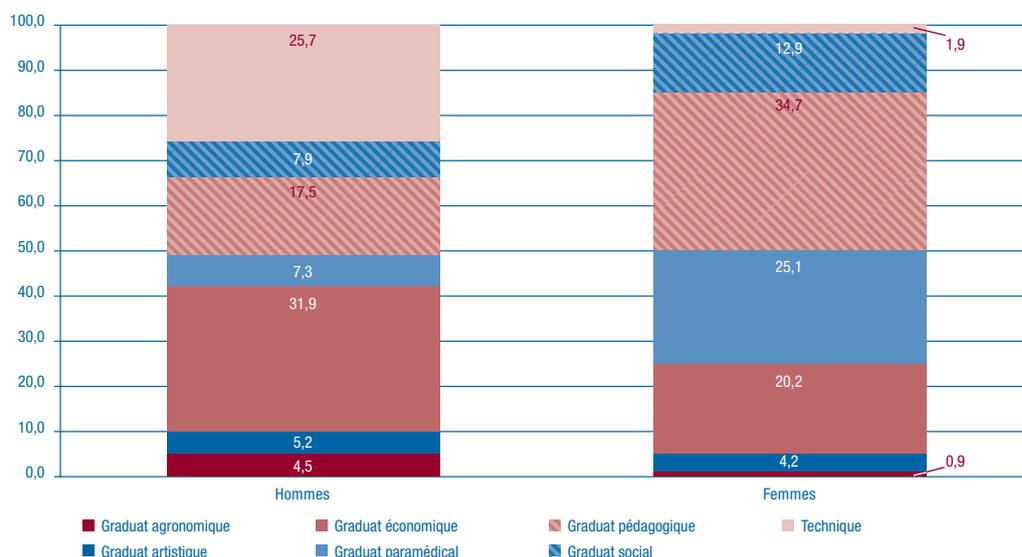
²⁴ Pour plus d'informations, voir <http://www.statistiques.cfwb.be/publications.php>

Orientation scolaire dans l'enseignement supérieur non universitaire de type court ²⁵

Graphique 2.25

Répartition des diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de type court (hors promotion sociale) obtenus en 2006 en Communauté française, par domaine d'étude. Comparaison hommes / femmes, en %

Source : ETNIC, Service des statistiques la Communauté française



Chez les femmes, les options majoritaires sont : le graduat pédagogique (35%), le graduat paramédical (25%) et le graduat économique (20%). Ensemble, ces trois orientations drainent 80% de la population

féminine. Chez les hommes, les options majoritaires sont : le graduat économique (32%), le graduat technique (25%) et le graduat pédagogique (17%).

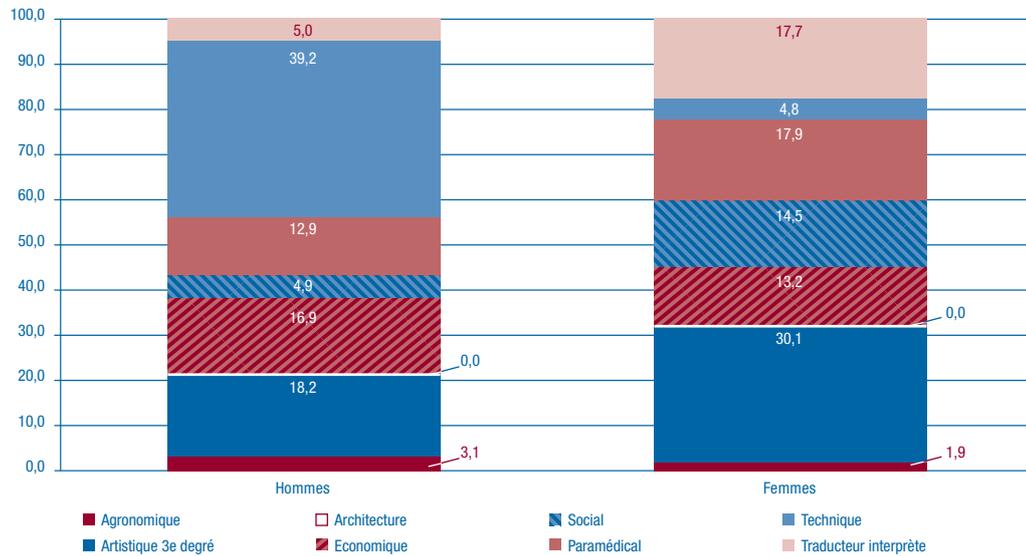
²⁵ Pour plus d'informations, voir <http://www.statistiques.cfwb.be/publications.php>

Orientation scolaire dans l'enseignement supérieur non universitaire de type long

Graphique 2.26

Répartition des diplômes de l'enseignement supérieur non universitaire de type long obtenus en 2006 en Communauté française, par domaine d'étude. Comparaison hommes / femmes, en %

Source : ETNIC, Service des statistiques la Communauté française



Du côté de l'enseignement supérieur non universitaire de type long, les femmes s'orientent davantage vers les filières de type artistique (30%), paramédical (18%), de traduction/interprétariat (18%) et social (14%),

tandis que les hommes privilégient les filières de type technique (39%), artistique (18%), économique (17%) et paramédicale (13%).

Orientation scolaire dans l'enseignement supérieur universitaire de deuxième cycle

Tableau 2.8

Répartition des diplômes de l'enseignement supérieur universitaire de deuxième cycle de base [1] obtenus en 2006 en Communauté française, par domaine d'étude. Comparaison hommes / femmes, en %²⁶

Note : [1] Les premiers masters en 1 ou 2 années d'études apparus en 2006 dans certaines disciplines ont été ajoutés aux deuxièmes cycles de base.

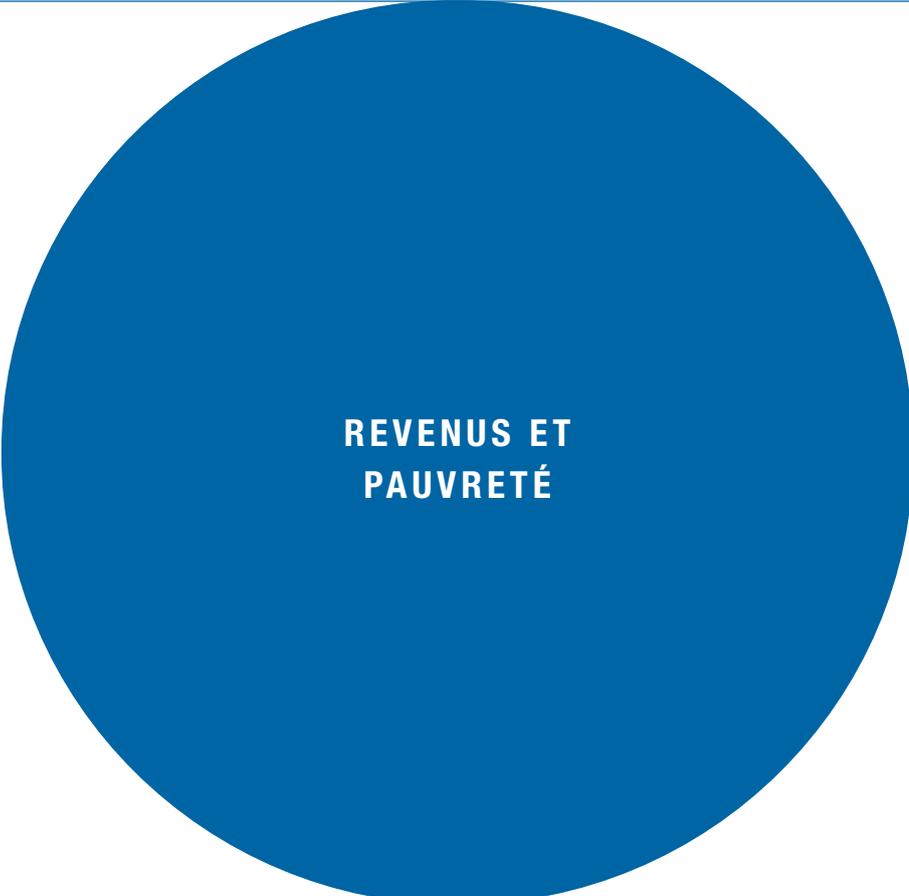
Source : Conseil des recteurs des universités francophones

	Total	Hommes	Femmes
Philosophie	0,9	1,2	0,7
Théologie	0,2	0,2	0,2
Langues et lettres	5,9	2,4	8,6
Histoire, art et archéologie	3,7	2,9	4,3
Information et communication	7,1	5	8,6
Sciences politiques et sociales	11,1	10,4	11,7
Sciences juridiques	7,6	5,6	9
Criminologie	2,4	1,6	3
Sciences économiques et de gestion	14,1	20,6	9,2
Sciences psychologiques et de l'éducation	9,6	3,5	14,2
Sciences	9,3	12,7	6,7
Sciences agronomiques et ingénierie biologique	2,4	3,1	1,9
Sciences de l'ingénieur	8,1	15,7	2,3
Sciences médicales	5,8	5,2	6,2
Sciences vétérinaires	4,6	3,4	5,5
Sciences dentaires	0,9	0,8	0,9
Sciences biomédicales et pharmaceutiques	3,3	2	4,3
Sciences de la motricité	3,1	3,6	2,7
	100	100	100

Enfin, du côté de l'enseignement supérieur universitaire, le même constat de filières nettement distinctes entre hommes et femmes est corroboré. Les femmes s'orientent davantage vers les sciences psychologiques et de l'éducation (14,2%), les sciences politiques et sociales (11,7%), l'information et la communication

(8,6%), les langues et lettres (8,6%) et les sciences médicales (6,2%). Les hommes privilégient par contre les sciences économiques et de gestion (20,6%), les sciences de l'ingénieur (15,7%), les sciences (12,7%) et les sciences politiques et sociales (10,4%).

²⁶ Voir à ce sujet les résultats de la recherche Newtonia : «Accès des jeunes femmes aux études universitaires de sciences et de sciences appliquées». <http://www.ulb.ac.be/newtonia/>



REVENUS ET
PAUVRETÉ

3

En Wallonie, entre 1999 et 2004, le salaire mensuel brut moyen, à prix constants, des travailleurs à temps plein et à temps partiel a augmenté à raison de +3,1% pour les femmes et +2,7% pour les hommes. Entre 2004 et 2005, on assiste à un mouvement inverse à la baisse des salaires réels, (-0,4% pour les femmes et -0,2% pour les hommes), expliqué par l'augmentation générale des prix, l'inflation étant plus que proportionnelle à la hausse des salaires.

En 2005, une travailleuse wallonne gagne, en moyenne, 74% de ce que gagne son homologue masculin. En Wallonie, l'écart salarial s'élève à 12% parmi les travailleurs à temps plein et à 26% parmi les travailleurs à temps plein et à temps partiel. Globalement, l'écart salarial augmente avec l'âge à partir de la tranche d'âge des 25-29 ans. L'écart salarial selon le niveau de diplôme, la profession et le secteur d'activité varie fortement selon le temps de travail (temps plein / temps partiel).

Le risque de pauvreté est légèrement plus élevé chez les femmes (18%) que chez les hommes (16%). Cependant, si l'on analyse ces statistiques de façon plus détaillée selon la structuration des ménages, la situation des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi ou encore l'âge des personnes, des situations plus contrastées se dessinent entre les femmes et les hommes. Les femmes isolées, surtout si elles sont âgées ou si elles vivent en famille monoparentale, font face à un risque de pauvreté plus important. De même, les ménages sans emploi ou avec une participation au marché du travail qui n'est pas maximale, surtout s'ils ont des enfants à charge, font face à un risque de pauvreté accru.

Si on se concentre sur les données administratives reprenant les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, on constate également une surreprésentation des femmes. Ces données témoignent à nouveau de la précarité des isolés et des familles monoparentales. On constate également une fragilité des jeunes de moins de 25 ans et des personnes d'origine étrangère.

La problématique du surendettement touche également de manière différenciée les personnes selon leur âge (surtout des personnes d'âge actif), leur situation familiale (davantage d'isolés avec ou sans enfants) et leur activité professionnelle (les sans emploi sont davantage mais non exclusivement touchés). On constate également que les situations de surendettement semblent connaître une croissance durant ces dernières années (qui témoigne soit d'une augmentation du phénomène, soit d'une utilisation accrue des dispositifs en place).

Revenus

Les Salaires²⁷

Pour réaliser cette partie, nous avons pris l'option d'exploiter principalement l'enquête sur la structure et la répartition des salaires (SES)²⁸, que nous avons complétée ponctuellement par les données émanant de l'Office national de Sécurité sociale (ONSS)²⁹.

Pour assurer la continuité avec la publication précédente et faciliter la compréhension, nous avons limité notre analyse des données de l'enquête SES aux salaires mensuels bruts. Dans le cadre de l'enquête SES, le salaire mensuel brut comprend toutes les rémunérations relatives au mois d'octobre, en ce compris les paiements pour les heures supplémentaires, les primes pour travail posté, de nuit et de week-end ainsi que les autres primes payées régulièrement à chaque période de rémunération. En revanche, les primes annuelles ou irrégulières comme le pécule de vacances, le 13ème mois, etc. ne sont pas incluses.

En Wallonie, entre 1999 et 2005, le salaire mensuel brut moyen, à prix constants, des travailleurs à temps

plein et à temps partiel a augmenté à raison de +3,1% pour les femmes et +2,7% pour les hommes. Dans les deux cas, la tendance à la hausse est surtout observée jusqu'en 2004, alors qu'en 2005, l'on assiste à un mouvement inverse à la baisse des salaires réels, de l'ordre de -0,4% pour les femmes et -0,2% pour les hommes. Ce renversement de tendance est expliqué par l'augmentation générale des prix, l'inflation étant plus que proportionnelle à la hausse des salaires.

En 2005, une travailleuse wallonne, quelle que soit sa durée de travail (temps plein et temps partiel confondu) dans l'industrie et les services marchands, gagne, en moyenne, 1 663 euros bruts par mois (à prix constants), soit 284 euros de moins qu'une femme wallonne qui travaille à temps plein et 592 euros de moins que son collègue masculin (temps plein et temps partiel confondu). En d'autres termes, une femme wallonne gagne 74% de ce que gagne un homme, en moyenne, en 2005.

²⁷ La notion de « salaire » n'est pas univoque. Elle varie selon les unités statistiques utilisées (salaires horaires, journaliers, mensuels ou annuels, salaires bruts ou nets ...) et les sources de données exploitées (enquête sur la structure et la répartition des salaires, ONSS ...) d'une part, selon les caractéristiques liées au temps de travail (travail à temps plein ou à temps partiel), à l'emploi occupé (secteurs d'activité ...) ou au travailleur (âge, profession ...) d'autre part. Les effets dits de composition jouent un rôle important dans l'explication de l'écart salarial entre hommes et femmes, ce qui rend d'autant plus complexe la recherche des facteurs discriminants de l'écart salarial. Les choix opérés quant aux sources et unités statistiques utilisées ont un impact direct sur les résultats observés : ainsi, l'écart salarial est plus important au niveau des salaires mensuels qu'au niveau des salaires horaires en raison du temps de travail hebdomadaire moyen des femmes plus faible que celui des hommes. Cet écart salarial est également plus important au niveau des salaires bruts que des salaires nets. Pour des informations plus détaillées à ce sujet, voir le récent rapport de l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (2008), L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique – Rapport 2008, Bruxelles.

²⁸ L'enquête sur la structure et la répartition des salaires est organisée chaque année depuis 1999, au mois d'octobre, par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) auprès d'un échantillon représentatif d'entreprises occupant au minimum dix travailleurs et relevant, jusque 2006, des secteurs de l'industrie et des services marchands (secteurs C à K de la classification NACE). Elle fournit de l'information sur les salaires (horaires, mensuels et annuels bruts), le nombre d'heures ouvrables prestées et différentes caractéristiques individuelles des travailleurs.

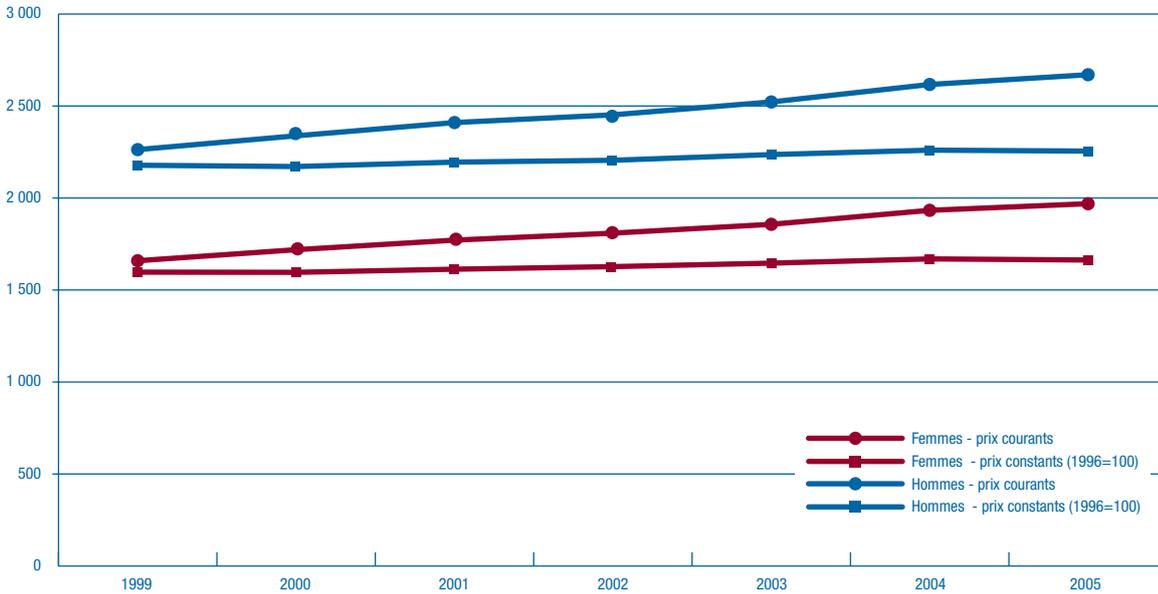
²⁹ Les données de l'ONSS couvrent les salariés assujettis à l'ONSS, à l'exception des salariés assujettis à l'ONSSAPL, autre organisme de sécurité sociale qui s'adresse aux travailleurs salariés des administrations provinciales et locales. Les statistiques s'appuient sur les données figurant dans la base de données salaires-carrière de l'ONSS (base de données LATG jusqu'en 2002, DmfA à partir de 2003). Les rémunérations considérées sont celles passibles du calcul des cotisations de sécurité sociale telles qu'elles sont définies par les dispositions légales et réglementaires de l'année concernée [...]. Ce sont des rémunérations brutes, non diminuées des charges fiscales. [...] Les données des quatre trimestres sont totalisées. L'unité statistique retenue est la rémunération journalière, donnée dérivée, calculée à partir de la rémunération brute ordinaire qui sert de base au calcul des cotisations de sécurité sociale.

Pour plus de détails sur la méthode d'établissement de ces statistiques, consulter la brochure (grise) de l'ONSS, Rémunérations et périodes rémunérées déclarées, téléchargeables à l'adresse suivante : http://www.onssrszls.fgov.be/Onssrsz/FR/Statistics/Brochures/Grey/grey_home.htm.

Graphique 3.1

Evolution du salaire mensuel brut moyen (à prix constants – base 1996 = 100) des travailleurs wallons à temps plein et à temps partiel (secteurs NACE C-K ; entreprises d’au moins 10 travailleurs), de 1999 à 2005, en euros

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires



L'écart salarial

Tableau 3.1

Ecart salarial³⁰ entre hommes et femmes sur la base des salaires mensuels bruts moyens des travailleurs à temps plein et des travailleurs à temps plein et à temps partiel dans les entreprises d’au moins 10 travailleurs (secteurs NACE C-K), Wallonie et Belgique, 2005, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires

		2005
Travailleurs à temps plein		
Wallonie		12
Belgique		15
Travailleurs à temps plein et à temps partiel		
Wallonie		26
Belgique		25

En 2005, en Wallonie, l'écart salarial s'élève à 12% parmi les travailleurs à temps plein et à 26% parmi les travailleurs à temps plein et à temps partiel. Incline les statistiques relatives aux travailleurs à temps partiel rend donc l'écart salarial nettement plus important mais aussi plus représentatif pour de nombreuses femmes, vu le pourcentage élevé de travailleuses à temps partiel parmi les femmes. Ce différentiel d'écart s'explique par le fait que la grande majorité des travailleurs à temps partiel sont des femmes.

L'écart salarial des travailleurs à temps plein est moins élevé en Wallonie que pour l'ensemble de la Belgique (12% en Wallonie contre 15 % pour la Belgique en 2005). Par contre, lorsque l'on compare l'écart relatif à l'ensemble des travailleurs, temps plein et temps partiel confondus, ce constat ne se vérifie pas puisque, de part et d'autre, l'écart est du même ordre de grandeur (26% en Wallonie et 25% en Belgique).

³⁰ L'écart salarial entre les hommes et les femmes, appelé 'gender gap', mesure la différence entre le salaire moyen des hommes et le salaire moyen des femmes exprimée en pourcentage du salaire moyen des hommes.

Tableau 3.2

Ecart salarial sur la base des salaires mensuels bruts moyens, selon l'âge, le niveau d'enseignement, l'ancienneté, la profession et la branche d'activité – Travailleurs à temps plein et travailleurs à temps partiel, en Wallonie, en 2005, en %

Notes : (1) L'ancienneté est définie comme le nombre d'années de travail au sein de l'entreprise (donc plus large que l'unité locale).

(2) La classification des professions utilisée dans ce tableau correspond aux grands groupes de la version européenne de la Classification Internationale Type des Professions (CITP-88(COM)).

(3) La classification des branches d'activité utilisée dans ce tableau correspond aux sections de la nomenclature NACE-BEL.

Source : Direction générale statistique et information économique - Enquête sur la structure et la répartition des salaires (secteurs NACE C-K; entreprises d'au moins 10 travailleurs)

		Travailleurs à temps plein	Travailleurs à temps plein et à temps partiel	
Age	<=24 ans	12	29	
	25-29 ans	6	17	
	30-44 ans	7	24	
	45-54 ans	10	27	
	>=55 ans	19	37	
Niveau d'enseignement	Enseignement primaire ou pas d'enseignement	14	34	
	Secondaire inférieur	13	31	
	Secondaire supérieur général	15	26	
	Secondaire supérieur technique ou professionnel	16	26	
	Supérieur non-universitaire de type court	18	24	
	Universitaire et supérieur non-universitaire de type long	24	28	
Ancienneté (1)	Moins de 2 ans	11	26	
	2 à 5 ans	10	27	
	6 à 10 ans	10	24	
	11 à 20 ans	10	26	
	>20 ans	13	23	
Profession (2)	Directeurs de société et cadres de direction	24	24	
	Ingénieurs, informaticiens et spécialistes des sciences physiques et mathématiques	13	14	
	Autres spécialistes des professions intellectuelles et scientifiques	17	19	
	Techniciens	17	19	
	Autres professions intermédiaires	14	19	
	Employés de bureau	8	14	
	Réceptionnistes, caissiers, guichetiers et assimilés	12	27	
	Personnel des services	22	40	
	Modèles, vendeurs et démonstrateurs	19	28	
	Artisans et ouvriers des métiers de l'extraction et du bâtiment	7	14	
	Artisans et ouvriers des métiers de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés	13	18	
	Artisans et ouvriers de la mécanique de précision, des métiers d'art, de l'imprimerie et assimilés	13	13	
	Autres artisans et ouvriers des métiers de type artisanal	13	23	
	Conducteurs d'installations fixes	18	17	
	Conducteurs de machines et ouvriers de l'assemblage	22	19	
	Conducteurs de véhicules et d'engins lourds	9	20	
	Employés non qualifiés des services et de la vente	20	43	
	Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, de l'industrie et du transport	12	19	
	Branche d'activité NACE (3)	Activités extractives	-11	-1
		Industrie manufacturière	11	16
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau		24	29	
Construction		6	20	
Commerce de gros et de détail, réparations automobiles et domestiques		11	30	
Hôtels et restaurants		9	11	
Transports, entreposage et communications		8	15	
Activités financières		24	27	
Immobilier, locations et activités de service aux entreprises		18	29	

Globalement, l'écart salarial augmente avec l'âge à partir de la tranche d'âge des 25-29 ans. A caractéristiques constantes, le différentiel d'écart entre les travailleurs à temps plein et à temps partiel est le plus marqué pour les catégories d'âge à partir de 25 ans (participation des femmes davantage à temps partiel sur le marché du travail).

L'écart salarial selon le niveau d'enseignement ne se profile pas de la même façon selon que l'on envisage les travailleurs à temps plein ou l'ensemble des travailleurs. Chez les travailleurs à temps plein, l'écart augmente globalement avec le niveau de diplôme ; il est le plus important chez les personnes disposant au minimum d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type long. Lorsque l'on examine l'écart salarial chez les travailleurs à temps plein et à temps partiel, l'écart le plus important se situe a contrario chez les travailleurs les moins diplômés (enseignement secondaire inférieur au maximum).

Les bas salaires

Les bas salaires sont calculés à partir de la répartition du volume de travail en équivalent temps plein par classe de salaire journalier ³¹ (source : ONSS – 2004). On considère comme bas salaires les salaires journaliers inférieurs à 70 euros et à 80 euros. Le seuil de 70 euros est la borne disponible qui s'approche le plus du salaire journalier moyen wallon du premier

Parmi les travailleurs à temps plein, l'écart salarial est le plus élevé chez les travailleurs qui ont beaucoup d'ancienneté dans leur fonction (plus de 20 ans). Si l'on intègre les travailleurs à temps partiel, l'ancienneté n'intervient pas comme facteur discriminant de l'écart salarial.

L'écart salarial varie fortement selon le secteur d'activité. Les écarts salariaux les plus importants se retrouvent dans les secteurs du gaz et de l'électricité, des activités financières et de l'immobilier, locations et activités de service aux entreprises, auxquels il convient d'ajouter le secteur du commerce de gros et de détail lorsque l'on étend l'observation aux travailleurs à temps partiel.

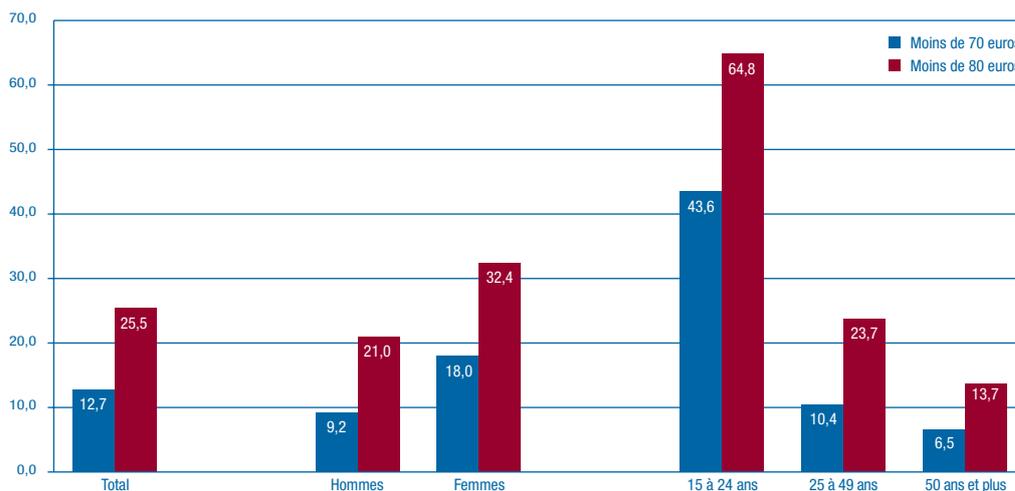
Enfin, sous l'angle de la profession, chez les travailleurs à temps plein, l'écart salarial est le plus important parmi les directeurs de société et cadres de direction tandis que, chez les travailleurs à temps plein et à temps partiel, l'écart salarial le plus important est observé au niveau des employés non qualifiés des services et de la vente.

quartile de la distribution des équivalents temps plein par classe salariale (estimé à 66,80 euros). C'est aussi la borne qui se situe à deux tiers du salaire médian. Le seuil de 80 euros correspond au salaire journalier maximum qui donne droit à des réductions de cotisations sociales patronales pour bas salaires.

Graphique 3.2

Taux d'équivalents temps plein à bas salaires selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

Source : ONSS - Calculs : IWEPS-OSEC



En 2004, en moyenne 12,7% des Wallons percevaient un salaire journalier brut inférieur à 70 euros et un quart (25,5%) un salaire inférieur à 80 euros. Parmi ceux-ci, on dénombre une grande majorité de jeunes (43,6 % gagnent moins de 70 euros bruts par jour), mais aussi de travailleurs âgés de 65 ans et plus (36%

gagnent moins de 70 euros et presque la moitié (48,3% moins de 80 euros). Les femmes sont également plus nombreuses dans ces classes salariales inférieures : près d'une femme sur cinq (18%) perçoit un salaire inférieur à 70 euros et une sur trois (32,4%) un salaire inférieur à 80 euros.

³¹ Pour une définition détaillée du volume de travail en équivalent temps plein, consulter la brochure beige de l'ONSS, op cit. p.9, téléchargeable sur le site de l'ONSS.

Pauvreté

Risque de pauvreté

Selon les chiffres de l'enquête EU-SILC 2006 ³², en Wallonie, une personne sur six (17%) connaît un risque accru de pauvreté ³³. Plus concrètement, cela signifie, qu'en Wallonie, 17 % de la population ne dispose pas d'un revenu de 10 316 euros par an ou 860 euros par mois pour un isolé ou 21 665 euros par an ou 1 805 euros par mois pour un ménage composé de deux adultes et deux enfants.

Le risque de pauvreté demeure toujours plus élevé chez les femmes (18%) que chez les hommes (16%) ³⁴. La

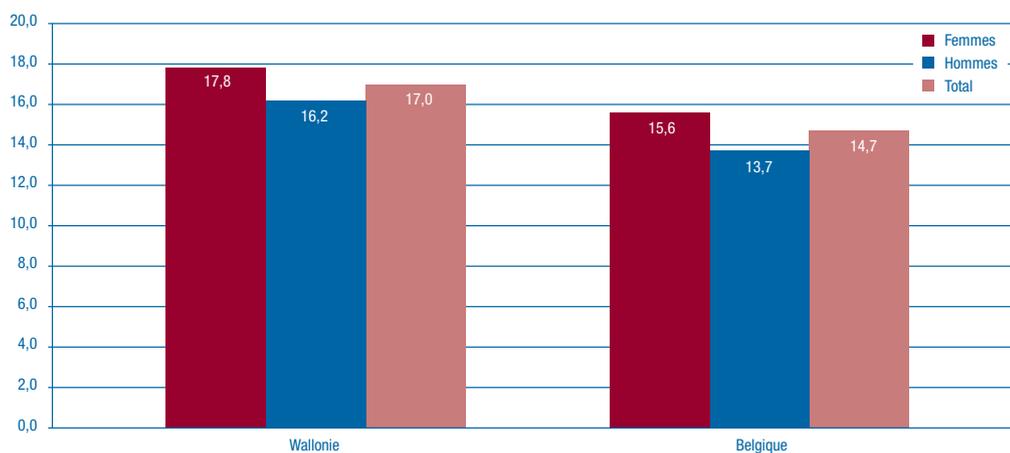
différence de risque de pauvreté selon le sexe dans la population totale résulte principalement des différences de risque par sexe pour les personnes isolées (avec ou sans enfant(s)).

Nous verrons en effet, dans les résultats présentés, que c'est davantage la structuration des familles, l'âge des personnes ou encore leur situation sur le marché de l'emploi qui apparaissent déterminants dans le risque de pauvreté qu'encourent les femmes et les hommes en Wallonie.

Graphique 3.3

Taux de risque de pauvreté selon le sexe, en Wallonie et en Belgique, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



On notera des disparités régionales, statistiquement significatives entre la Wallonie et la Flandre, où le pourcentage de risque de pauvreté est de 11% alors qu'il s'élève à 17% en ce qui concerne la Wallonie (rappelons que c'est un seuil national qui est utilisé (cf. la note de bas de page sur le calcul du risque de pauvreté). Cependant, si globalement le taux de pauvreté est plus important en Wallonie qu'en Flandre,

pour certaines catégories d'individus, le risque de pauvreté est plus élevé en Flandre. C'est le cas des personnes âgées de 65 ans ou plus, vivant seules (24% en Wallonie contre 27% Flandre). Nous reviendrons ultérieurement sur ces disparités régionales. L'âge des personnes apparaît en effet comme un des facteurs déterminants dans le risque de pauvreté qu'encourent les femmes et les hommes.

³² Les résultats présentés dans cette section proviennent du site internet du SPF Economie (Direction générale Statistique et Information économique), en date du 08 mai 2008.

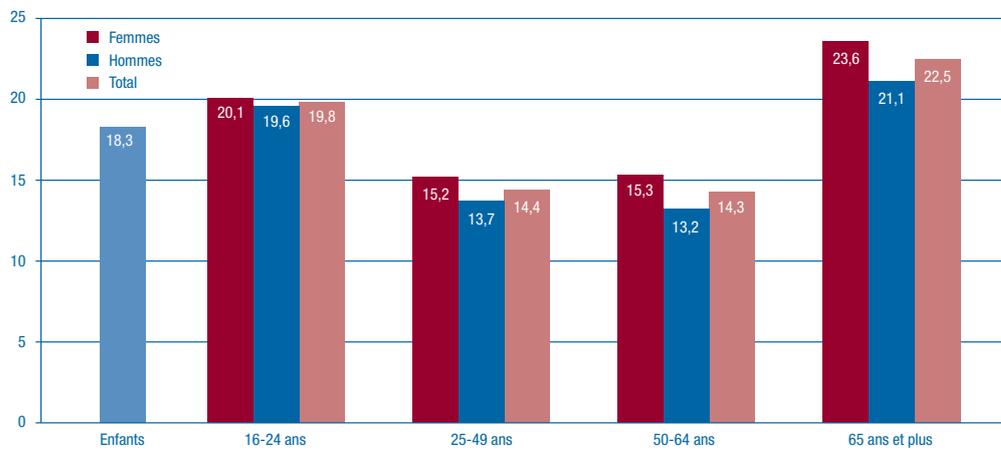
³³ Les indicateurs définis conjointement par les Etats-membres européens sont basés sur un seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu national. Par «revenu», on doit entendre le revenu équivalent disponible. Le revenu disponible total d'un ménage s'entend comme l'ensemble des revenus monétaires nets perçus au cours de l'année précédant l'enquête (2005 dans le cas de l'enquête 2006) par ce ménage et les membres qui le composent au moment de l'interview. Le revenu disponible du ménage est divisé par une échelle d'équivalence, afin de tenir compte de la taille et de la composition du ménage. Il est attribué à chaque membre du ménage. L'échelle retenue dans les évaluations qui vont suivre est l'échelle dite 'OCDE modifiée', qui attribue un poids de 1 pour le premier adulte, de 0,5 pour les autres adultes (de 14 ans ou plus) et de 0,3 pour les personnes de moins de 14 ans. Ainsi, le revenu d'un couple avec deux enfants est divisé par 2,1 (1+0,5+2*0,3) pour être comparé au revenu d'un isolé. Le revenu médian est celui qui se situe au centre de la distribution des revenus (classés par ordre de grandeur). Lorsque le revenu d'un ménage se situe en dessous de ce seuil, on parlera de risque accru de pauvreté. Pour les chiffres régionaux, c'est un seuil national, et non un seuil spécifique à la Wallonie ou à la Flandre, qui a été retenu, dans une optique de comparaison du niveau de bien-être à un référent national unique.

³⁴ Il est utile d'insister sur le fait que c'est le revenu total du ménage (somme des revenus individuels et des revenus du ménage) qui est pris en compte dans les évaluations du taux de risque de pauvreté. L'hypothèse implicite est que chaque membre du ménage a un égal accès aux ressources monétaires du ménage. La désagrégation des données selon le sexe ne fournit dès lors qu'une information partielle de la situation des femmes et des hommes face à la pauvreté. La différence de risque de pauvreté selon le sexe dans la population totale résulte principalement des différences de risque par sexe pour les personnes isolées (avec ou sans enfant(s)).

Graphique 3.4

Taux de pauvreté selon l'âge et le sexe, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



Les résultats du graphique ci-dessus montrent que le taux de pauvreté est plus élevé dans les premières années de vie, principalement chez les jeunes âgés de 16 à 24 ans³⁵, et en fin de vie active, principalement chez les personnes âgées de 65 ans et plus. Les personnes âgées sont en effet nettement plus exposées au risque de pauvreté que le reste de la population. En Wallonie, en 2006, plus d'une personne sur cinq âgée de 65 ans ou plus (23%) vit sous le seuil de pauvreté. Une autre lecture, centrée cette fois sur le sexe, permet de souligner que les femmes, quel que soit leur âge, sont en situation de plus grande précarité que les hommes, c'est-à-dire qu'elles encourent un risque de pauvreté plus accru que ces derniers. L'écart entre les femmes et les hommes s'accroît avec l'âge. En effet, c'est au sein du groupe des personnes âgées (65 ans ou plus) que l'écart entre femmes et hommes est le plus grand. Les personnes âgées apparaissent, au vu de ces premiers résultats, comme un groupe particulièrement vulnérable face à la pauvreté. Notons enfin qu'en Wallonie en 2006, 18% des enfants de moins de 16 ans connaissent un risque de pauvreté. Cette situation

est en partie liée aux évolutions des structures familiales et au nombre croissant de familles monoparentales qui cumulent, plus que d'autres types de ménages, comme nous le verrons ultérieurement, les situations de précarité. Ces enfants grandissent alors dans des familles confrontées à un risque de pauvreté élevé.

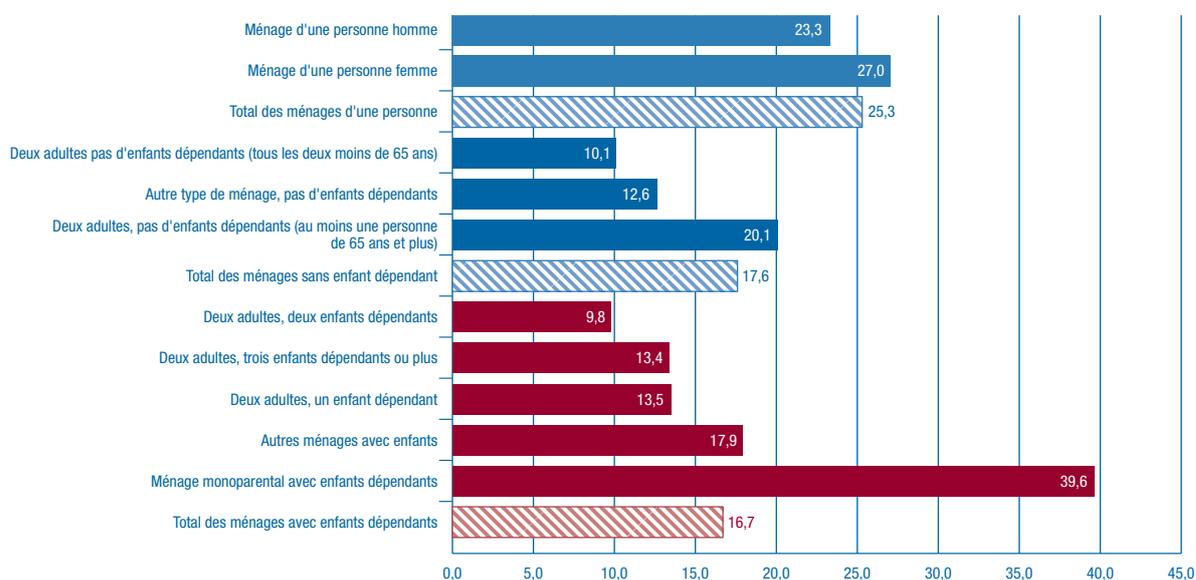
Un autre facteur déterminant est lié au type de ménages. La structure des ménages connaît actuellement d'importants changements et les familles monoparentales ou encore les ménages d'isolés ne constituent plus des situations exceptionnelles dans le paysage des ménages wallons. L'analyse du taux de pauvreté selon le type de ménage (voir graphique ci-dessous) montre que le risque de pauvreté est plus élevé dans certains types de ménage. Les résultats de l'enquête SILC montrent qu'en Wallonie ce sont principalement les familles monoparentales et, comme nous l'avons déjà constaté précédemment, les personnes isolées qui connaissent un risque de pauvreté élevé.

³⁵ Notons toutefois que ce groupe d'âge est assez hétérogène : il regroupe des ménages d'étudiants ou de jeunes actifs qui peuvent encore être aidés par leur famille (les aides financières sont normalement mesurées dans l'enquête, mais pas celles en « nature ») et des personnes dont la situation tant monétaire que non monétaire est précaire.

Graphique 3.5

Taux de risque de pauvreté par type de ménage, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



En Wallonie, on constate qu'un ménage isolé sur quatre est en situation de pauvreté (25%). Au sein de cette catégorie, le risque de pauvreté est nettement plus important chez les femmes que chez les hommes (4 points d'écart).

Mais ce sont les familles monoparentales qui possèdent le taux de risque de pauvreté le plus élevé parmi les ménages wallons. En 2006, plus d'une famille monoparentale sur trois (40%) fait face à un risque accru de pauvreté. A titre informatif, le risque de pauvreté est quatre fois plus élevé dans une famille monoparentale que dans une famille composée de deux adultes avec deux enfants. Des disparités importantes apparaissent entre régions. La situation en Wallonie pour les familles monoparentales est en effet particulièrement critique comparée à la Flandre, où 24% des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté, soit 16 points de pourcentage de moins qu'en Wallonie.

A ce sujet, les conclusions émises par la Commission européenne, suite à l'examen des plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale depuis 2001, sont claires : « Dans de nombreux états membres, les enfants qui grandissent dans une famille pauvre, en particulier si celle-ci compte trois enfants ou plus ou si elle est de type monoparental, sont exposés à un risque accru

de pauvreté et d'exclusion sociale. Si rien n'est fait pour remédier à la pauvreté et à l'exclusion sociale parmi les ménages monoparentaux, ces phénomènes risquent d'avoir des effets à long terme en raison de la transmission de la pauvreté entre générations : les enfants pauvres sont plus susceptibles de devenir des adultes pauvres et socialement exclus. »³⁶ En Wallonie, pour rappel, ce sont 18,3% des enfants de moins de 16 ans qui sont confrontés à un risque accru de pauvreté. Et dans l'UE, c'est un enfant sur cinq qui vit en dessous du seuil de pauvreté (19%, EU-25).

Enfin, pour terminer, rappelons que les résultats de l'enquête SILC sur la pauvreté ne permettent pas de rencontrer les personnes qui vivent en situation d'extrême pauvreté (difficiles à localiser, à enquêter, à conserver d'année en année dans le panel). Les résultats qui ont été présentés ne reflètent qu'une partie des situations de pauvreté qui existent en Wallonie et doivent, pour cette raison, être interprétés avec la plus grande prudence. Ils présentent néanmoins un intérêt non négligeable car ils permettent d'apporter un ordre de grandeur et une base de discussion pour l'analyse. Ils présentent l'intérêt par ailleurs de souligner/identifier, notamment au sein de la population wallonne, quels sont les groupes d'individus qui présentent un risque accru de pauvreté.

³⁶ Extrait tiré de la publication « Pauvreté et exclusion sociale parmi les ménages monoparentaux. » Conclusion d'études politiques -9, Communautés européennes, 2007. Le rapport complet est disponible sur le site de la Commission européenne. http://ec.europa.eu/employment_social/spsi/docs/social_inclusion/2007/study_lone_parents_en.pdf

Droit aux allocations sociales

L'assurance chômage

Comme le montre le tableau 3.3, les chômeurs ne sont pas le seul public à percevoir des allocations de l'ONEM ; de nombreux travailleurs bénéficient aussi d'un soutien de l'Office. Ainsi, durant le mois de novembre 2007, 447 313 Wallons, dont une moitié de femmes, ont eu droit à des allocations payées par l'ONEM. La répartition par genre varie en fonction du type d'allocations, reflétant la situation du marché de l'emploi. Ainsi, parmi les chômeurs indemnisés, les femmes sont majoritaires chez les demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) ayant droit à des allocations après les études (61,8%) ou après un emploi à temps partiel volontaire (89,4%), alors

qu'elles sont nettement minoritaires parmi les chômeurs âgés (44,2%) et prépensionnés (20,5%). De même, parmi les travailleurs soutenus par l'ONEM, alors que le chômage temporaire concerne essentiellement les hommes, les femmes sont fortement surreprésentées chez les travailleurs à temps partiel avec maintien des droits (79,0%). Enfin, les femmes ont davantage recours aux dispositifs permettant d'aménager son temps de travail avec le soutien de l'ONEM : interruption de carrière (73,6%), congé parental (83,2%) et crédit-temps (67,0%), à l'exception de la prépension à mi-temps qui touche en grande majorité les hommes.

Tableau 3.3

Répartition des ayants droit à des allocations payées par l'ONEM selon la catégorie et le sexe, en novembre 2007

Source : Onem

Catégorie	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes en %
GROUPE I : Les chômeurs indemnisés	142 565	137 456	280 021	49%
Groupe I.1. Demandeurs d'emploi inoccupés ayant droit à des allocations payées par l'Onem				
<i>Après un emploi à temps plein</i>	68 788	57 583	126 371	45,5
<i>Après études</i>	27 849	45 077	72 926	61,8
<i>Après un emploi à temps partiel volontaire</i>	1 071	9 022	10 093	89,4
<i>Prépension à temps plein sans dispense de l'inscription comme DE</i>	36	11	47	23,4
Groupe I.2. Non-demandeurs d'emploi inoccupés ayant droit à des allocations payées par l'Onem				
<i>Dispense pour difficultés sociales et familiales</i>	83	3 730	3 813	97,8
<i>Chômeurs âgés</i>	19 620	15 564	35 184	44,2
<i>Prépension à temps plein avec dispense de l'inscription comme DE</i>	25 118	6 469	31 587	20,5
GROUPE II : Les travailleurs soutenus par l'Onem	61 077	47 890	108 967	43,9
Groupe II.1. Chômage temporaire et allocations connexes	34 362	5 014	39 376	12,7
Groupe II.2. Travailleurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation de garantie de revenus	3 766	14 211	17 977	79,0
Groupe II.3. Mesures d'activation		4,6	3,4	5,5
<i>Chômeurs avec dispense ALE</i>	137	92	229	40,2
<i>Ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger</i>	4	5	9	55,5
<i>Ciblées sur les jeunes chômeurs</i>	236	25	261	9,6
<i>Ciblées sur les chômeurs âgés</i>	861	241	1 102	21,9
<i>Ciblées sur la formation des chômeurs : études</i>	5 842	8 088	13 930	58,0
<i>Ciblées sur la formation des chômeurs : formation professionnelle</i>	5 063	2 933	7 996	36,7
<i>Ciblées sur les chômeurs de longue durée</i>	10 806	17 281	28 087	61,5
GROUPE III : Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'Onem	16 366	41 959	58 325	71,9
Groupe III.1. Prépension à mi-temps	138	52	190	27,4
Groupe III.2. Interruption de carrière et congé thématique				
<i>Interruption de carrière - interruption complète</i>	950	1 650	2 600	63,5
<i>Interruption de carrière - réduction de prestations</i>	5 033	15 067	20 100	75,0
<i>Congé parental, soins palliatifs et assistance médicale</i>	1 495	7 425	8 920	83,2
Groupe III.3. Crédit-temps				
<i>Interruption complète</i>	661	2 021	2 682	75,3
<i>Réduction de prestations</i>	8 089	15 744	23 833	66,0
TOTAL	220 008	227 305	447 313	50,8

Le droit à l'intégration sociale³⁷

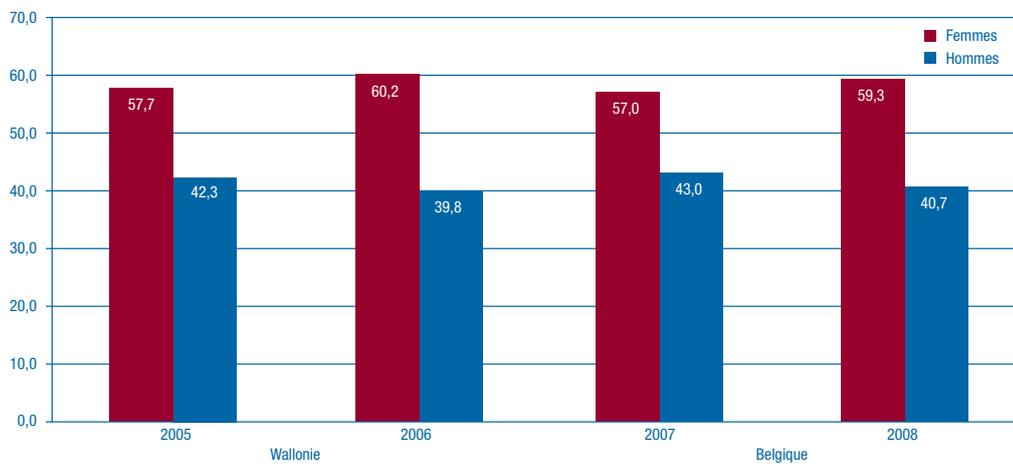
Le droit à l'intégration sociale (DIS) est en vigueur depuis 2002 et se traduit soit par une allocation (le revenu d'intégration) soit par une mise à l'emploi (« activation »)³⁸. Depuis janvier 2008, le revenu d'intégration s'élève à 683,95 euros/mois pour une personne isolée et à 455,96 euros/mois pour un cohabitant. On fera remarquer que le montant du revenu d'intégration est inférieur à 60% du revenu médian qui définit le seuil de pauvreté d'une personne, selon la définition établie au niveau européen (il vaut par exemple 71% du seuil de pauvreté pour une personne isolée)³⁹. Plus concrètement, cela signifie que

les personnes qui bénéficient d'un revenu d'intégration vivent, malgré ce revenu, sous le seuil de pauvreté. En 2006, en Belgique, le nombre de bénéficiaires du droit à l'intégration sociale avoisinait les 88 000 (39 420 en Région wallonne). Environ 78 000 d'entre eux recevaient un revenu d'intégration (35 307 en Région wallonne). Si l'on examine le profil des bénéficiaires du revenu d'intégration au cours de ces dernières années (voir graphique ci-dessous), on observe une présence importante des femmes. En 2006, près de six bénéficiaires sur dix sont des femmes.

Graphique 3.6

Répartition des ayants droit du revenu d'intégration selon le sexe, en Wallonie et en Belgique, en 2006, en %

Source : SPP Intégration sociale. Calculs : OASes (in Armoedè en sociale uitsluiting, Jaarboek 2007)



³⁷ Source : données publiées par le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (mars 2008).

³⁸ Extraits tirés de « Des faits et des chiffres », Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (compléter référence)

³⁹ Les chiffres sont issus du Plan d'action nationale inclusion sociale 2008 et portent sur la dernière année disponible pour le seuil de pauvreté, à savoir 2005.

Tableau 3.4

Répartition des bénéficiaires du revenu d'intégration, selon le type de ménage, l'âge et la nationalité, en Wallonie, en 2006, en %

Source : SPP Intégration sociale. Calculs : OASes (in Armoede en sociale uitsluiting, Jaarboek 2007)

Par catégorie	
Cohabitant	28,6
Personne isolée	47,4
Personne vivant exclusivement avec une famille à charge	23,8
Par tranche d'âge	
Moins de 25 ans	32,3
Entre 25-39 ans	24,5
Entre 40 et 49 ans	18,5
50 ans et plus	24,7
Par nationalité	
Belge	81,3
Non belge européen	6,8
Non belge non européen	11,9

Le tableau ci-dessus montre que les personnes isolées sont surreprésentées parmi les bénéficiaires du revenu d'intégration. Rappelons à cet effet que, selon les chiffres officiels de l'INS, un ménage sur trois en Wallonie est composé d'une personne vivant seule. L'analyse des bénéficiaires selon l'âge montre qu'en Wallonie, un tiers des bénéficiaires du revenu

d'intégration ont moins de 25 ans (contre 25,9% en Flandre et 24,7% en Région de Bruxelles capitale). Notons que c'est en Flandre que l'on retrouve un nombre plus important de personnes âgées de 50 ans et plus qui relèvent de l'aide sociale (31,4% contre 24,7% en Wallonie).

Le surendettement

Selon la définition proposée par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement ⁴⁰, « être surendetté c'est, de manière durable, ne pas être capable de faire face à ses dettes et aux dépenses du ménage ». Il n'est toutefois pas possible de connaître le nombre exact de surendettés en Wallonie et en Belgique. Il faut donc, pour tenter d'approcher la réalité du surendettement, avoir recours à des données indirectes, qui soit approchent

le phénomène dans sa réalité juridique la plus lourde (c'est le cas de la procédure de règlement collectif de dettes, qui fait l'objet d'enregistrement à la Banque nationale), soit via les données des centres au service des personnes endettées qui le souhaitent (services de médiation de dettes agréés en Wallonie, enquêtés par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement).

⁴⁰ Source : Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2006. Calculs : Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Rapports consultés : « La consommation et le crédit aux particuliers. Rapport général 2006 ». L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement / « Prévention et traitement du surendettement en Région wallonne ». Rapport d'évaluation 2006. L'Observatoire du Crédit et de l'Endettement.

Nombre d'avis de règlement collectif de dettes déclarés admissibles⁴¹

Tableau 3.5

Répartition par région du nombre d'avis de règlement collectif de dettes admissibles et pourcentages régionaux, de 2004 à 2006

Source : Centrale des crédits aux particuliers, Statistiques 2006 - Calculs : Observatoire du Crédit et de l'Endettement

	2004		2005		2006	
	En chiffres absolus	En %	En chiffres absolus	En %	En chiffres absolus	En %
Wallonie	15 699	38	19 336	39	22 913	40
Flandre	21 713	53	25 473	51	28 572	50
Région de Bruxelles	3 795	9	4 846	10	5 843	10
Belgique	41 207	100	49 655	100	57 328	100

Le nombre de règlements collectifs de dettes déclarés comme admissibles est en augmentation depuis la mise en place de cette procédure judiciaire. En 2006, 57 328 avis ont été déclarés admissibles dont 22 913 avis pour les arrondissements judiciaires de la

Région wallonne (voir tableau ci-dessus). Le tableau ci-dessus montre que le nombre d'avis collectif augmente en Belgique au fil des années. Cette augmentation est observée dans chacune des trois régions de Belgique.

Evolution du nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes agréés en Région wallonne

En 2006, le nombre de dossiers traités par les services de médiation de dettes wallons a augmenté par rapport aux précédentes années. Les ménages qui s'adressent aux services de médiation de dettes sont, en général, déjà pris en charge par un service d'aide sociale. Dans près de 39% des cas, c'est d'ailleurs sur les conseils d'un service social que les ménages surendettés entreprennent la démarche de s'adresser à un service de médiation de dettes.

Il faut toutefois rester prudent dans l'interprétation de ces premiers résultats. Le nombre de services agréés, leur visibilité, la capacité d'accueil des services de médiation de dettes évoluent au fil des années. Ces

changements peuvent aussi avoir une incidence sur le total des dossiers de surendettement traités au cours de l'année considérée.

Cet indicateur demeure cependant un bon indice du nombre de ménages concernés par le problème de surendettement. Au cours de l'année 2006, 17 668 dossiers de médiation de dettes ont été traités par les services de médiation de dettes reconnus par la Région wallonne. En rapportant le nombre de dossiers traités par la Région wallonne au nombre de ménages wallons, nous pouvons constater qu'en 2006, 1,21% des ménages wallons étaient surendettés (voir tableau).

Tableau 3.6

Nombre de dossiers subsidiés par la Région wallonne, nombre de ménages et part des ménages privés wallons en médiation non judiciaire⁴²

Note : Pour qu'un dossier soit ainsi comptabilisé, il doit être ouvert durant l'année considérée ou avoir été ouvert précédemment et rester actif durant l'année considérée

Source : DGASS - Calculs : Observatoire du Crédit et de l'Endettement

Année considérée	Nombre de dossiers subsidiés (a)	Nombre de ménages privés (b)	Rapport (a/b) en %
2006	17 668	1 459 966	1,21
2005	15 997	1 446 614	1,10
2004	14 090	1 432 996	0,98

⁴¹ Il s'agit du nombre de personnes ayant introduit un dossier jugé admissible à la procédure de règlement collectif de dettes. Cet indicateur permet d'illustrer le nombre de situations d'endettement lourd. Par sa définition, d'une part, car il faut en effet que l'incapacité de faire face à ses dettes exigibles ou à échoir soit durable. Par les acteurs intervenant dans cette procédure, d'autre part, puisqu'elle implique un magistrat ainsi qu'un médiateur de dettes. Et, enfin, par la réalisation concrète de la procédure, qui est généralement longue et contraignante pour le requérant.

⁴² Le nombre de dossiers subsidiés ne constituent pas un indicateur global du nombre de ménages surendettés en Région wallonne étant donné qu'il ne s'agit ici que des dossiers considérés comme subsidiés par les services de médiation de dettes. A ceux-ci doivent venir s'ajouter les dossiers non subsidiés qui sont traités par d'autres voies. Il s'agit notamment des dossiers traités par les avocats/notaires sans compter le nombre de ménages surendettés qui, pour des raisons diverses, ne font/feront jamais appel à un service de médiation de dettes. Ce dernier nombre est impossible à recenser.

Profil des surendettés

Si l'on s'intéresse au profil des ménages surendettés⁴³, on constate que 46% des demandeurs d'intervention du service de médiation de dettes sont des femmes et 54% des hommes. Une lecture plus approfondie de

ces premiers résultats permet d'observer des écarts significatifs selon le type de ménage et le sexe du chef de ménage.

Tableau 3.7

Caractéristiques du demandeur d'intervention du service de médiation de dettes, en Wallonie, en 2006, en %⁴⁴

Source : Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Rapport 2006

	2006 (N=2 196)
Sexe	
Homme	54
Femme	46
Age du demandeur	
Moins de 25 ans	4
De 25 à 34 ans	23
De 35 à 44 ans	28
De 45 à 54 ans	25
55 ans et plus	20
Type de ménage	
Isolé (total)	41
Couple/cohabitant sans enfant	9
Couple/cohabitant avec enfant(s)	21
Famille monoparentale (total)	29

Les résultats des précédentes enquêtes ont révélé que les personnes suivies en médiation de dettes étaient principalement âgées de 25 à 44 ans. Les données de 2006, présentées ci-dessus, semblent cependant indiquer une augmentation de la proportion des personnes âgées de 45 à 54 ans parmi les ménages surendettés puisqu'elles représentent 25% de l'échantillon contre 21% en 2005. Dans le même sens, on observe, en 2006, une proportion plus importante des personnes âgées de 55 ans et plus au sein de l'échantillon des demandeurs (20,5% en 2006 contre 15,8% en 2005).

Les résultats relatifs au type de ménage montrent que ce sont principalement les isolés et les familles monoparentales qui sont les plus exposés au problème du surendettement. A eux deux, ces types de ménages représentent 70% des ménages de surendettés en Région wallonne, en 2006. Si l'on analyse ces résultats en tenant compte du sexe du demandeur principal,

des différences plus marquées apparaissent entre les hommes et les femmes. Les isolés représentent 41,2% des ménages de demandeurs et sont majoritairement (63,2%) des hommes. Par contre, les familles monoparentales, qui constituent le second groupe le plus important de demandeurs (28,6%), ont pour chef de ménage une femme dans 81,2% des cas. Par ailleurs, notons qu'en 2006, les personnes suivies en médiation de dettes (demandeurs) sont sans emploi, dans 64,89% des cas.

Viennent ensuite les ouvriers (17,6%), les retraités (8,1%) et les employés, avec 7,5%. Les autres catégories présentent des taux inférieurs à 2%. Le croisement de ces données avec la situation du conjoint, lorsque la personne n'est pas célibataire (situation qui concerne 41,2% de l'échantillon) indique par ailleurs que dans 45% des cas, les deux conjoints sont sans emploi ; dans 27,4% des cas, seul un des deux membres exerce une activité professionnelle, en tant qu'ouvrier.

⁴³ Le profil des demandeurs a été réalisé au départ d'une enquête menée en 2006 auprès des services de médiation de dettes, chargés de compléter un questionnaire par dossier traité au cours de l'année. Le taux de participation à l'enquête est supérieur à celui des précédentes années. L'échantillon 2006 se compose ainsi de 2 196 questionnaires.

⁴⁴ Les données présentées dans ce tableau ont été arrondies à l'unité supérieure.

REGARD SUR LA SITUATION DES PERSONNES ÂGÉES

Les personnes âgées de 65 ans et plus encourent un risque accru de pauvreté selon les dernières données de l'enquête EU-SILC. En Wallonie en 2006, plus d'une personne sur cinq de 65 ans et plus vivrait sous le seuil de pauvreté. Les femmes âgées isolées sont particulièrement touchées par cette situation : près de 30% d'entre elles vivraient sous le seuil de pauvreté.

La situation également contrastée des femmes et des hommes en matière de pensions s'inscrit en réalité en continuité avec la situation inégale des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi. En raison d'une carrière professionnelle plus courte, parce qu'interrompue le plus souvent pour des raisons familiales, en raison d'une rémunération moins importante que celle des hommes au cours de leur activité professionnelle, la pension des femmes demeure inférieure à celle des hommes et on les retrouve davantage bénéficiaires de certains types de pension.

Dans un système où les transferts sociaux n'existeraient pas (sauf la pension), le risque de pauvreté pour la population wallonne atteindrait alors 32%, soit une personne sur trois qui serait touchée par la pauvreté. La situation critique des personnes âgées n'est pas nouvelle, mais elle risque de se détériorer. Le système actuel des pensions légales, qui repose sur un principe de solidarité et qui a pour objectif d'assurer précisément un niveau de vie décent aux pensionnés semble ne pas suffire, au vu des derniers chiffres concernant la situation financière des personnes âgées. Nous examinerons donc quelques indicateurs relatifs aux pensions, et notamment aux bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées (GRAPA), qui permettront de mettre en évidence les disparités importantes qui existent entre les hommes et les femmes, entre les différentes catégories de pensions, mais aussi entre les différents groupes professionnels. Enfin, rappelons que les pensions légales belges figurent en moyenne parmi les plus faibles d'Europe...

Risque de pauvreté

Tableau 3.8

Taux de risque de pauvreté selon l'âge et le sexe, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique, EU-SILC 2006 (revenus 2005)

	Femmes	Hommes	Total
Population de 16-64 ans	16	15	15
Population de 65 ans ou plus	23	21	23

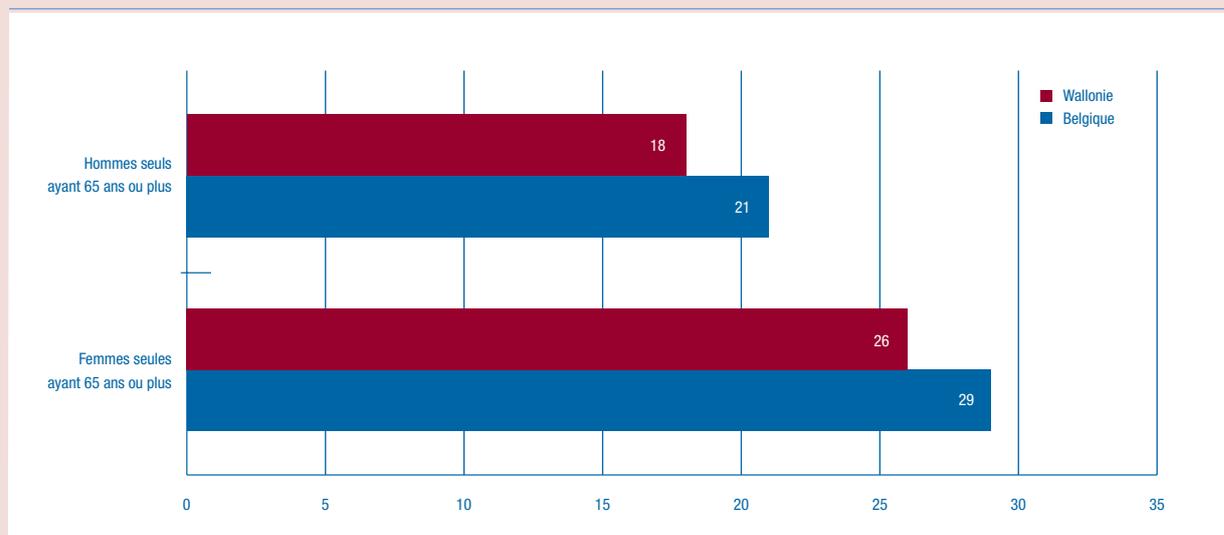
Selon l'indicateur monétaire basé sur les données EU-SILC⁴⁵, en Wallonie, en 2006, les personnes âgées de 65 ans et plus connaissent un risque de pauvreté plus élevé⁴⁶ (23%) que le reste de la population âgée de 16 à 64 ans (15%). Si le pourcentage de risque de pauvreté global en Belgique est légèrement inférieur à la moyenne européenne, en ce qui concerne le risque de pauvreté chez les personnes plus âgées, il est plus important que dans la plupart des autres Etats-membres (19% dans l'EU-25).

La pauvreté chez les personnes âgées touche particulièrement les femmes. Le graphique 3.7 illustre bien ce constat et révèle également que l'écart observé entre les femmes et les hommes âgés en ce qui concerne le risque de pauvreté (2 points d'écart en 2006) se creuse davantage lorsque ces personnes âgées vivent seules : 26% des femmes âgées (de 65 ans ou plus) vivent sous le seuil de pauvreté contre 18% des hommes de cette catégorie.

Graphique 3.7

Taux de risque de pauvreté des personnes isolées de 65 ans et plus, selon le sexe, en Wallonie et en Belgique, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



La situation pour les personnes âgées vivants seules, et en particulier pour les femmes âgées isolées, semble plus critique en Belgique qu'en Wallonie. En outre, l'analyse du risque de pauvreté selon la région montre que la situation des personnes âgées isolées est plus précaire en Flandre qu'en Wallonie, mais uniquement pour les femmes qui sont 31% à vivre sous le seuil de pauvreté en Flandre contre 26% en Wallonie.

Le risque de pauvreté peut également être évalué à l'aide d'un indicateur subjectif qui mesure le pourcentage de personnes qui estiment qu'elles n'arrivent que difficilement, voire très difficilement, « à nouer les deux bouts » avec les revenus dont dispose le ménage⁴⁷. Il apparaît, selon l'indicateur monétaire calculant le risque de pauvreté, que les personnes âgées de 65 ans constituent un groupe particulièrement à risque. Les résultats liés à l'appréciation subjective de la situation nous amènent cependant à nuancer ces premières observations.

⁴⁵ Les résultats présentés dans cette section proviennent du site internet du SPF Economie (Direction générale Statistique et Information économique), en date du 08 mai 2008.

⁴⁶ Voir le chapitre « Revenus et pauvreté » pour la définition du concept de risque de pauvreté monétaire.

⁴⁷ La question de l'enquête SILC comporte cinq modalités : « nouer les deux bouts » très difficilement, difficilement, avec quelques difficultés, facilement, très facilement. L'expression « nouer les deux bouts » signifie avoir des difficultés à terminer le mois avec l'argent dont on dispose.

Pauvreté subjective

Tableau 3.9

Pourcentage de la population qui déclare avoir des difficultés à joindre les deux bouts, en Wallonie, en 2006

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique, EU-SILC 2006 (revenus 2005)

	Difficultés à joindre les deux bouts
0-15 ans	22
16-24 ans	23
25-49 ans	21
50-64 ans	23
65 ans et plus	20
Total	22

Cette différence entre situation objective (indicateur monétaire) et appréciation subjective, observée chez les personnes âgées, peut être expliquée de plusieurs façons. Rappelons d'abord que le calcul du revenu du ménage pour estimer le risque de pauvreté ne tient pas compte de certains revenus qui sont cependant importants pour déterminer le niveau de vie d'une personne, tels que le patrimoine financier (les revenus du capital sont eux pris en compte), le patrimoine immobilier, l'octroi de certains avantages par les pouvoirs publics (réduction accordée aux seniors

pour les transports publics, aide à domicile...)⁴⁸. Ces différents facteurs peuvent contribuer à expliquer la perception plutôt positive que les personnes de 65 ans et plus ont en ce qui concerne leur situation financière. D'autre part, on peut également supposer que les personnes âgées (65 ans et plus) ont moins de besoins ou qu'elles s'accoutument d'un niveau de vie plus modeste⁴⁹ et, pour celles qui sont propriétaires, ne doivent plus encourir de frais de location ou de remboursement hypothécaire.

Taux de pauvreté avant transferts sociaux

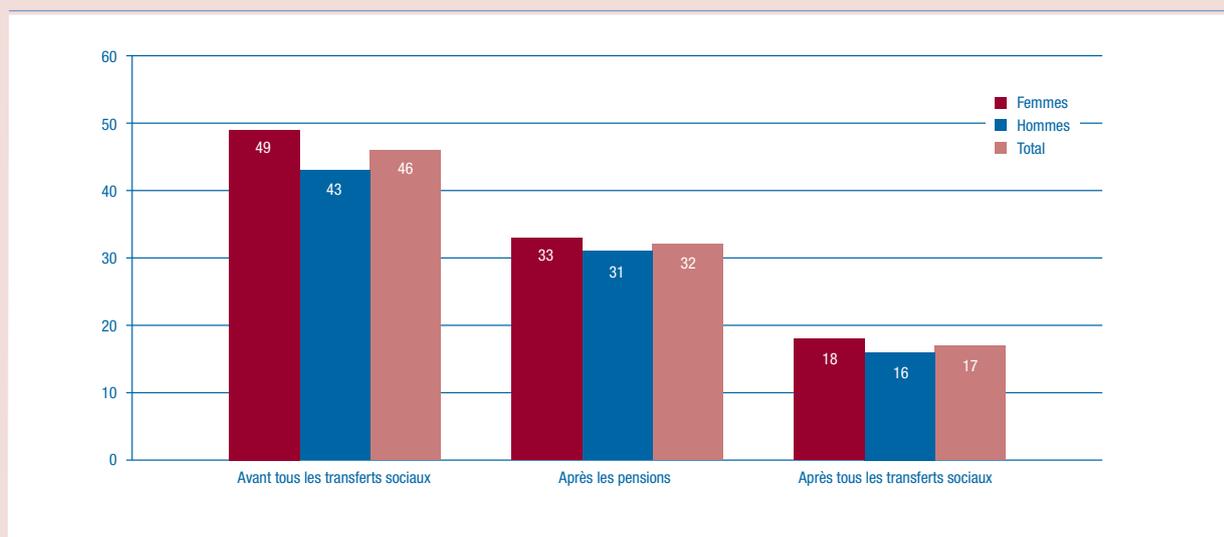
Il convient de rappeler que les résultats qui ont été présentés ci-dessus font état de la situation réelle en Wallonie avec l'intervention des transferts sociaux.

Ceux-ci constituent un véritable rempart contre la pauvreté comme le montre le graphique 3.8.

Graphique 3.8

Taux de pauvreté avant tous les transferts sociaux, après les pensions et après tous les transferts sociaux, en Wallonie, en 2006

Source : Direction générale de la statistique et de l'information économique, EU-SILC 2006 (revenus 2005)



⁴⁸ Cfr Conseil supérieur des Finances – Comité d'Etude sur le Vieillessement - Rapport annuel juin 2007, page 74.

⁴⁹ Cfr Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne – Volet statistique- IWEPS 2007, chapitre 1.4.1. Risque de pauvreté mesuré à l'aide d'une norme subjective, page 46.

Une comparaison entre le taux de risque de pauvreté standard et une situation hypothétique dans laquelle les transferts sociaux n'existeraient pas montre que ces transferts jouent un rôle de redistribution important. En l'absence de tous transferts sociaux, le risque de pauvreté pour la population atteindrait 46% en Wallonie. Dans ce contexte, une personne sur deux environ disposerait d'un revenu se situant en dessous du seuil de pauvreté alors que cette situation, dans la réalité actuelle, concerne 17% de la population.

La différence se marque d'autant plus si on se focalise sur les personnes âgées : leur taux de pauvreté serait supérieur à 92%, dans la mesure où leur revenu est majoritairement composé de pensions légales. En incluant les pensions dans le revenu et non dans les transferts sociaux, le taux de risque de pauvreté atteindrait alors 32% en Wallonie (28% pour les plus âgés).

Les pensions

La situation différenciée des femmes et des hommes en matière de pensions s'inscrit en réalité en continuité avec la situation inégale des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi. En raison d'une carrière professionnelle plus courte, parce qu'interrompue le plus souvent pour des raisons familiales ou exercée à temps partiel, en raison d'une rémunération moins importante que celle des hommes au cours de leur activité professionnelle, la pension des femmes demeure inférieure à celle des hommes et on les retrouvera davantage bénéficiaires de certains types de pension. Comme le rappelle l'étude de la KUL, « le système de pension légale a pour objectif de protéger les retraités contre trois risques financiers : une baisse du niveau de vie après la retraite, la baisse de revenu qui découle du décès du conjoint et la pauvreté à un

âge avancé »⁵⁰. La pension de retraite est octroyée au pensionné sur la base de sa carrière professionnelle propre. Les modalités de calculs sont différentes selon le régime de pension : salarié, indépendant ou fonctionnaire. La pension de survie couvre le second risque financier et est liée à la perte d'un conjoint. Elle est octroyée aux veuves ou veufs selon le passé professionnel de leur conjoint décédé. Quant à la Garantie de revenus aux personnes âgées⁵¹ (GRAPA), elle relève de l'aide sociale et concerne les personnes admises à l'âge de la retraite n'ayant pas du tout ou pas suffisamment constitué de droits à la pension. Au 1^{er} juin 2001, la GRAPA a remplacé le RGPA (Revenu garanti aux personnes âgées). Toutefois, les personnes qui percevaient déjà un RGPA plus avantageux que la GRAPA ont pu le conserver⁵².

Tableau 3.10

Ventilation des bénéficiaires⁵³ en fonction du type de pension et du sexe, en Région wallonne, au 1^{er} janvier 2007

Source : Office national des pensions

	Femmes		Hommes		Part des femmes
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	%
Pension de retraite	108 932	37,2	208 047	95,4	34,4
Pension de survie	80 286	27,4	563	0,2	99,3
Pension de retraite et de survie	85 724	29,3	2 902	1,3	96,7
GRAPA/RGPA	17 921	6,1	6 468	3,0	73,5
TOTAL	292 863	100,0	217 980	100,0	57,3

En Wallonie, si les femmes constituent environ 57% des bénéficiaires de pension, seules 34,4% perçoivent exclusivement une pension de retraite. On peut en effet relever l'importance, pour les femmes, de la pension de

survie, combinée ou non avec une pension de retraite, ces deux catégories représentant environ 57% du total des pensions perçues. Les hommes bénéficient quant à eux en grande majorité (95%) de pensions de retraite.

⁵⁰ Cartographie des retraites belges, KUL - Cadastre des pensions, 2004. Disponible sur le site du SPF Sécurité sociale : <http://socialsecurity.fgov.be>

⁵¹ Au 1^{er} janvier 2008, le montant de base applicable aux cohabitants était de 6 620,97 euros par an, soit 551,74 euros par mois. Le montant de base majoré pour les isolés s'élevait à 9 931,46 euros par an, soit 827,61 euros par mois.

⁵² Au 1^{er} janvier 2007, en Région wallonne, la RGPA concernait encore 4 483 personnes pour 19 906 bénéficiaires de la GRAPA.

⁵³ Ce tableau reprend le nombre de bénéficiaires d'une pension de retraite et/ou de survie dans un ou plusieurs régimes « travailleurs salariés » et « travailleurs indépendants », cumulant éventuellement une part de pension du secteur public. Les pensions pures du régime « secteur public » ne sont pas comptabilisées.

Bénéficiaires de la GRAPA

Tableau 3.11

Nombre de bénéficiaires d'une GRAPA ou d'un RGPA, selon le sexe, en Wallonie, au 1^{er} janvier 2007

Source : Office national des pensions

	Wallonie GRAPA + RGPA	
	Chiffres absolus	%
Hommes	6 468	26,5
Femmes	17 921	73,5
Total	24 389	100

En Belgique, au 1^{er} janvier 2007, la garantie de revenus aux personnes âgées (en ce compris la RGPA) concernait 88 630 bénéficiaires. Parmi ceux-ci, sept personnes sur dix sont des femmes. A l'échelon

wallon, la part des femmes parmi les bénéficiaires de la GRAPA est légèrement plus élevée (73,5% des 24 389 bénéficiaires).

Tableau 3.12

Ventilation des retraités bénéficiant d'une GRAPA ou d'un RGPA en fonction de la combinaison ou non avec une pension, selon le sexe, en Belgique, au 1^{er} janvier 2007

Source : Office national des pensions

Type de GRAPA/RGPA	Total		Femmes		Hommes		Part des femmes %
	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	Chiffres absolus	%	
Uniquement GRAPA/RGPA	16 462	19	13 888	22	2 574	10	84,4
GRAPA/RGPA + pension retraite	58 975	66	35 204	57	23 771	88	59,7
GRAPA/RGPA + pension survie	8 475	10	8 459	14	16	0	99,8
GRAPA/RGPA + pension retraite + pension survie	4 718	5	4 192	7	526	2	88,8
TOTAL	88 630	100	61 743	100	26 887	100	69,8

Au niveau belge, parmi les allocataires hommes de la GRAPA, 88% cumulent cette allocation avec une pension de retraite. En ce qui concerne les femmes, on peut relever que 57% des bénéficiaires cumulent une

pension de retraite et cette aide sociale mais, également que pour 22% d'entre elles, la GRAPA constitue la seule source de revenu.

Montant de la pension légale

Tableau 3.13

Montant mensuel moyen de la pension légale⁵⁴ selon le type de pension et le sexe, en Wallonie, au 1^{er} janvier 2007, en euros

Source : Office national des pensions – Calculs propres

	Femmes	Hommes
Pension de retraite	797	1 247
Pension de survie	982	920
Pension de retraite et de survie	1 073	963
GRAPA/RGPA	339	283
TOTAL	900	1 214

En ce qui concerne les pensions de retraite, on peut constater que les montants mensuels perçus par les hommes sont nettement supérieurs à ceux perçus par les femmes. Les montants des pensions de survie, cumulées ou non avec une pension de retraite, sont par contre inférieurs pour les bénéficiaires de sexe masculin. Cette situation ne concerne néanmoins qu'un très faible nombre d'hommes. Pour les femmes, la meilleure protection semble être le cumul d'une pension de retraite et d'une pension de survie. Par ailleurs, si l'on compare le montant moyen de la pension de retraite avec le montant moyen de la pension de survie, on constate que les femmes

bénéficiant d'une pension de survie perçoivent en moyenne des montants supérieurs à ceux perçus par les femmes qui ont cotisé elles-mêmes pour se constituer une pension de retraite. Comme nous allons le voir, seules les femmes s'étant constitué une pension dans le régime des fonctionnaires font exception à ce constat. Les données présentées dans le tableau qui suit sont issues d'une enquête réalisée par la KUL sur la base d'un échantillon de la banque de données « Cadastre des pensions »⁵⁵. Ces chiffres qui portent sur la Belgique permettent de réaliser une comparaison entre les différents types de pension de retraite, en ce compris la pension de fonctionnaire.

⁵⁴ Pour rappel, ces données statistiques ne tiennent pas compte des pensions pures du régime « secteur public », or, comme nous le verrons, les pensions publiques sont généralement plus élevées que les pensions des régimes « travailleurs salariés » et « travailleurs indépendants ». Les montants présentés dans ce tableau ont dès lors tendance à sous-estimer les montants effectivement perçus.

⁵⁵ Etude réalisée par la KUL en 2007, intitulée « Cartographie des retraites belges ». Disponible sur le site du SPF Sécurité sociale : <http://socialsecurity.fgov.be>. Les chiffres présentés portent sur l'année 2004.

Tableau 3.14

Pensions de retraite : montant moyen de la pension selon le type de pension de retraite et le sexe, en Belgique, en 2004, en euros

Source : KUL- Cartographie des retraites belges – Cadastre des pensions, 2004

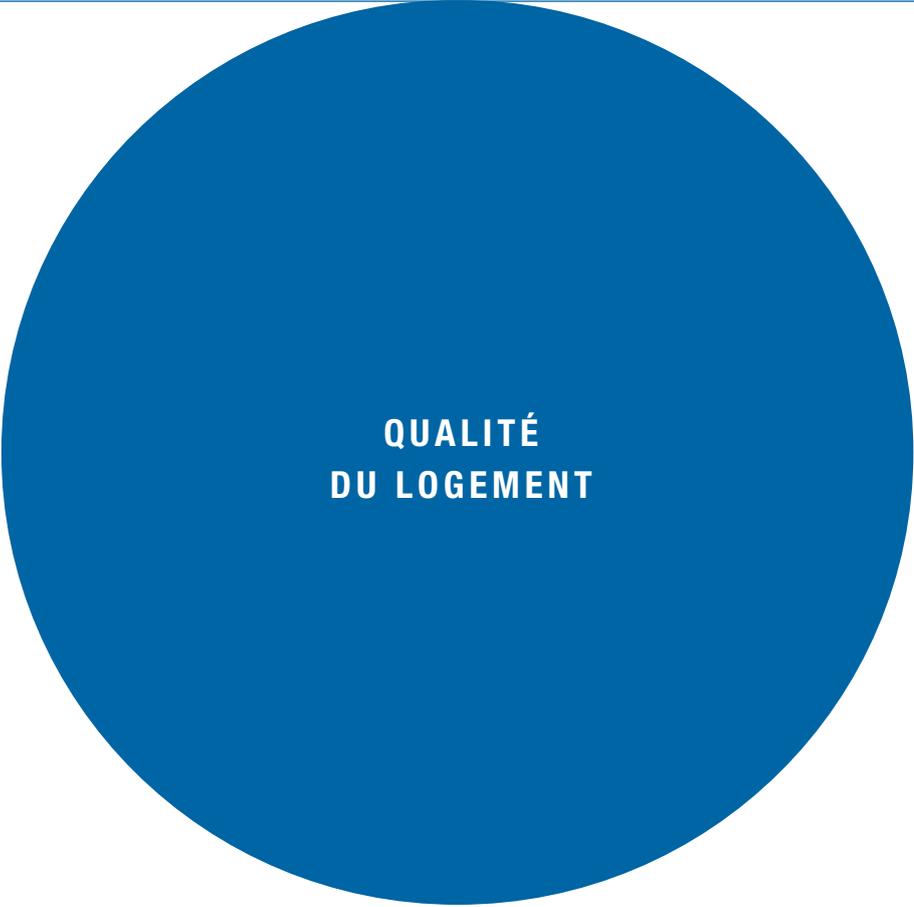
	Femmes	Hommes
Pension de retraite salarié	537	1 177
Pension de retraite indépendant	208	658
Pension de retraite fonctionnaire	1 870	2 262
Pension de retraite mixte	829	1 136
TOTAL	812	1 363

Les chiffres présentés dans le tableau 3.14 sont très révélateurs des différences qui existent, d'une part, entre les travailleurs/euses en fonction du régime de pension auquel ils appartiennent et, d'autre part, entre les revenus des hommes et des femmes. Sur ce dernier point, quel que soit le régime envisagé, on peut constater que les pensions moyennes des hommes sont substantiellement supérieures à celles des femmes. Cette différence entre les pensions moyennes des hommes et des femmes est de 17% chez les fonctionnaires (2 262 euros pour les hommes contre 1 870 euros pour les femmes), de 32% chez les indépendants (658 euros pour les hommes contre 208 euros pour les femmes) et de 46% chez les salariés (1 177 euros pour les hommes contre 537 euros pour les femmes)⁵⁶.

Il convient néanmoins de préciser que l'importance de l'écart entre les pensions des hommes et les pensions des femmes pour les retraités de salariés et

d'indépendants s'explique en partie par l'existence, dans ces deux régimes, de la pension au taux ménage, ce mécanisme n'étant par ailleurs pas prévu pour les pensions de fonctionnaires. En effet, ce sont principalement les hommes qui, compte tenu des réalités sociales, perçoivent les pensions au taux ménage ; la moyenne des pensions perçues par ceux-ci étant dès lors nettement supérieure à celle perçue par les femmes. Dans le régime des fonctionnaires, la composition du ménage ne rentre pas en ligne de compte pour le calcul du montant de la pension, ce qui implique que la différence dans le montant moyen de la pension des hommes et des femmes est moindre. Outre ce premier facteur explicatif, d'autres éléments entrent en ligne de compte pour expliquer les différences entre les hommes et les femmes en matière de pension telles la part des femmes sur le marché de l'emploi, la durée des carrières, les secteurs d'activité...

⁵⁶ Ces chiffres portent sur la Belgique mais l'on peut supposer que les écarts à l'échelle de la Région wallonne sont du même ordre.



Les résultats présentés dans cette partie sont principalement tirés de l'enquête sur la qualité de l'habitat menée en 2006 et 2007 en Région wallonne⁵⁷. Cette enquête a été réalisée en face à face au sein de 6 000 logements tirés de façon aléatoire sur la base des listes du cadastre⁵⁸.

Les résultats de l'enquête sur la qualité de l'habitat soulignent l'utilité d'une lecture selon le genre. Ils mettent en effet en évidence des différences entre les femmes et les hommes en matière d'accès au logement de qualité. En Région wallonne, tous statuts (propriétaires et locataires) et tous types de logements (publics, privés) confondus, plus de la moitié des mères seules (50%) vivent dans des logements dont la qualité est jugée moyenne à très mauvaise contre un gros tiers seulement (37%), si l'on considère les « autres ménages ».

Ce sont les ménages aux revenus les plus faibles qui sont les plus concernés par les logements présentant un indice de qualité « mauvais » à « très mauvais ». Un ménage sur quatre (24%) qui dispose d'un revenu inférieur à 650 euros vit dans un logement dont la qualité est jugée mauvaise à très mauvaise alors que cette situation concerne moins d'un ménage sur dix (7%) dont les revenus dépassent 1 300 euros.

Les résultats 2006 de l'enquête SILC mettent clairement en évidence un risque de précarité plus accru chez les personnes qui sont locataires de leur logement. En Wallonie, le risque de pauvreté des locataires est trois fois supérieur (35%) à celui des propriétaires (12%).

Selon les statistiques présentées dans ce chapitre, les problèmes de logement semblent diminuer avec l'âge. Une des explications peut être liée à une adaptation, au cours des années, à l'environnement de vie.

⁵⁷ Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne. 2006-2007. Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP). Nous remercions chaleureusement Monsieur Monnier de la Division du Logement et la SONECOM qui ont accepté de réaliser des traitements spécifiques pour cette publication sur l'égalité des chances. Néanmoins, ne figurent dans cette publication que quelques indicateurs. Pour plus d'informations, nous invitons le lecteur à prendre connaissance du rapport « Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne » DGATLP, 2007.

⁵⁸ Le taux de couverture de l'enquête est de 0,39%. La marge d'erreur est de 1,17% avec un coefficient de confiance de 95% et de 1,54% avec un coefficient de confiance de 99%. Pour plus d'informations sur la méthodologie de l'enquête, nous renvoyons le lecteur au rapport susmentionné.

Statut d'occupation du logement

En 2006-2007, 70% des personnes résidant en Wallonie sont propriétaires de leur logement et 30% sont locataires. Pour rappel, les isolés représentent 34% des ménages wallons en 2006 et les familles monoparentales, selon les estimations réalisées par le Gédap, 11% des ménages wallons. Dans l'échantillon

de l'enquête sur la qualité de l'habitat, ces deux catégories de ménages constituent ensemble près de 40% des ménages interviewés. Le tableau 4.1 illustre, entre autres, la situation de ces deux catégories de ménage en ce qui concerne le statut d'occupation du logement.

Tableau 4.1

Pourcentage de ménages qui sont locataires ou propriétaires de leur logement selon le type de ménages, en Wallonie, en 2006-2007

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat⁵⁹, DGATLP - Calculs : Sonecom

	Locataires (ou colocataires)	Propriétaires ou usufruitiers
Femmes seules	42	58
Hommes seuls	53	47
Femmes seules avec enfant(s)	48	52
Hommes seuls avec enfant(s)	42	58
Couples avec enfant(s)	19	81
Couples sans enfant	22	78
Autres	26	74

Alors que la majorité des habitants en Wallonie sont propriétaires de leur logement, les familles monoparentales et les personnes isolées (en particulier les hommes) sont sous représentées parmi les propriétaires. En effet, 52% des femmes seules avec enfant(s) et 47% des hommes seuls sont propriétaires de leur logement contre 81% des couples avec enfant(s). En Wallonie, les familles monoparentales et les personnes isolées sont au moins deux fois plus nombreuses que les couples (avec ou sans enfants) à être locataires de leur logement. La forte présence de locataires dans la catégorie des hommes seuls peut être interprétée comme un des effets du divorce. A ce sujet, comme le souligne Nicolas Bernard, « il n'est pas rare, en cas de divorce, que ce soit l'homme qui quitte le domicile conjugal s'il y a des enfants, pour entreprendre une recherche de logement en location »⁶⁰. En outre, selon

les données de l'enquête sur la qualité de l'habitat, les hommes isolés (avec ou sans enfant(s)) seraient trois fois plus nombreux que les femmes dans la même situation à habiter dans un logement de moins de 28m² (10% des hommes seuls contre 3% des femmes seules⁶¹). On relèvera cependant que parmi les familles monoparentales, les femmes sont plus nombreuses que les hommes locataires de leur logement et que le maintien du domicile conjugal, s'il constitue un avantage appréciable, surtout pour les enfants, ne doit pas faire oublier les risques de difficultés financières pour la femme qui doit assumer seule la charge du logement. Les familles monoparentales sont, selon les données de l'enquête EU-SILC (2004), plus de 65% à éprouver des difficultés financières pour honorer les dépenses relatives au logement.

⁵⁹ Les résultats tirés de l'enquête sur la qualité de l'habitat ont été arrondis à l'unité supérieure.

⁶⁰ Nicolas BERNARD, « Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer ». CRISP, 2007, numéro 1970, p.12.

⁶¹ Nicolas BERNARD, op.cit., p.13

Coût du logement

Les femmes connaissent un risque de pauvreté plus grand que les hommes. En Wallonie en 2006, cet écart était de 1,6 point de pourcentage (17,8% des femmes vivent sous le seuil de pauvreté). Cette

précarité financière des femmes semble avoir des répercussions sur leur situation de logement comme l'illustre le tableau 4.2.

Tableau 4.2

Coût du logement par type de ménage, en Wallonie, en 2006-2007, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat, DGATLP - Calculs : Sonocom

Type de ménage	Pas de loyer ou crédit remboursé	Moins de 300 euros/mois	Plus de 300 euros/mois
Femmes seules	54	20	26
Hommes seuls	37	21	42
Femmes seules avec un ou plusieurs enfant(s)	23	22	55
Hommes seuls avec un ou plusieurs enfant(s)	–	–	–
Couples avec un ou plusieurs enfant(s)	31	10	59
Couples sans enfant	65	7	28
Total	44	13	43

Si 44% des ménages wallons n'ont pas de charge de loyer ou de crédit d'habitation en cours, seules 23% des femmes seules ayant un ou plusieurs enfants à charge sont dans ce cas. Ces femmes seules avec enfants sont par contre plus nombreuses que la moyenne des ménages à déboursier plus de 300 euros par mois pour leur logement. En ce qui concerne les personnes isolées, on relèvera que 54% des femmes vivant seules et 37% des hommes seuls n'ont pas de loyer ou de crédit à rembourser ; les hommes seuls étant en outre proportionnellement plus nombreux à faire face à des mensualités plus élevées (plus de 300

euros). Sans trop de surprise, il apparaît que ce sont les couples sans enfants qui connaissent les situations les plus favorables : 65% d'entre eux n'ont plus de charges locatives ou hypothécaires, 7% payent moins de 300 euros par mois et seuls 28% payent plus de 300 euros. Notons enfin que si le coût du logement est conséquent au sein d'un bon nombre de familles monoparentales, il est également important au sein des couples avec enfants. Mais il est difficile de pouvoir comparer ces deux types de ménages dans la mesure où, dans le cas des familles monoparentales, la survie financière du ménage reposera entièrement sur un seul membre.

Logement et situation de pauvreté

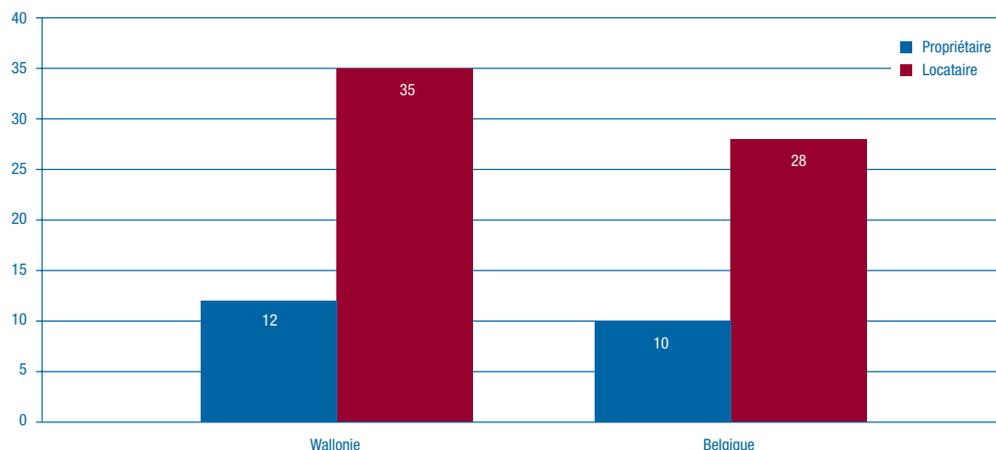
En Wallonie en 2006, le risque de pauvreté des locataires est trois fois supérieur (35%) à celui des propriétaires (11%). On remarquera par ailleurs (voir graphique 4.1) que la situation des locataires en Wallonie est plus mauvaise qu'à l'échelle de la Belgique.

Si les locataires courent un risque accru de pauvreté, le fait d'être propriétaire ne paraît cependant pas être une garantie suffisante contre le risque de pauvreté : un propriétaire sur dix (12%) en Wallonie vivrait sous le seuil de pauvreté.

Graphique 4.1

Taux de risque de pauvreté selon le statut de propriétaire/locataire du ménage, en Wallonie et en Belgique, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



Les résultats du tableau 4.3 permettent d'illustrer les difficultés rencontrées par certains groupes à risque dans la gestion des coûts du logement et de cerner le

profil de ces personnes qui sont dans une situation de grande vulnérabilité sur le plan économique.

Tableau 4.3

Proportion de personnes qui déclarent des difficultés financières pour honorer les dépenses relatives au logement selon le statut socio-professionnel et le type de ménage, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - EU-SILC 2004 - Calculs : IWEPS

		Coût du logement jugé trop lourd
Par statut socio-professionnel	Au travail	39
	Chômeur	56
	Retraité	37
	Autres inactifs	45
	Par type de ménage	Ménage sans enfant
	Isolé	45
	Isolé (H)	42
	Isolé (F)	48
	Isolé de moins de 65 ans	50
	Isolé de 65 ans et plus	36
	Couple (moins de 65 ans)	38
	Couple (65 ans et plus)	34
	Ménages avec enfants	47
	Famille monoparentale	65
	Couple avec un enfant	39
	Couple avec deux enfants	37
	Couple avec trois enfants ou plus	54

Parmi les groupes à risque, on retrouve d'abord les familles monoparentales. En Wallonie, environ deux tiers (65%) des familles monoparentales déclarent éprouver des difficultés pour payer les coûts liés au logement, jugés trop lourds. Les personnes sans emploi

arrivent en seconde position avec 56% des chômeurs qui jugent problématique leurs dépenses de logement. Ces résultats témoignent de différentes formes de vulnérabilité qui peuvent occasionner, dans ce cas-ci, des difficultés financières en matière de logement.

Indice de salubrité du logement

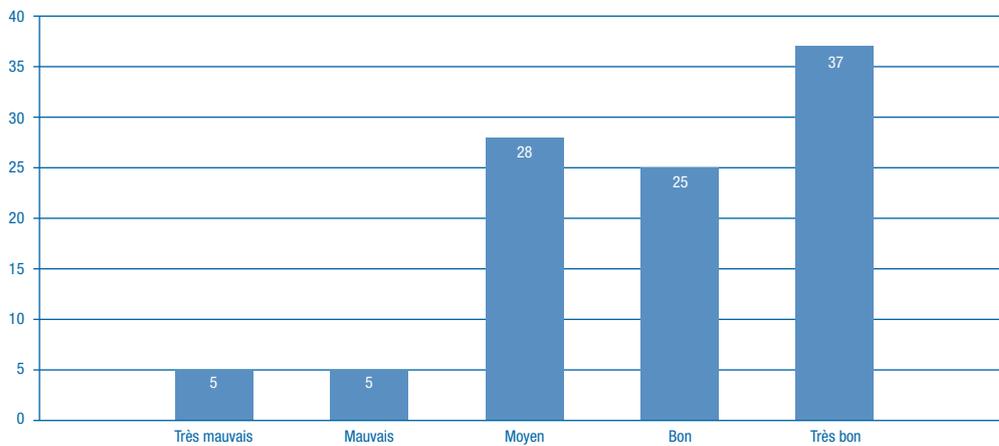
Les résultats de l'enquête sur la qualité de l'habitat nous informe largement sur la salubrité, aspect lié aux caractéristiques intrinsèques du logement⁶². L'utilisation de cet indice de salubrité révèle que deux tiers des logements sont, en Wallonie, considérés

comme bons à très bons. Les catégories « bon » et « très bon » rassemblées correspondent au concept de logement salubre. En 2006, selon cet indice, 62,2% des logements en Wallonie sont salubres.

Graphique 4.2

Indice de salubrité, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonecom



Comme on pouvait s'y attendre, il existe un lien évident entre le statut d'occupation du logement et son degré de salubrité (voir tableau 4.4) : si 69% des propriétaires occupent des logements qualifiés de bons ou de très bons sur l'échelle de l'indice de salubrité,

cette situation ne concerne que 45% des locataires. Ceux-ci sont par contre trois fois plus nombreux (18%) que les propriétaires (6%) à habiter dans un logement considéré, selon l'échelle de salubrité, comme en mauvais, voire très mauvais état.

Tableau 4.4

Indice de salubrité selon le statut d'occupation, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonecom

	Propriétaires	Locataires
Très mauvais	3	9
Mauvais	3	9
Moyen	25	37
Bon	26	21
Très bon	43	23

⁶² «Chaque logement a reçu une cotation globale en fonction de ses résultats au niveau des critères propres au bâtiment et au logement. Pour le logement, ont été retenus la ventilation en cuisine et en salle de bains, la présence ou non d'humidité dans les pièces ainsi que l'état de l'installation électrique. Pour le bâtiment, on a tenu compte de l'étanchéité de la couverture et des murs extérieurs, de la stabilité de la charpente, de la qualité de la collecte d'évacuation des eaux pluviales, de la qualité de la souche de cheminée, de la planéité et de la stabilité des planchers et de la qualité des menuiseries extérieures. », Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne, op. cit.

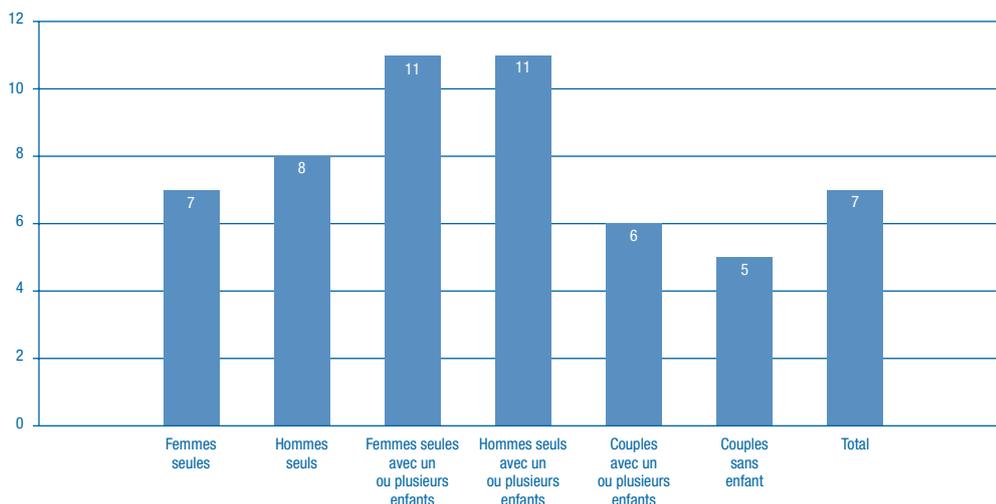
Le degré d'insalubrité de certains logements peut avoir des conséquences sur la santé des membres du ménage: c'est le cas pour 7% des personnes interrogées en Wallonie. Le graphique 4.3 montre, une

fois de plus, que les familles monoparentales perçoivent plus que les autres leur logement comme une source possible de problèmes de santé.

Graphique 4.3

Pourcentage de personnes qui déclarent que leur logement est la source possible de problèmes de santé pour au moins un membre de la famille, en Wallonie, en 2006

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonocom



Indice de qualité du logement

L'indice de qualité⁶³ permet de comparer la qualité des logements non seulement en fonction de critères relatifs à leur salubrité, mais également par rapport à leur confort et à leur environnement. On fera remarquer que le passage de la notion de salubrité à celle, plus large, de qualité de l'habitat réduit considérablement

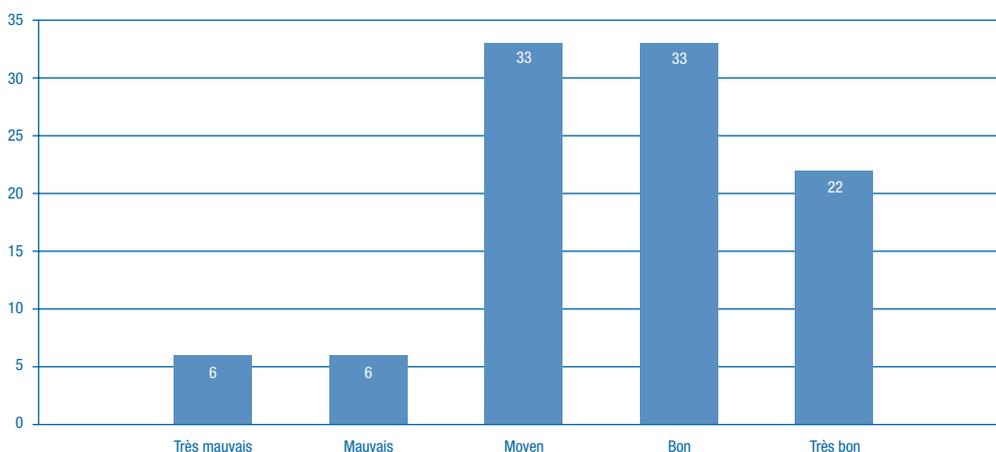
la part des logements en Wallonie qui sont considérés comme très bons.

En effet, 37% des logements sont considérés comme très bons selon les critères de salubrité tandis que ce pourcentage descend à 22% lorsque l'on introduit les critères relatifs à la qualité du logement.

Graphique 4.4

Indice de qualité, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonocom

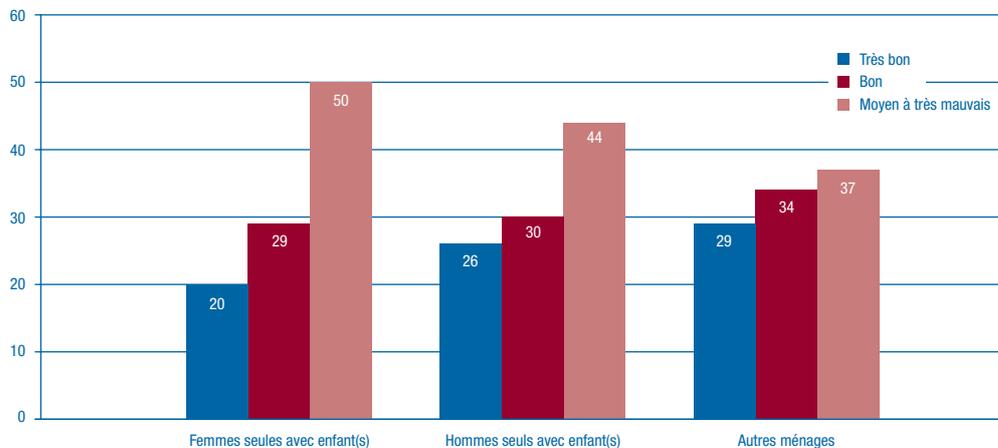


⁶³ « L'indice de qualité a donc été combiné avec un indice « confort » et un indice « environnement ». Le type de chauffage (chauffage central ou autre), la présence ou non de double vitrage, la qualité de la circulation au sein du logement ainsi que son isolation thermique et acoustique ont permis de juger du confort tandis que la présence ressentie de pollutions intérieures et l'existence ou non de nuisances ont été utilisées pour déterminer le sous-indice relatif à l'environnement », Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne, p.16.

Graphique 4.5

Indice de qualité selon le type de ménage, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonocom



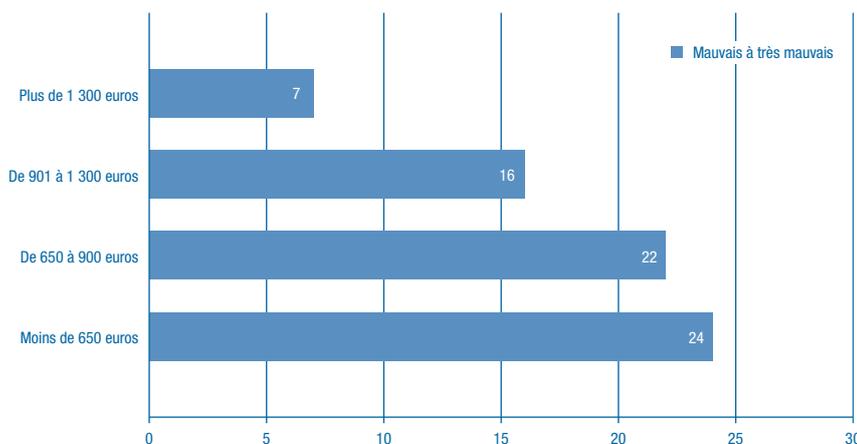
En Région wallonne, tous statuts (propriétaires et locataires) et tous types de logement (publics, privés) confondus, plus de la moitié des mères seules (50%) vivent dans des logements qualifiés⁶⁴ de « moyen à très mauvais » contre un gros tiers (37%) si l'on considère les « autres ménages ». Les pères avec enfants restent relativement mieux lotis que leurs collègues féminins. Dans le classement de la salubrité des logements et de la qualité des logements, les familles monoparentales occupent ainsi la plus mauvaise place. Les femmes seules avec enfants sont plus nombreuses que les autres ménages à occuper une habitation dont l'état est qualifié de « mauvais à très mauvais ».

Les résultats présentés dans le graphique 4.6 confirment une fois encore que la qualité du logement et les revenus du ménage sont étroitement liés. Ceux-ci suggèrent que la précarité financière des individus se répercute sur leurs conditions de logement. Ce sont les ménages aux revenus les plus faibles qui sont les plus concernés par les logements présentant un indice de qualité « mauvais » à « très mauvais ». Un ménage sur quatre qui dispose d'un revenu de moins de 650 euros vit dans un logement dont la qualité est jugée « mauvaise » à « très mauvaise » alors que cette situation concerne moins d'un ménage sur dix (7%) dont les revenus dépassent 1 300 euros.

Graphique 4.6

Indice de qualité de l'habitat selon le revenu du ménage, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat- DGATLP - Calculs : Sonocom

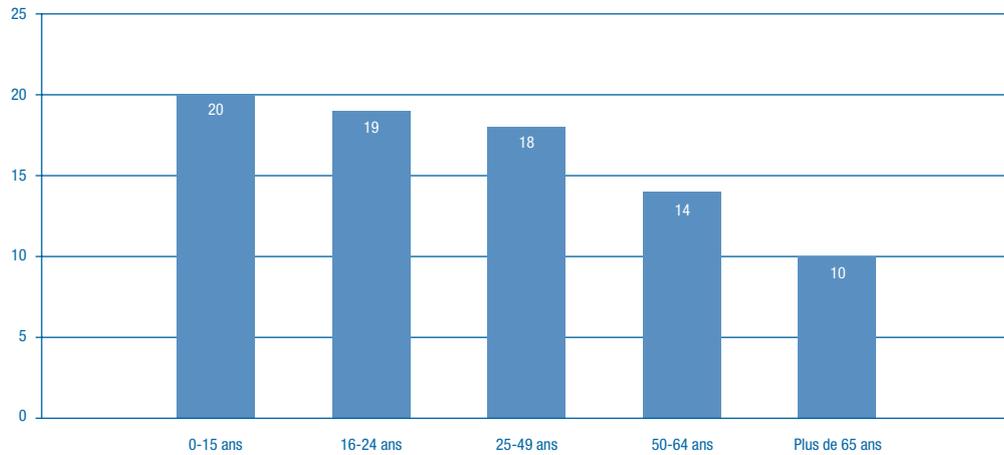


⁶⁴ « Les indices de salubrité et de qualité ont été élaborés a posteriori afin d'objectiver l'estimation de la qualité intrinsèque des logements. Cette approche vient compléter les appréciations globales des enquêteurs quant à la qualité des bâtiments et des logements », p.80, Enquête sur la qualité de l'habitat.

Graphique 4.7

Proportion de personnes qui déclarent avoir des problèmes de logement selon l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Direction générale statistique et information économique - EU-SILC 2004 - Calculs : IWEPS



Selon les résultats du graphique 4.7, les problèmes de logement semblent diminuer avec l'âge. De nouveau, on remarquera que les seniors (voir la partie « Regard sur les personnes âgées ») ont une perception plus positive de leur logement que les autres catégories d'âge et ce, malgré une situation financière plus difficile (pour rappel, les personnes âgées de 65 ans et plus encourent un risque de pauvreté plus grand (22%) que la population wallonne totale (17%) selon les dernières données de l'enquête SILC). Une des explications peut être liée à une adaptation, au cours des années,

à l'environnement de vie. On peut imaginer qu'une durée importante de vie dans un logement, même si celui-ci n'amène pas toutes les satisfactions en termes de confort et de qualité, induit une appréciation assez positive de la part de ses occupants. L'enquête sur la qualité de l'habitat a d'ailleurs montré que l'on retrouve une part importante (50%) de personnes qui vivent dans des logements de mauvaise qualité et qui déclarent cependant ne pas vouloir déménager et, plus surprenant encore, être satisfaites de leur logement.

REGARD SUR LA MONOPARENTALITÉ

Sur l'ensemble des ménages wallons, en 2006, selon les chiffres du Gédap, 11,6% des ménages sont composés d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants⁶⁵. Au niveau belge, ces ménages représentent 9,3% du total des ménages. Dans 85,5% des cas, il s'agit de ménages féminins même si l'on observe, au cours de ces dernières années, une progression du nombre de pères seuls avec enfant(s).

Le phénomène de la monoparentalité est souvent associé, à la précarité des femmes, dans les études et analyses sur le sujet. Il serait cependant inexact de considérer que la précarité des femmes est principalement attribuable à la configuration de certains types de ménages et, en particulier, aux ménages monoparentaux. La précarité ne concerne pas toutes les familles monoparentales et il existe, au sein de ces familles comme dans les autres par ailleurs, une hétérogénéité de situations liée aux conditions de vie particulières des individus.

Nous avons pu néanmoins constater que les familles monoparentales courent un risque plus grand de précarité, parce que le risque de cumuler les difficultés sur le plan professionnel, financier, relationnel, de la santé entre autres ... est plus important dans ce contexte. Nous allons donc nous attarder sur les facteurs de précarité qui touchent ces familles.

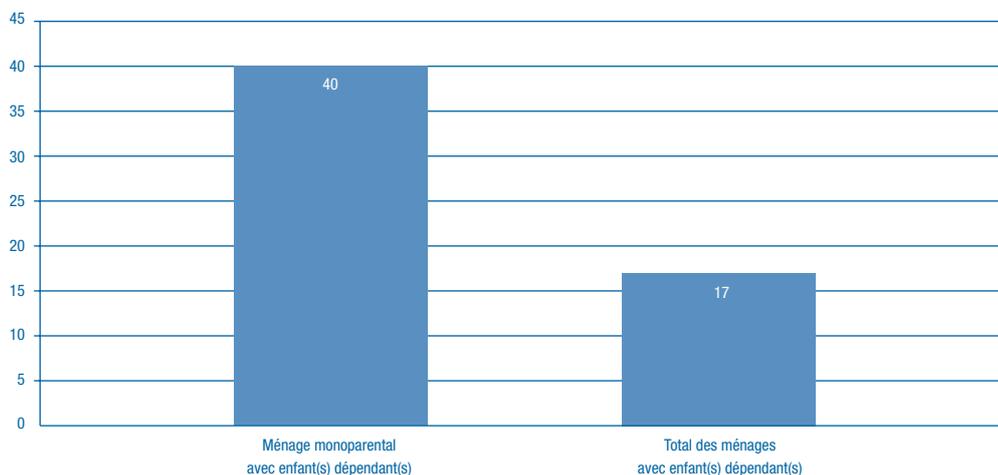
⁶⁵ Rappelons que les chiffres du Gédap sont plus proches de la réalité des situations de monoparentalité (voir la partie Population et types de ménages) car ils mesurent le nombre de ménages de pères ou mères seuls avec un enfant, sans autre personne non apparentée vivant à la même adresse.

Taux de pauvreté important chez les familles monoparentales

Graphique 4.8

Taux de risque de pauvreté dans les ménages monoparentaux, en Wallonie, en 2006, en %

Source : Direction générale Statistique et Information économique - EU-SILC 2006



Les familles monoparentales sont au moins deux fois plus nombreuses à vivre sous le seuil de pauvreté que l'ensemble des ménages avec enfants. En 2006, en effet, plus d'un ménage monoparental sur trois connaît

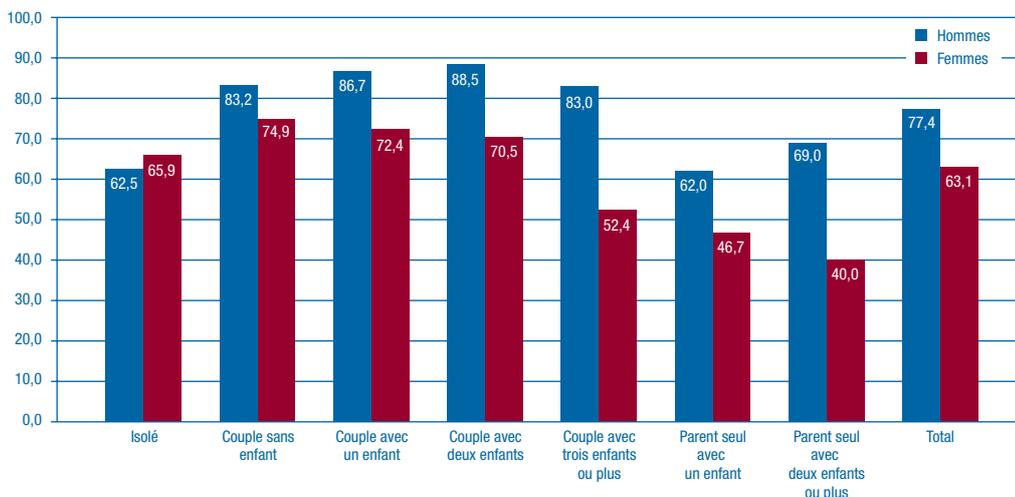
un risque accru de pauvreté. La situation financière difficile de ce groupe de familles est à relier à leur position fragile sur le marché de l'emploi.

Taux d'emploi plus faible chez les familles monoparentales

Graphique 4.9

Taux d'emploi des femmes et des hommes (25-44 ans) selon le type de ménage, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Calculs : Steunpunt WAV



Avec les ménages d'isolés, les familles monoparentales sont le groupe qui possède les taux d'emploi les plus faibles. Les résultats du graphique ci-dessus montrent que le taux d'emploi diminue considérablement au sein des familles monoparentales, avec une présence dans

l'emploi beaucoup plus faible encore pour les femmes seules avec un enfant que pour les hommes de cette catégorie (46,7% chez les femmes contre 62% chez les hommes). En outre, chez les femmes, la participation à l'emploi des familles monoparentales semble diminuer

avec le nombre d'enfants à charge. A l'inverse, pour les ménages monoparentaux à chef masculin, l'insertion sur le marché de l'emploi augmente avec le nombre d'enfants à charge (62,0% avec un enfant à charge et 69% avec deux enfants à charge). On fera remarquer que les différences en termes de taux d'emploi observées entre les femmes et les hommes en situation de monoparentalité s'accroissent plus encore avec le nombre d'enfants à charge (15,3 points d'écart avec un enfant à charge, 29 points d'écart avec deux enfants à charge).

Si la variable « type de ménage » joue un rôle important dans le rapport à l'emploi des familles, ces derniers résultats soulignent également que la variable « sexe » semble être déterminante dans l'accès à l'emploi.

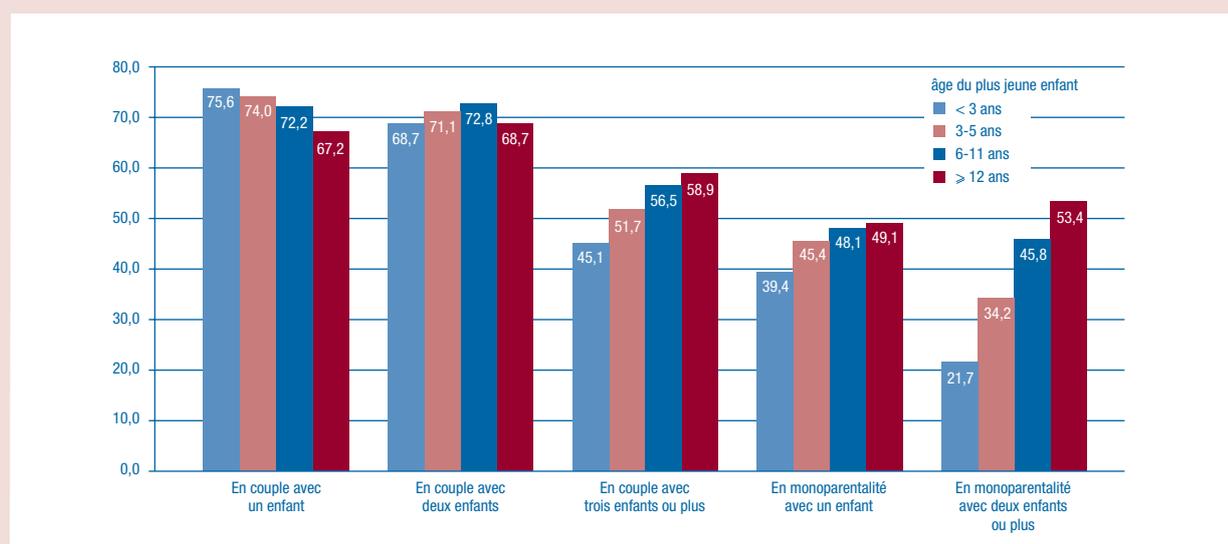
Le taux d'emploi des mères de familles monoparentales est nettement inférieur à celui des mères en couple. L'écart de taux d'emploi entre les femmes seules avec un enfant et les femmes en couple avec un enfant est de 25,7 points de pourcentage. Or nous savons que l'emploi, pour ces femmes seules avec enfant(s), représente souvent la seule source d'entrée financière au sein du ménage/pour assurer les charges familiales du ménage. La prise en compte de l'âge des enfants serait ici nécessaire pour expliquer le faible taux d'emploi des familles monoparentales et, sans doute, nuancer les constats. On sait, par ailleurs, que les mères seules avec des enfants en bas âge sont moins souvent actives que les autres. Le graphique ci-dessous vient illustrer ce constat.

Age des enfants et participation des mères au marché du travail

Graphique 4.10

Taux d'emploi des mères (25-44 ans) selon l'âge du plus jeune enfant, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Calculs : Steunpunt WAV



La participation des mères au marché du travail ne dépend pas seulement du nombre d'enfants à charge. L'âge de ces enfants est aussi un facteur important à prendre en considération. Le graphique ci-dessus confirme tout d'abord la tendance générale à la baisse du taux d'emploi des mères en fonction du nombre d'enfants, le taux d'emploi étant le plus élevé chez les couples qui ont un seul enfant âgé de moins de trois ans (75,6%) et le plus faible chez les mères en situation de monoparentalité ayant la charge de deux enfants ou plus âgés de moins de trois ans (21,7%).

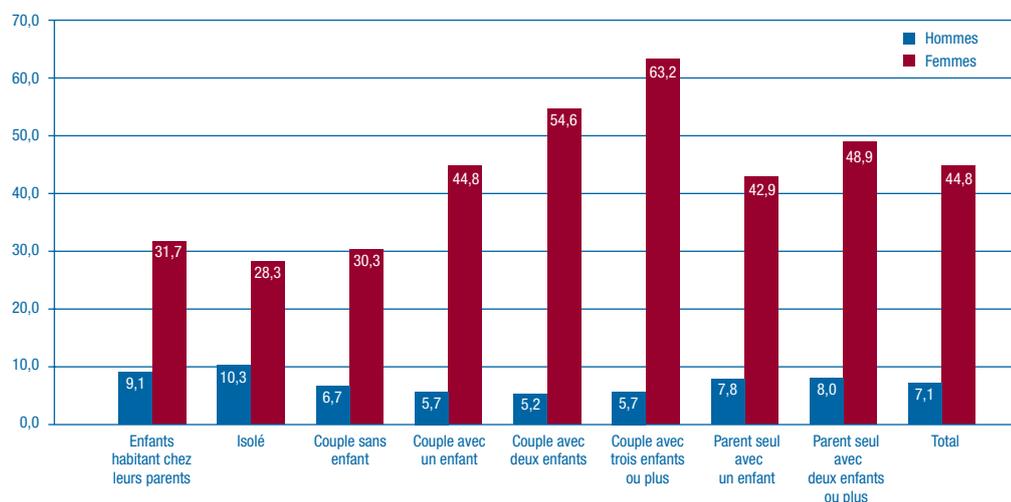
Les mères seules avec des enfants en bas âge (moins de trois ans) sont moins souvent en emploi que les autres. Ce constat se vérifie tant chez les familles monoparentales que dans les autres types de ménages (hormis les couples avec un seul enfant). Le taux d'emploi chute cependant fortement lorsque les mères seules ont plusieurs enfants dont un en bas âge : il est alors à peine de 20%. Si l'on s'intéresse à l'âge des enfants, on constate que l'insertion des familles monoparentales dans l'emploi augmente avec l'âge des enfants. Il est de 40 % chez les familles monoparentales avec un enfant en bas âge et atteint 50% chez les familles monoparentales avec un enfant de plus de douze ans.

Présence des familles monoparentales dans le travail à temps partiel

Graphique 4.11

Taux d'emploi à temps partiel des femmes et des hommes parmi les travailleurs salariés (25-44 ans) par type de ménage, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Calculs : Steunpunt WAV



Les résultats ci-dessus tendent à montrer que, globalement, les mères seules avec enfants sont moins présentes dans le travail à temps partiel que les femmes en couple avec enfants. On peut penser que le temps partiel, pour certaines familles monoparentales, demeure insuffisant sur le plan financier pour assurer les charges familiales qui pèsent sur elles. On soulignera

toutefois que les mères seules avec deux enfants ou plus sont surreprésentées parmi la population féminine à temps partiel (48,9% contre 44,8%).

Chez les hommes, ce sont les isolés (10,3%) et les pères en situation de monoparentalité (quel que soit le nombre d'enfants à charge) qui sont surreprésentés parmi la population masculine à temps partiel (7,1%).

Des conditions de logement plus difficiles

La situation financière difficile que connaissent certaines familles monoparentales doit être également reliée à la question du logement : pour deux ménages monoparentaux sur trois (65%), les coûts relatifs au logement sont difficiles à supporter contre un couple sur trois avec plusieurs enfants (37%) (voir tableau 4.3).

Au-delà de l'aspect financier, on constate, comme l'illustre le tableau 4.5, que les ménages avec enfant(s) sont plus souvent confrontés que les autres à des problèmes de logement : 20% d'entre eux déclarent avoir des problèmes de logement contre 13% des ménages sans enfant.

Tableau 4.5

Proportion de personnes qui déclarent avoir des problèmes de logement selon le type de ménage, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Direction générale statistique et information économique -EU-SILC 2004 - Calculs : IWEPS

Ménage sans enfant	13
Isolé	19
Isolé (H)	18
Isolé (F)	19
Isolé de moins de 65 ans	21
Isolé de 65 ans et plus	14
Couple (moins de 65 ans)	13
Couple (65 ans et plus)	7
Ménages avec enfants	20
Famille monoparentale	28
Couple avec un enfant	20
Couple avec deux enfants	22
Couple avec trois enfants ou plus	15

Ce sont cependant les familles monoparentales qui occupent la première place en termes de problèmes de logement : 28% d'entre elles déclarent rencontrer des problèmes de logement contre 22% des couples avec deux enfants et 20% des couples avec un enfant. On notera, par ailleurs, que l'on retrouve davantage de familles monoparentales et de ménages sans enfant

dans des logements ne dépassant pas une superficie de 55 m² ⁶⁶. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant de constater qu'en 2007, les femmes monoparentales sont surreprésentées parmi la population qui désire déménager, selon les derniers résultats de l'enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne (20% contre 10% en moyenne).

Surreprésentation des familles monoparentales dans des logements insalubres

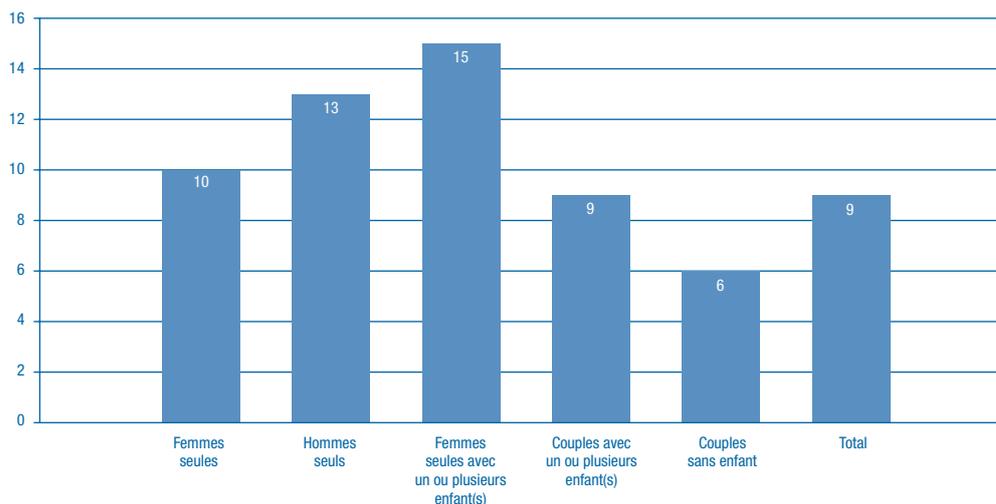
Selon les résultats du graphique 4.12, les femmes monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses (15%) que la moyenne (9%) à occuper une habitation dont l'état est qualifié de mauvais ou très mauvais.

Notons toutefois que la situation des hommes avec enfants semble encore plus défavorable, mais en raison de la trop faible taille des effectifs, les données relatives aux pères seuls avec enfant(s) n'ont pas été reprises dans le graphique ci-dessous.

Graphique 4.12

Pourcentage des personnes qui vivent dans un logement mauvais à très mauvais selon l'indice de salubrité selon le type de ménage, en Wallonie, en 2006

Source : Enquête sur la qualité de l'habitat⁶⁷, DGATLP - Calculs : Sonecom



⁶⁶ D.VANNESTE, I.THOMAS et L. GOSENS, Le logement en Belgique, Bruxelles, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, 2007.

⁶⁷ Les résultats de l'enquête sur la qualité de l'habitat ont été arrondis à l'unité supérieure.

Coûts en matière de santé plus difficiles à supporter pour les familles monoparentales

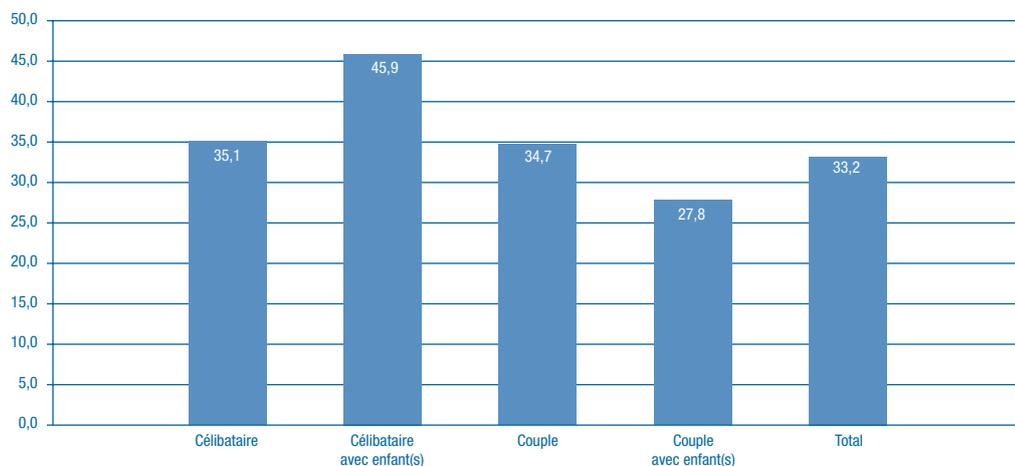
La pauvreté dans laquelle se trouvent 17% des ménages en Wallonie a des répercussions dans de nombreux domaines de la vie et le domaine de la santé n'est pas épargné. En Wallonie en 2004, un ménage sur trois

(33,2%) a dû renoncer à des soins de santé pour raison financière et ce pourcentage s'élève à 45,9% pour les ménages monoparentaux.

Graphique 4.13

Pourcentage de ménages qui considèrent que le coût des soins est difficile (impossible) à supporter selon le type de ménage, en Wallonie, en 2004

Source : ISSP - Calculs : IWEPS



Etat de santé mentale des familles monoparentales

En Wallonie en 2004, plus d'une femme sur sept vivant seule avec un ou plusieurs enfant(s) (17,1%) souffre de troubles dépressifs contre 5,7% des hommes de cette catégorie. Il est important de signaler ici qu'il ne s'agit pas d'une perception subjective de l'état de santé mentale des personnes mais d'un calcul qui tente d'estimer, à partir d'un certain nombre de paramètres objectifs, le pourcentage de personnes qui présentent des troubles dépressifs sévères. Les familles monoparentales à chef féminin sont largement surreprésentées parmi

la population totale souffrant de troubles dépressifs (17,1% contre 9,7% pour la population totale) selon les derniers résultats de l'enquête santé (2004).

Le chapitre suivant propose d'illustrer la santé des femmes et des hommes en Wallonie à partir d'indicateurs objectifs mesurant l'état de santé des individus, mais aussi à partir de questions liées à l'appréciation par les personnes elles-mêmes de leur état de santé.



5

SANTÉ



Les hommes et femmes sont également touchés de manière différenciée par les aléas de santé. Le rôle social endossé par les uns et les autres, les habitudes de consommation, l'emploi du temps influencent l'état de forme des Wallons et des Wallonnes. Les statistiques commentées dans ce chapitre sont issues des différentes vagues de l'enquête de santé belge par interview⁶⁸.

Selon les résultats de cette enquête, les femmes se sentent en moyenne en moins bonne santé que les hommes. Les écarts entre les deux sexes semblent cependant se réduire au fil du temps (8,9 points d'écart en 1997, 8,4 points d'écart en 2001 et 3,2 points d'écart en 2004). En 2004 (dernière année disponible), 25,4% des hommes considèrent leur santé comme étant « moyenne à très mauvaise » contre 28,6% des femmes. Que ce soit pour les hommes ou les femmes, l'état de santé est étroitement lié à l'âge et semble se détériorer avec celui-ci.

En Wallonie, plus d'une personne sur trois qui vit avec des revenus inférieurs à 750 euros déclare souffrir d'une ou plusieurs maladies de longue durée alors que cette situation concerne moins d'une personne sur quatre ayant un niveau de revenus supérieurs à 2 500 euros par mois.

Les troubles dépressifs touchent près de deux fois plus souvent les femmes que les hommes en Wallonie. Les différences observées s'accroissent avec l'isolement : les femmes célibataires sont en effet 19% (pour 8,7% d'hommes célibataires) à présenter des troubles dépressifs. Les femmes seules avec enfants semblent également, comme nous l'avons souligné précédemment (voir *Regard sur les familles monoparentales*) souffrir plus que les autres groupes de troubles dépressifs (17,1% contre 5,7% chez les hommes).

⁶⁸ La collecte des données sur le terrain a été réalisée par l'Institut scientifique de santé publique pendant une année en 1997, 2001 et 2004. L'enquête a été menée sur le territoire belge (avec une stratification par région, par province et par commune) à partir d'un échantillon de plus de 10 000 individus composé sur la base du Registre national. Les données présentées dans le cadre de ce chapitre portent sur les personnes résidant en Wallonie. Dans le cas le plus défavorable, un intervalle de confiance de +/- 1,6% devra être observé.

Santé subjective

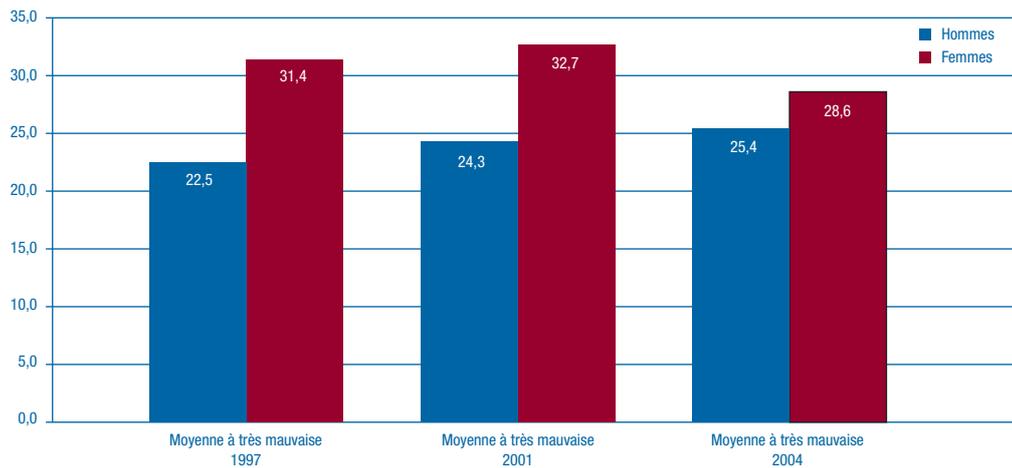
L'évolution de l'état de santé subjective⁶⁹ des femmes et des hommes en Wallonie montre que, de manière générale, les femmes se sentent en moins bonne santé

que les hommes, même si on note une amélioration entre 2001 et 2004, comme l'illustre le graphique suivant.

Graphique 5.1

Etat de mauvaise santé subjective⁷⁰, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



Pour les trois années d'enquête (1997, 2001, 2004), les femmes se considèrent toujours, en moyenne, en mauvaise santé. L'écart entre hommes et femmes semble cependant se réduire au fil du temps (8,9 points d'écart en 1997, 8,4 points d'écart en 2001 et 3,2 points d'écart en 2004). 25,4% des hommes considèrent leur santé comme étant « moyenne à très mauvaise » en 2004 contre 28,6% des femmes.

Que ce soit pour les hommes ou les femmes, l'état de santé dans lequel la personne interrogée se sent est étroitement lié à son âge. L'appréciation par les personnes de leur état de santé semble en effet se détériorer avec l'âge. Avant d'avoir atteint l'âge de 25 ans, les Wallons ont moins d'une chance sur dix de se sentir en mauvaise santé, mais cette proportion dépasse les 50% lorsqu'ils atteignent l'âge de 75 ans.

⁶⁹ La santé subjective est la manière dont les personnes perçoivent leur état de santé globale (physique, mentale, sociale).

⁷⁰ L'indicateur de mauvaise santé subjective reprend le pourcentage de personnes (15 ans et plus) qui considèrent leur état de santé globale comme « moyenne à très mauvaise ». La question posée dans l'enquête nationale de santé est : « Comment est votre état de santé général ? ». La définition de l'indicateur de mauvaise santé subjective a été tirée du volet statistique du rapport sur la cohésion sociale. IWEPS, 2007, p.74.

Tableau 5.1

Evolution de l'état de santé subjective selon l'âge, en Wallonie, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg

		1997		2001		2004	
		Bon à très bon	Moyenne à très mauvaise	Bon à très bon	Moyenne à très mauvaise	Bon à très bon	Moyenne à très mauvaise
Hommes	15-24 ans	91,4	8,6	95,3	4,7	92,8	7,2
	25-34 ans	92,2	7,8	86,7	13,3	84,3	15,7
	35-44 ans	79,2	20,8	79,9	20,1	84,3	15,7
	45-54 ans	73,8	26,2	74,7	25,3	66,8	33,2
	55-64 ans	55,6	44,4	64,5	35,5	64,2	35,8
	65-74 ans	60,1	39,9	53,8	46,2	58,4	41,6
	75 ans et plus	44,2	55,8	46,0	54,0	45,7	54,3
	Total	77,5	22,5	75,7	24,3	74,6	25,4
Femmes	15-24 ans	85,8	14,2	89,8	10,2	87,9	12,1
	25-34 ans	82,9	17,1	85,2	14,8	91,9	8,1
	35-44 ans	71,8	28,2	76,5	23,5	80,2	19,8
	45-54 ans	64,7	35,3	66,7	33,3	64,7	35,3
	55-64 ans	63,0	37,0	51,9	48,1	59,3	40,7
	65-74 ans	41,5	58,5	50,3	49,7	53,5	46,5
	75 ans et plus	35,0	65,0	34,0	66,0	46,0	54,0
	Total	68,6	31,4	67,3	32,7	71,4	28,6
Total	73,0	27,0	71,3	28,7	72,9	27,1	

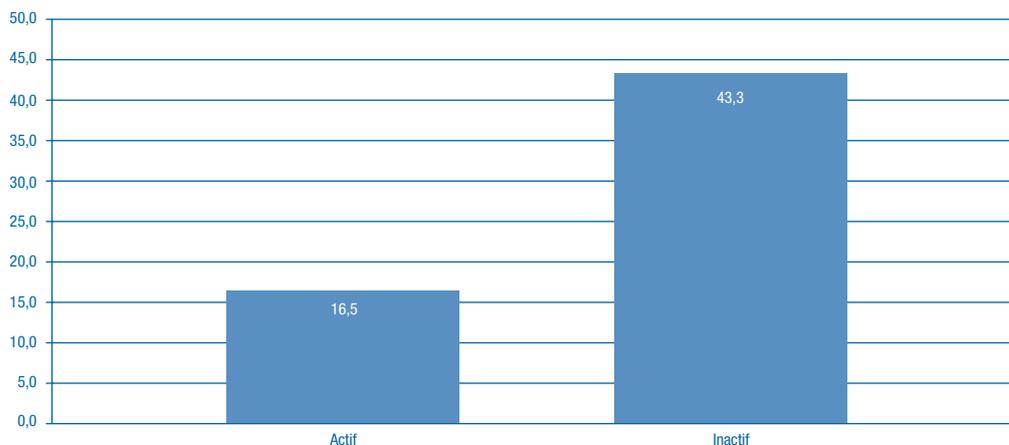
Nous constatons que, globalement, l'état de santé subjectif des Wallons est relativement stable avec le temps et que les différences entre hommes et femmes

tendent à s'estomper au fil des différentes vagues d'enquête.

Graphique 5.2

Mauvaise santé subjective selon le statut, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : IWEPS



L'analyse de l'état de santé subjective selon le statut des personnes montre que les inactifs sont deux fois plus nombreux que les actifs à déclarer avoir une santé « moyenne à très mauvaise ». A l'intérieur du groupe des inactifs, on retrouvera d'abord les personnes invalides (81,6%) et les pensionnés (46,9%) et, ensuite, les

chômeurs (34,0%) et les personnes au foyer (30,8%). Le mauvais état de santé observé chez certains groupes d'individus peut être un facteur de précarité dans le cadre de l'insertion des personnes sur le marché du travail.

Maladie de longue durée invalidante⁷¹

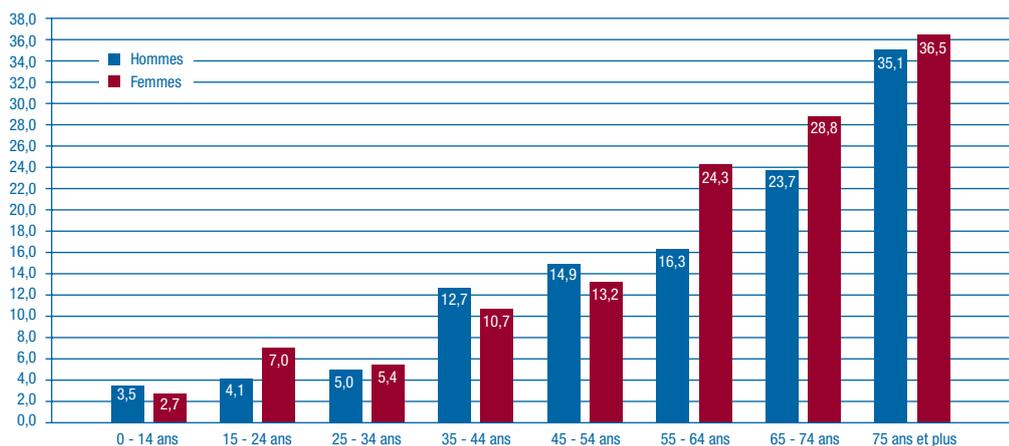
Certaines personnes souffrent de maladies de longue durée qui rendent particulièrement difficile leur insertion sociale et professionnelle. En Wallonie, 28% de la

population déclarent souffrir d'au moins une maladie de longue durée, d'affections de longue durée ou de handicap.

Graphique 5.3

Maladie de longue durée invalidante⁷² selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



L'âge, une fois encore, est un facteur déterminant de l'état de santé. Le risque d'être « invalidé » par une maladie évolue graduellement avec l'âge tant pour les hommes que pour les femmes. Les maladies de longue durée semblent cependant toucher plus fortement les

hommes que les femmes entre 35 et 54 ans. A partir de 55 ans, par contre, ce sont les femmes qui tendent plus souvent que les hommes à subir des limitations importantes dues à une maladie.

⁷¹ La question posée dans l'enquête de santé est la suivante : « souffrez-vous d'une ou plusieurs maladies de longue durée, d'affections de longue durée ou de handicap ? ».

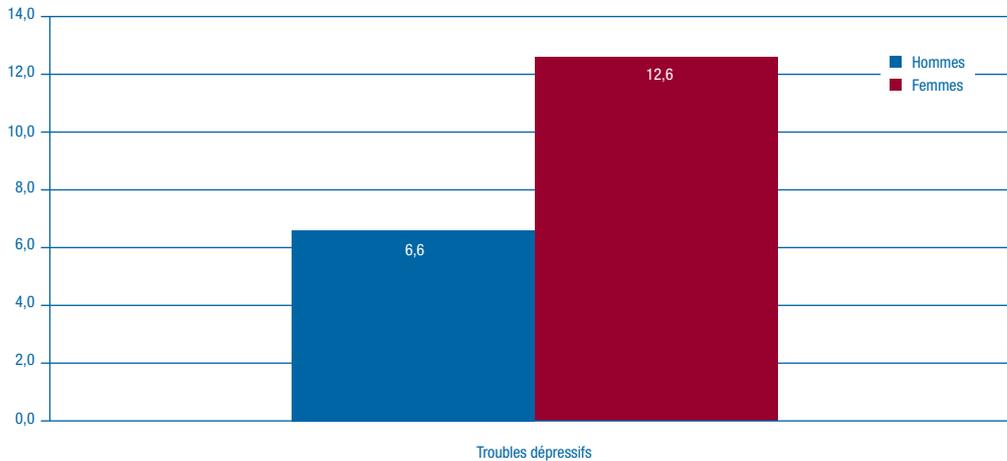
⁷² Le graphique présenté reprend uniquement les personnes ayant répondu souffrir tout le temps d'une maladie de longue durée ou d'une affection de longue durée.

Prévalence des troubles dépressifs

Graphique 5.4

Troubles dépressifs selon le sexe, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



Si l'on s'attarde sur l'état de santé mentale des femmes et des hommes (voir graphique 5.4), on voit apparaître, dans cette autre dimension de la santé, des différences contrastées entre les deux sexes.

Les troubles dépressifs touchent en effet près de deux fois plus souvent les femmes que les hommes en Wallonie. Les différences observées s'accroissent

avec l'isolement. Comme l'illustre le graphique suivant, les femmes célibataires sont en effet 19% (pour 8,7% d'hommes célibataires) à déclarer avoir des troubles dépressifs. Les femmes seules avec enfants semblent également souffrir plus que les autres groupes de troubles dépressifs (17,1% contre 5,7% chez les hommes).

Tableau 5.2

Pourcentage de personnes souffrant de troubles dépressifs selon le type de ménage, en Wallonie, en 2004

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg

		Troubles dépressifs
Hommes	Célibataire	8,7
	Seul avec enfants	5,7
	Couple sans enfants	6,6
	Couple avec enfants	4,6
	Autres	8,3
	Total	6,6
Femmes	Célibataire	19,0
	Seule avec enfants	17,1
	Couple sans enfants	12,9
	Couple avec enfants	8,4
	Autres	8,9
	Total	12,6
Total		9,7

Idéation de suicide

En Wallonie en 2004, les femmes affirment plus souvent que les hommes avoir sérieusement un jour songé au suicide, comme l'illustre le tableau 5.3. Si le phénomène touche notamment les jeunes des deux sexes, les femmes de plus de 55 ans semblent constituer une

population nettement plus à risque que les hommes pour cette catégorie d'âge. Soulignons cependant que le passage à l'acte demeure plus fréquent chez les hommes que chez les femmes selon les données de 1997 (les dernières données disponibles sur le sujet).

Tableau 5.3

Idéation de suicide⁷³ selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg

		Idéation de suicide	
		Non	Oui
Hommes	15-24 ans	81,3	18,7
	25-34 ans	85,5	14,5
	35-44 ans	83,7	16,3
	45-54 ans	82,2	17,8
	55-64 ans	90,5	9,5
	65-74 ans	96,0	4,0
	75 ans et plus	98,3	1,7
	Total	86,3	13,7
Femmes	15-24 ans	79,1	20,9
	25-34 ans	85,4	14,6
	35-44 ans	81,4	18,6
	45-54 ans	83,7	16,3
	55-64 ans	78,4	21,6
	65-74 ans	85,7	14,3
	75 ans et plus	89,4	10,6
	Total	82,9	17,1
Total	84,5	15,5	

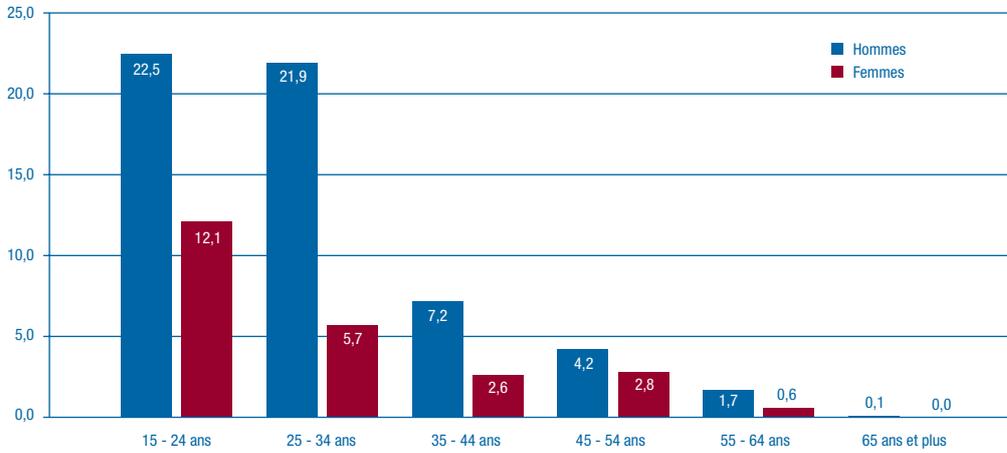
⁷³ La question posée dans l'enquête santé est la suivante : « Avez-vous déjà sérieusement pensé à mettre fin à votre vie ? »

Maladies sexuellement transmissibles

Graphique 5.5

Population à risque⁷⁴ pour les maladies sexuellement transmissibles selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 2004, en %

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



En matière de comportements à risque, nous constatons que les hommes, en règle générale, représentent un groupe plus exposé que les femmes.

Dans le graphique 5.5, nous voyons par exemple que les hommes wallons sont très nettement plus

exposés que leurs homologues féminins aux risques de maladies sexuellement transmissibles. Ils sont jusqu'à quatre fois plus souvent en situation de danger potentiel dans la tranche d'âge 25-34 ans.

Consommation abusive d'alcool

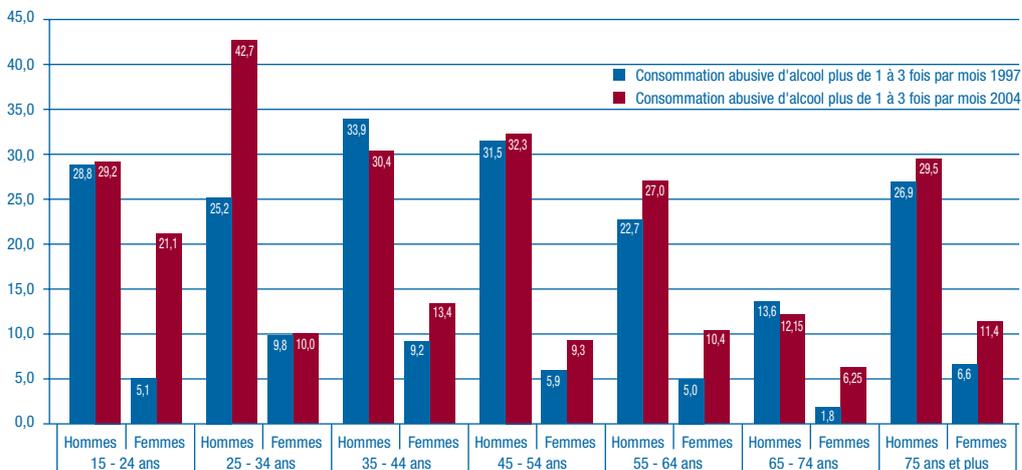
Comme le montre le graphique 5.6, le problème de consommation abusive d'alcool touche près de trois fois plus les hommes que les femmes en Wallonie. Il est toutefois alarmant de constater que les jeunes femmes (de 15 à 24 ans) sont en 2004 beaucoup plus touchées

par le phénomène qu'elles ne l'étaient en 1997. Cette tendance se vérifie dans une moindre mesure pour les autres catégories d'âge. Chez les hommes, c'est dans la catégorie des 25-34 ans que l'on observe une forte augmentation de la consommation d'alcool depuis 1997.

Graphique 5.6

Pourcentage de personnes ayant une consommation abusive d'alcool selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 1997 et 2004

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



⁷⁴ Les comportements visés ici, pour définir la population à risque, sont liés au fait d'avoir une activité sexuelle avec des partenaires multiples indépendamment des moyens de prévention utilisés ou non.

Consommation de tabac

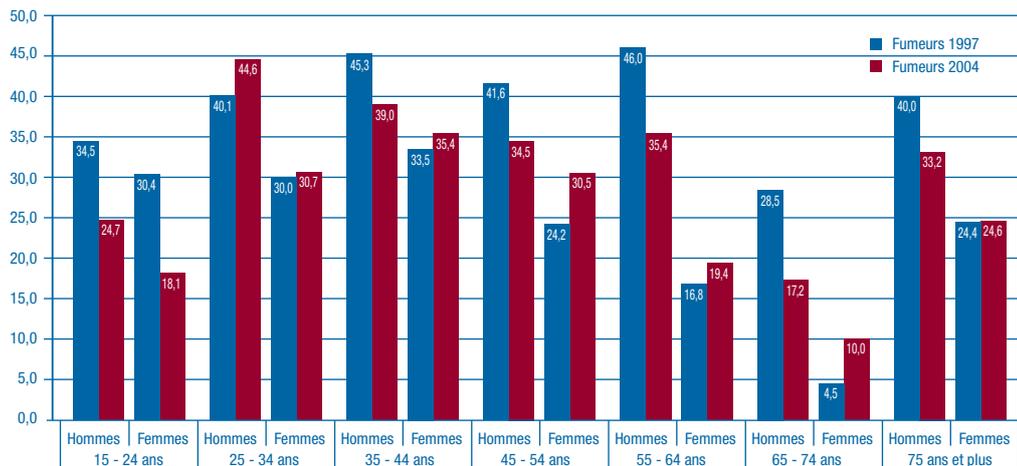
Les données présentées dans le graphique 5.7 indiquent qu'au cours de la dernière décennie la consommation de tabac a sensiblement diminué. Les récentes mesures d'interdiction du tabac dans les lieux

publics ou de vente aux mineurs de moins de 16 ans devraient renforcer cette tendance. Il semble toutefois qu'il y ait un regain de consommation chez les femmes de 35 ans et plus.

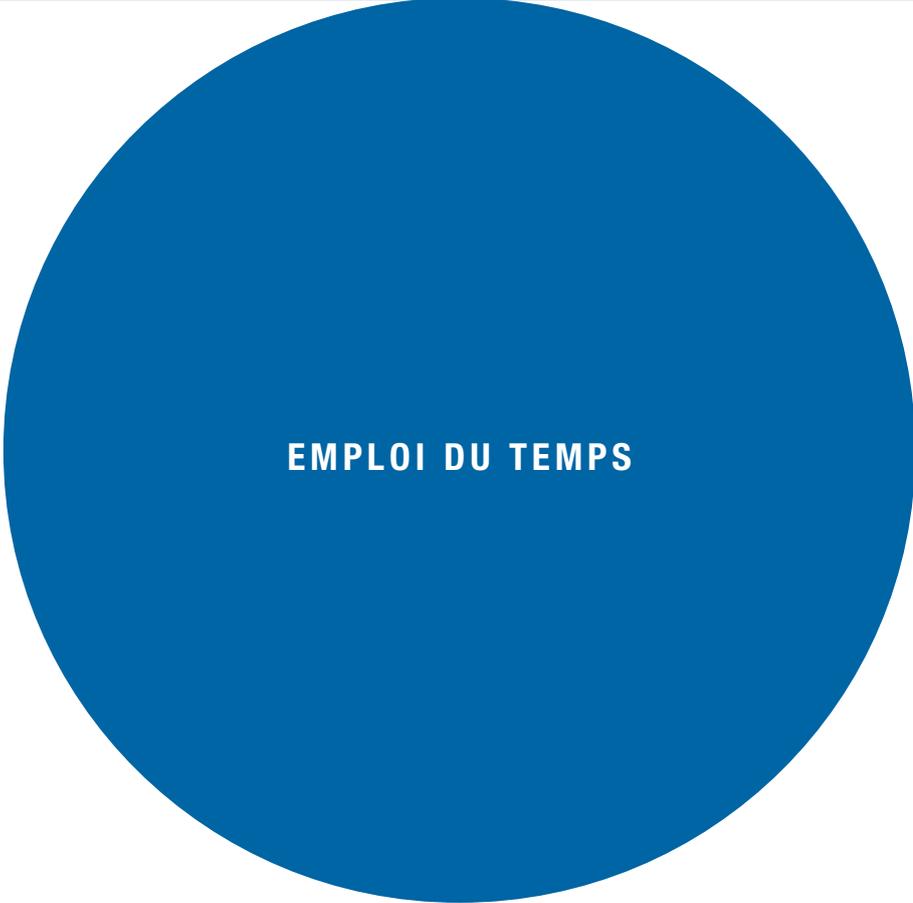
Graphique 5.7

Pourcentage de fumeurs⁷⁵ selon le sexe et l'âge, en Wallonie, en 1997 et 2004

Source : Enquête de santé belge par interview, ISP - Calculs : CLEO-ULg



⁷⁵ Dans le graphique, les fumeurs « quotidiens » et les fumeurs « occasionnels » ont été rassemblés afin de présenter une estimation globale du pourcentage de fumeurs en Wallonie. On soulignera cependant qu'il existe des différences entre les femmes et les hommes en ce qui concerne l'évolution de la consommation de tabac selon les catégories d'âge, mais aussi selon le type de consommateurs (consommateurs réguliers ou occasionnels). Ainsi, si l'on observe globalement une baisse de la consommation de tabac entre 1997 et 2004, cette situation semble moins vraie en ce qui concerne les femmes : une augmentation de la consommation est en effet observée chez les femmes qui fument et ce, dans toutes les tranches d'âge excepté pour les 15-24 ans.



L'analyse de l'emploi du temps des hommes et des femmes révèle des contrastes importants. Ainsi, à travers des données d'enquête collectées en 2005, il se confirme que les hommes passent moins de temps à des tâches ménagères et familiales que les femmes (9% pour les hommes, 15% pour les femmes). Ces différences s'expliquent par une part plus grande de l'emploi dans l'occupation des hommes (10% contre 6% pour les femmes) mais aussi des loisirs (19% contre 15% pour les femmes). Ces différences subsistent lorsqu'on se concentre sur les personnes travaillant à temps plein, les femmes consacrant plus de 21h (21h39) par semaine aux tâches ménagères, familiales et aux soins des enfants, pour environ 14h40 pour les hommes.

Le contraste est encore plus fort lorsque les femmes travaillent à temps partiel : elles consacrent presque deux fois plus de temps que les hommes aux tâches ménagères, familiales et aux soins des enfants. Ces situations sont quelquefois perçues comme problématiques dans l'articulation entre vie privée et vie professionnelle : deux fois plus de femmes que d'hommes (16% contre 7%) estiment que le fait d'avoir des enfants est pénalisant pour leur carrière professionnelle : les femmes se sentant plus souvent débordées. Les statistiques révèlent également que les femmes, quelle que soit la tranche d'âge, passent plus de temps que les hommes dans les activités d'enseignement et de formation (particulièrement les femmes seules avec enfant(s)).

Un emploi du temps différencié entre femmes et hommes

La question du temps, ou plutôt de la gestion du temps, est devenue cruciale non seulement sur un plan individuel, mais aussi sur un plan collectif. Les évolutions observées ces dernières années dans l'organisation du marché du travail et la structuration des ménages rendent de plus en plus complexe l'articulation entre les temps « sociaux ». Les problèmes de gestion de l'emploi du temps se répercutent dans de nombreux domaines qui touchent à la sphère privée, mais aussi à la sphère professionnelle, comme nous avons pu l'observer dans la partie sur le marché de l'emploi. Il a donc paru utile d'analyser l'emploi du temps des femmes et des hommes en Wallonie ; cette thématique

se trouve intimement liée à celle de l'emploi et révèle des inégalités entre les femmes et les hommes. Nous appréhenderons l'emploi du temps des femmes et des hommes à partir de la notion de durée. Ces données sont tirées de l'enquête Budget-temps⁷⁶ (qui tente notamment de mesurer le temps consacré au travail, aux loisirs, à l'éducation des enfants, à la vie sociale...). Nous nous intéresserons aussi à l'organisation du temps, à partir notamment de l'enquête quantitative réalisée par la Fondation Travail-Université (FTU) en collaboration avec l'asbl Formation Education Culture (FEC)⁷⁷.

⁷⁶ L'enquête nationale sur le Budget-temps est le résultat d'une collaboration entre le groupe de recherche TOR de la VUB et l'INS (DGSIE). Les résultats présentés dans ce chapitre s'appuient sur les données de la dernière enquête réalisée au niveau national en 2005 sur un échantillon de 6 400 individus. Dans le cadre de la présente publication, nous nous focaliserons uniquement sur les résidents en Wallonie, soit un échantillon de 1 963 individus âgés de plus de 14 ans. L'enquête Budget-temps permet d'obtenir une estimation de la durée moyenne consacrée par la population à une série d'activités sur une période d'observation d'une semaine. En ce qui concerne le choix de ces activités, les répondants pouvaient sélectionner dans un journal mis à leur disposition par l'équipe de recherche, dans une liste importante d'activités, la description de celle qui correspondait le mieux à leur situation avant d'estimer ensuite le temps qu'ils consacraient à celle-ci. Pour plus d'informations sur les données et la méthodologie de l'enquête, voir partie Pour aller plus loin, rubrique Emploi du temps.

⁷⁷ Vendramin P., Enquête Temps et travail. Temps, rythmes de travail et conciliation des temps sociaux. Fondation Travail-Université, septembre 2007.

Dans le tableau suivant, seule la variable relative au sexe du répondant a été retenue pour réaliser l'analyse. Les durées moyennes qui sont présentées dans le tableau sont valables pour un groupe hétérogène de répondants âgés de 14 à 95 ans qui présentent différents niveaux d'enseignement, différentes situations professionnelles, différentes compositions de ménage... Ceci explique les résultats parfois surprenants en ce qui concerne la

durée consacrée à certaines activités telles que l'emploi ou encore les tâches ménagères dans la mesure où il s'agit ici de durées moyennes pour l'ensemble de l'échantillon. Des analyses plus détaillées de l'emploi du temps des femmes et des hommes selon la situation en emploi, l'âge ou encore la composition du ménage sont présentées dans les tableaux ultérieurs.

Tableau 6.1

Emploi du temps moyen des hommes et des femmes dans neuf rubriques principales (durée par répondant et par semaine), en Wallonie, en 2005

Note : Les neuf groupes d'activités sont les suivants :

1. Emploi (profession principale, travail supplémentaire, pauses ..)
2. Tâches ménagères et familiales (vaisselle, préparation des repas, repassage, rangements, peinture, tonte du gazon, soins aux animaux ...)
3. Soins et éducation des enfants (bains, repas, aide aux devoirs, jeux et lecture ...)
4. Soins personnels (nourriture et boissons, toilette, habillage, consultations médicales ou dentaires ...)
5. Sommeil et repos
6. Enseignement et formation (enseignement, étude, cours, formation professionnelle, pauses liées à l'enseignement...)
7. Activités sociales (bénévolat, réunions, fêtes, soins aux adultes ...)
8. Loisirs (hobby, jeux, sport, divertissements, sorties, participation aux activités culturelles)
9. Déplacements (déplacements divers)

Source : Groupe de recherche TOR, VUB (Vrije Universiteit Brussel)/SPF Economie

	Hommes (n=939)		Femmes (n=1 025)	
	Durée	% du temps total/semaine	Durée	% du temps total/semaine
Emploi	16h58	10	10h55	6
Tâches ménagères et familiales	14h48	9	24h10	15
Soins et éducation des enfants	0h53	1	2h38	2
Soins personnels	16h35	10	17h30	10
Sommeil et repos	62h07	37	64h25	39
Enseignement et formation	3h11	2	3h23	2
Activités sociales	10h42	6	10h26	6
Loisirs	32h43	19	25h41	15
Déplacements	9h48	6	8h36	5

Les hommes comme les femmes passent un peu plus d'un tiers de leur temps à dormir et à se reposer. Les femmes dorment en moyenne 2h18 de plus que les hommes par semaine. Les loisirs constituent, pour les hommes, la seconde activité principale, avec un écart important entre la durée de cette activité et celle consacrée aux autres. Les hommes consacrent en moyenne sur une semaine 19% de leur temps total aux loisirs. En ce qui concerne la gestion du temps des femmes, la seconde place est partagée entre les tâches ménagères et familiales et les loisirs. Ces

activités occupent chacune 15% du temps total des femmes par semaine. Les résultats relatifs à la durée consacrée aux tâches ménagères et familiales montrent que la répartition des tâches à l'intérieur du ménage reste, en moyenne, très sexuée. Placée en seconde position chez les femmes (avec les loisirs), les tâches ménagères et familiales arrivent en 5ème position chez les hommes. Notons que, sur l'ensemble de la semaine, le temps consacré aux déplacements est plus important chez les hommes que chez les femmes. L'écart entre les deux groupes reste toutefois relativement faible (1h12).

Selon les résultats du tableau 6.2, dans la population wallonne en 2005, les femmes consacrent en moyenne 24h10 par semaine aux tâches familiales et ménagères, contre 14h48 pour les hommes. Les femmes passent également au moins deux fois plus de temps aux soins

et à l'éducation des enfants (2h38) que les hommes (53 min). Nous verrons, dans le tableau 6.3, si la situation en emploi peut expliquer les écarts importants observés entre les femmes et les hommes dans l'exercice des activités domestiques et familiales.

Tableau 6.2

Temps consacré au travail rémunéré, aux tâches ménagères et à l'éducation et aux soins des enfants par semaine selon le sexe, en Wallonie, en 2005

Source : Groupe de recherche TOR, VUB (Vrije Universiteit Brussel)/SPF Economie

	Emploi	Tâches ménagères et familiales	Soins et éducation des enfants	Total
Hommes (n=935)	16h58	14h48	0h54	32h40
Femmes (n=1 022)	10h55	24h10	2h38	37h43

Quand nous envisageons la charge de travail totale⁷⁸, c'est-à-dire le temps consacré sur une semaine à la fois au travail salarié, aux tâches ménagères et familiales, aux soins et à l'éducation des enfants, nous constatons qu'en Wallonie en moyenne, la charge de travail d'une femme dépasse de 5 heures celle d'un homme. La composition de cette charge de travail est

inégalement répartie entre les femmes et les hommes. Par semaine, les hommes prestent en moyenne 6 heures de travail salarié en plus que les femmes tandis que ces dernières consacrent au total 11 heures de plus aux tâches ménagères et familiales ainsi qu'à l'éducation des enfants (26h48 pour les femmes contre 15h42 pour les hommes).

Situation professionnelle et emploi du temps

Si l'on s'intéresse cette fois, en particulier, à la situation professionnelle, on observe, comme l'illustre le tableau

suivant, de nouvelles différences dans l'emploi du temps des femmes et des hommes.

Tableau 6.3

Temps consacré au travail rémunéré, aux tâches ménagères et à l'éducation et aux soins des enfants par semaine, selon la situation professionnelle, en Wallonie, en 2005

Note : Les résultats entre [] sont à interpréter avec prudence, en raison de la très petite taille des effectifs.

Source : Groupe de recherche TOR, VUB (Vrije Universiteit Brussel) /SPF Economie

	Nombre	Emploi	Tâches ménagères et familiales	Soins et éducation des enfants	Total
Hommes travaillant à temps plein	422	33h08	13h19	1h20	47h47
Femmes travaillant à temps plein	239	30h15	18h40	2h39	51h34
Hommes travaillant à temps partiel	[18]	[26h34]	[13h34]	[1h31]	[41h09]
Femmes travaillant à temps partiel	134	21h57	24h52	2h58	49h47
Hommes sans emploi	495	8h48	16h07	0h29	25h24
Femmes sans emploi	648	6h46	26h03	2h34	35h23

On constate que pour les hommes, la situation en emploi ne semble pas avoir une influence sur le temps consacré au travail familial (c'est-à-dire à la somme des heures consacrées aux tâches ménagères, aux soins et à l'éducation des enfants). En effet, les hommes en emploi consacrent 14h39 par semaine au travail familial contre 15h05 pour les hommes à temps partiel et 16h36 pour les hommes sans emploi. La différence entre les hommes les plus investis et les moins investis dans le travail professionnel s'élève seulement à 1h57 par semaine.

La situation des femmes est différente : les femmes à temps plein consacrent 18h40 aux tâches ménagères et familiales contre 24h52 pour les femmes à temps partiel et 26h03 pour les femmes sans emploi. On observe donc une différence de plus de 7 heures entre les femmes les plus investies et les moins investies dans le travail professionnel. Soulignons aussi que le travail domestique et l'éducation des enfants continuent à être majoritairement pris en charge par les femmes même lorsque ces dernières exercent un activité à temps plein (21h19 pour les femmes contre 14h39

⁷⁸ Le temps consacré aux déplacements pour les enfants n'est pas intégré dans le temps consacré à l'éducation et aux soins des enfants. Nous avons, en effet, choisi de compter ce temps dans les déplacements.

pour les hommes). Malgré une insertion sur le marché du travail, l'emploi du temps des femmes, en dehors du travail, reste essentiellement consacré aux tâches ménagères et familiales.

Ces résultats montrent également que le temps libéré par les femmes travaillant à temps partiel est principalement attribué aux tâches ménagères et à l'éducation des enfants à tel point que la charge totale des femmes travaillant à temps partiel est supérieure de

deux heures à la charge totale des hommes travaillant à temps plein (49h47 contre 47h47). Enfin, notons que la charge de travail totale des femmes actives à temps plein reste supérieure (trois heures de plus) à la charge de travail totale des hommes à temps plein.

Au vu des résultats qui sont présentés ci-dessus, il ressort que l'analyse de la situation des femmes sur le marché du travail ne peut faire l'impasse sur le rôle des femmes à l'intérieur de la sphère familiale.

Durée consacrée aux différentes activités

Tableau 6.4

Durée consacrée aux différentes activités par semaine, selon l'âge, le type de ménage et la situation de travail, en Wallonie, en 2005

Source : Groupe de recherche TOR, VUB (Vrije Universiteit Brussel)/SPF Economie

	Enseignement et formation	Temps libre	Déplacements
Age			
Hommes 15-24	16h39	36h26	9h39
Femmes 15-24	20h28	25h01	10h55
Hommes 25-49	0h06	26h18	11h28
Femmes 25-49	0h37	21h18	9h57
Hommes 50-64	0h06	34h28	9h49
Femmes 50-64	0h16	26h45	7h25
Hommes 65-74	0h08	39h45	6h26
Femmes 65-74	0h19	33h39	5h57
Type de ménages			
Hommes avec partenaire et enfant(s)	0h03	27h07	11h20
Femmes avec partenaire et enfant(s)	0h23	21h03	9h19
Hommes avec partenaire sans enfant	0h07	36h31	8h51
Femmes avec partenaire sans enfant	0h13	29h02	6h42
Hommes seuls	0h08	35h06	8h34
Femmes seules	0h21	30h10	8h05
Hommes seuls avec enfant(s)	0h46	30h58	9h44
Femmes seules avec enfant(s)	1h43	21h24	10h01
Situation de travail			
Sans emploi	0h49	34h47	8h32
Emploi à temps plein	0h20	21h36	11h34
Emploi à temps partiel	0h04	19h03	10h48
Homme/femme au foyer	0h11	28h12	6h13
Pensionné ou prépensionné	0h07	37h44	6h38
Elève, étudiant, en formation	24h29	31h09	10h14

La durée consacrée à l'enseignement et à la formation sur une semaine est plus importante chez les femmes que chez les hommes, quelle que soit la tranche d'âge. A l'inverse, le temps consacré aux loisirs est plus important chez les hommes que chez les femmes, quelle que soit la tranche d'âge. On notera que c'est toutefois dans la tranche d'âge correspondant sans doute à la période d'activité la plus forte (25-49 ans), que le temps consacré aux loisirs est le plus faible. Ce constat se vérifie tant pour les hommes que pour les femmes. Cette période correspond également à

un moment de la trajectoire des individus où ceux-ci sont susceptibles d'être les plus investis dans leur vie familiale (enfants en bas âge) et professionnelle. Ce sont, par contre, les jeunes et les personnes âgées, en particulier de sexe masculin, qui jouissent de plus de temps pour se consacrer à leurs loisirs.

Le temps consacré aux déplacements se réduit avec l'âge, reflétant sans doute aussi la fin de la vie active. La durée des déplacements reste cependant plus importante chez les hommes que chez les femmes, excepté pour la tranche d'âge des 15-24 ans.

L'analyse des résultats sur la durée consacrée à la formation et l'enseignement selon le type de ménage est intéressante à plusieurs niveaux. Le tableau 6.4 illustre l'hétérogénéité des situations selon le type de ménage et le sexe du chef de ménage : les femmes consacrent davantage de temps au suivi de formations ou d'un enseignement, quel que soit le type de ménage envisagé. On peut cependant penser qu'une autre variable forte se cache derrière ces résultats :

l'insertion des femmes dans l'emploi. On constate que ce sont les femmes seules avec enfants qui consacrent plus de temps par semaine, en moyenne, au suivi de formations ou d'enseignement (1h43 pour les femmes seules avec enfant(s) contre 23 minutes pour les femmes en couple avec enfant(s)). La durée consacrée à la formation chez les hommes seuls avec enfants est également importante en comparaison avec la situation des autres types de ménages à chef masculin.

Famille et carrière professionnelle

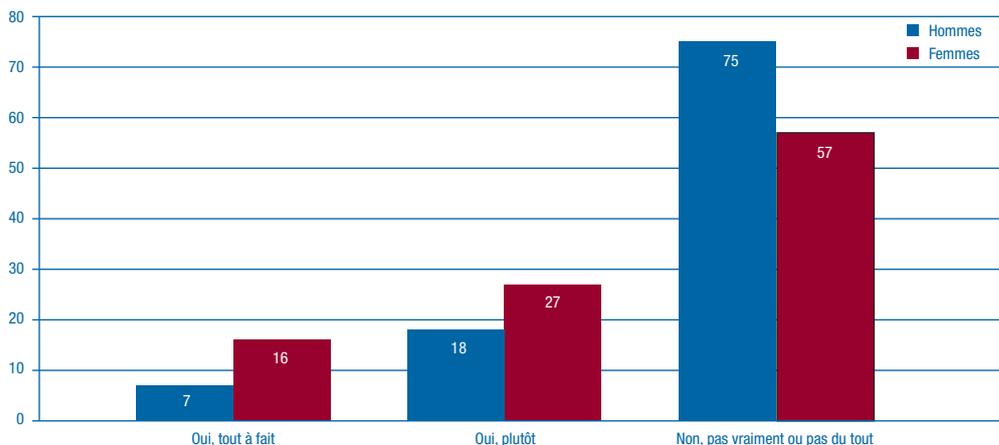
Le fait d'avoir des enfants a, dans certains contextes, des répercussions sur l'activité professionnelle. Les résultats d'une enquête récente réalisée auprès de plus de 1 000 salariés en Régions wallonne et bruxelloise révèlent que la vie familiale et le temps consacré à celle-ci peuvent constituer un frein dans la carrière professionnelle des femmes et des hommes. Une personne sur dix, en Régions wallonne et bruxelloise, estime que le fait d'avoir des enfants pénalise la

poursuite de sa carrière professionnelle et plus d'une personne sur cinq (22%) se dit « plutôt d'accord » avec cette idée⁷⁹. L'introduction de la variable « sexe » montre que les hommes ne sont pas à l'abri du problème de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle même si, comme le montre le graphique 6.1, les femmes restent plus confrontées que les hommes aux difficultés liées à cette conciliation de la vie familiale et de la carrière professionnelle.

Graphique 6.1

Le fait d'avoir des enfants pénalise-t-il la poursuite de votre carrière professionnelle?, en %

Source : FEC- Fondation Travail-Université, 2007 - Calculs : FTU



A la question: « le fait d'avoir des enfants pénalise-t-il la poursuite de votre carrière professionnelle ? », 16%⁸⁰ des femmes interrogées dans l'enquête ont répondu « oui tout à fait » contre 7% des hommes. Par ailleurs, plus d'une femme sur quatre, se déclare « plutôt d'accord » avec cette affirmation contre 18% des hommes. Si, au total, un homme sur quatre (les

modalités « tout à fait d'accord » et « plutôt d'accord » ayant été sommées) semble être concerné par la question de la difficile articulation entre vie familiale et carrière professionnelle, pour les trois quart d'entre eux, le fait d'avoir des enfants ne semble pas du tout pénaliser la poursuite de leur carrière professionnelle.

⁷⁹ A la question : « le fait d'avoir des enfants pénalise-t-il la poursuite de votre carrière professionnelle ? », 10% des répondants ont choisi la modalité « oui tout à fait » et 22% ont choisi la modalité « oui plutôt ». Pour plus d'informations sur les résultats de cette enquête, voir l'article de Patricia Vendramin : « Enquête temps et travail. Temps, rythmes de travail et conciliation des temps sociaux. » In Fondation Travail-Université. Centre de recherche Travail et Technologies. Namur, septembre 2007.

⁸⁰ Les résultats issus de cette enquête ont été arrondis à l'unité supérieure.

Organisation des temps sociaux

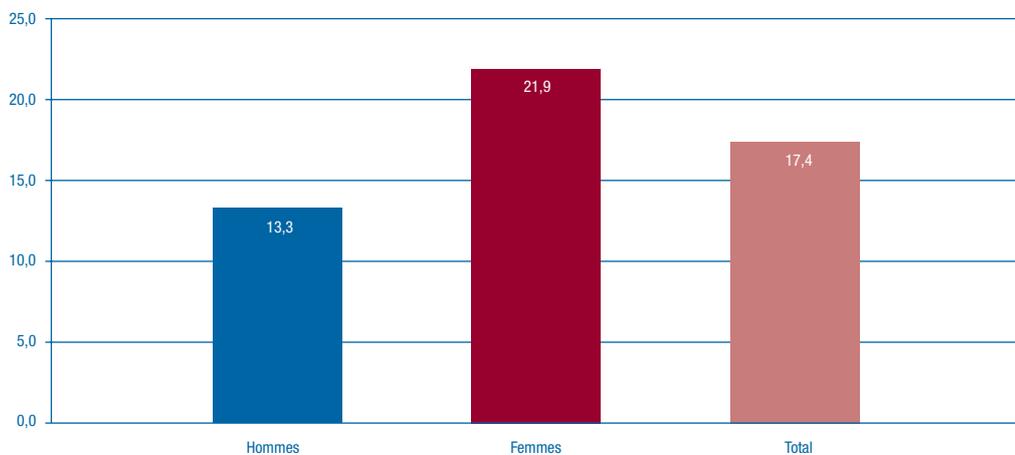
Après avoir envisagé la gestion du temps à partir de la notion de durée, notamment en comparant les temps sociaux des femmes et des hommes, il est utile de s'intéresser à présent à l'organisation et à la conciliation de ces temps sociaux. Une question de l'enquête Budget-temps, liée à l'appréciation subjective des personnes par rapport à la gestion du temps, permet d'aborder ce sujet. Elle est formulée

comme suit: «Lorsque vous considérez les tâches quotidiennes (travail, tâches ménagères, garde des enfants, etc.), vous sentez-vous débordé(e)?». Les résultats présentés dans le graphique 6.2 indiquent que l'articulation entre le travail, les tâches ménagères, la garde des enfants ... est une question qui concerne particulièrement les femmes.

Graphique 6.2

Pourcentage de personnes qui déclarent se sentir souvent débordées⁸¹ lorsqu'elles considèrent leurs tâches quotidiennes, en Wallonie, en 2005

Source : Groupe de recherche TOR, VUB (Vrije Universiteit Brussel)/SPF Economie



En Wallonie en 2005, plus d'une femme sur cinq déclare se sentir souvent débordée par ses tâches quotidiennes (travail, tâches ménagères, garde des enfants, etc.) alors que cette situation concerne seulement 13,3% des hommes interrogés. Ces premiers résultats confirment ceux observés précédemment en ce qui concerne la charge de travail totale (emploi, tâches domestiques, éducation des enfants ...) plus importante chez les femmes que chez les hommes.

L'analyse de la gestion des tâches quotidiennes selon le type de ménage révèle que les ménages avec enfants se sentent plus souvent débordés que les autres. Parmi les ménages qui se déclarent souvent débordés, un ménage sur deux est un ménage de deux adultes avec enfants. Au sein de ces ménages avec enfant(s), les femmes se sentent plus souvent débordées (33,8%) que les hommes (17,7%). Lorsqu'il n'y a pas d'enfant dans le ménage, on constate

que c'est d'abord au sein des couples que la gestion des tâches quotidiennes est la plus difficile (c'est-à-dire que les personnes déclarent être souvent débordées lorsqu'elles considèrent leurs tâches quotidiennes), en particulier les femmes. En toute logique, on observe que ce sont les personnes seules qui sont les moins nombreuses à se sentir souvent débordées.

Les résultats de l'enquête Budget-temps révèlent par ailleurs que les personnes qui se sentent plus souvent débordées sont également celles qui exercent une activité professionnelle. La situation des femmes et des hommes en emploi est cependant très contrastée : 30% des femmes qui travaillent à temps plein se sentent souvent débordées contre 16,5% des hommes de cette catégorie. Rappelons comme nous l'avons constaté précédemment, que les femmes, malgré leur activité professionnelle, assument la plus grande partie des tâches familiales et éducatives.

⁸¹ La catégorie « souvent » a été construite en regroupant les modalités « plusieurs fois par semaine » et « tous les jours ».

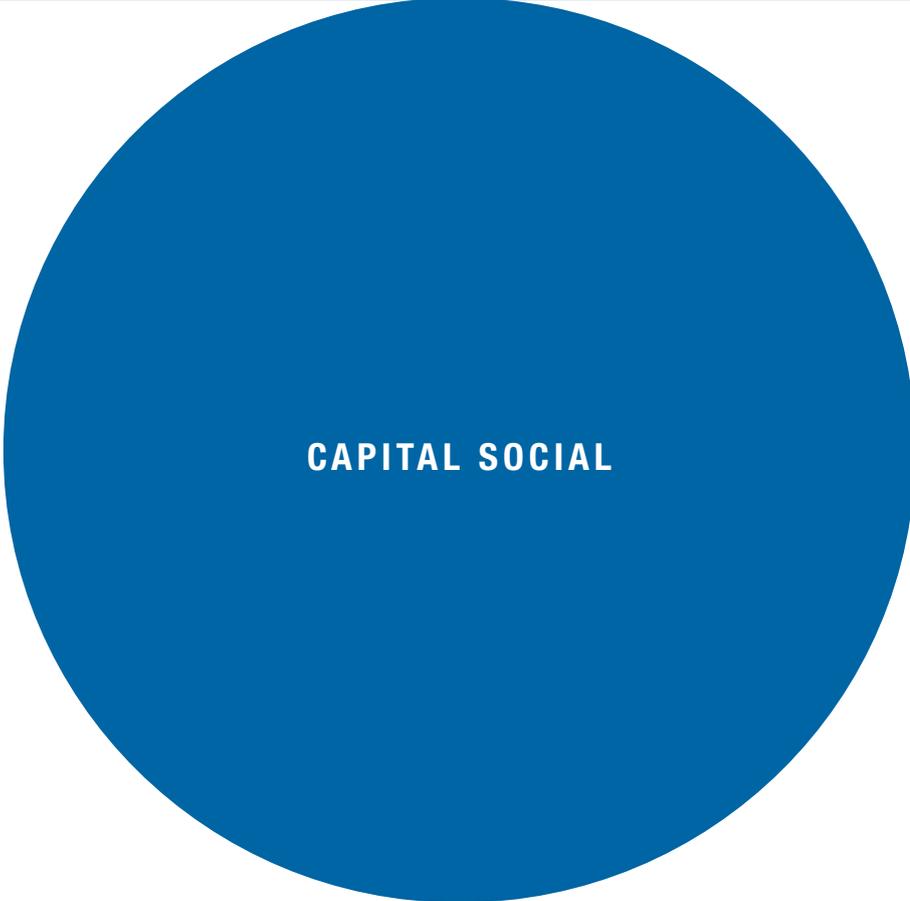
A la question de savoir si une réduction du temps de travail facilite, pour la femme, l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle, les résultats d'une étude récente réalisée par la FTU montrent que «le travail à temps partiel ne fait pas diminuer le pourcentage de personnes qui estiment surtout manquer de temps»⁸². La distinction entre les salariés à temps plein et à temps partiel se situerait, toujours selon cette étude, à d'autres niveaux de choix (notamment en ce qui concerne le manque d'argent pour les travailleurs à temps partiel). La difficulté dans la gestion des tâches quotidiennes ressentie par plus de 20% des femmes, si elle peut être expliquée par leur plus grande prise en charge des tâches domestiques et familiales, trouve également une explication dans l'articulation difficile entre le temps privé et le temps professionnel. Les grands changements qui ont touché ces dernières années le monde du travail ont principalement modifié l'organisation du travail, avec une importance

croissante du travail flexible, du travail intérimaire, des horaires atypiques ...

En 2005 en Wallonie, selon les résultats de l'enquête Budget-temps, 44% des personnes en emploi possèdent un horaire variable selon les journées de travail (c'est-à-dire que les heures de début et de fin de travail ne sont pas identiques chaque jour). Cette organisation «flexible» du travail ne semble pas toujours en adéquation avec les autres temps sociaux. Comme le souligne Patricia Vendramin dans un article sur le sujet, «(...) L'entrée massive et durable des femmes sur le marché du travail, la déstandardisation des rythmes de travail, le travail dans l'urgence, le sous-effectif permanent, comme la croissance des attentes qualitatives par rapport au travail ainsi que les souhaits de réalisation personnelle dans et hors travail sont autant de facteurs qui questionnent les modes traditionnels d'appréhension du temps de travail»⁸³.

⁸² Vendramin P. Enquête temps et travail. Temps, rythmes de travail et conciliation des temps sociaux, p.8

⁸³ Vendramin P. op cit, p. 5.



L'analyse des facteurs de précarité qui interviennent dans les différences entre hommes et femmes s'enrichit ici d'une approche originale à travers la notion de capital social. Le concept de capital social tente d'analyser et de mesurer les réseaux sociaux des individus et considère qu'au même titre que le capital économique, le capital culturel, l'ensemble des relations personnelles d'un individu est également un capital à inclure dans les ressources dont il dispose. Différentes facettes des principaux indicateurs du capital social ont été explorées, principalement sous l'angle de l'entraide, de la confiance, du bénévolat et, plus généralement, de l'insertion sociale. Les différences constatées entre hommes et femmes sur les dimensions du capital social prises en compte dans ce chapitre ne résistent pas toutes à une analyse multidimensionnelle qui intègre la valeur explicative du niveau de diplôme, de la situation sur le marché du travail ou de la situation familiale par exemple.

Il n'en reste pas moins important de signaler que les femmes sont plus nombreuses à dire qu'elles se sentent seules, quelle que soit leur situation familiale, et à dire qu'elles ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles se déplacent seules à pied la nuit. A l'inverse, elles sont moins nombreuses à signaler avoir été victime d'un acte de violence physique. Les hommes sont plus impliqués que les femmes dans des activités bénévoles, et, de manière générale, plus actifs dans des associations culturelles et sportives.

Par contre, dans l'enquête, les différences constatées entre hommes et femmes dans le degré de confiance dans les institutions et dans le sentiment d'égalité des chances sont plus en lien avec le niveau de diplôme qu'avec le genre. De même, les légers écarts observés dans les ressources disponibles en cas de besoin en dehors de la famille s'expliquent plus par les inégalités sur le marché du travail que par un effet du genre seul.

L'analyse a tenté d'établir les divergences mais aussi les ressemblances des attitudes, opinions et comportements des hommes et des femmes en rapport avec ces enjeux sociaux⁸⁴.

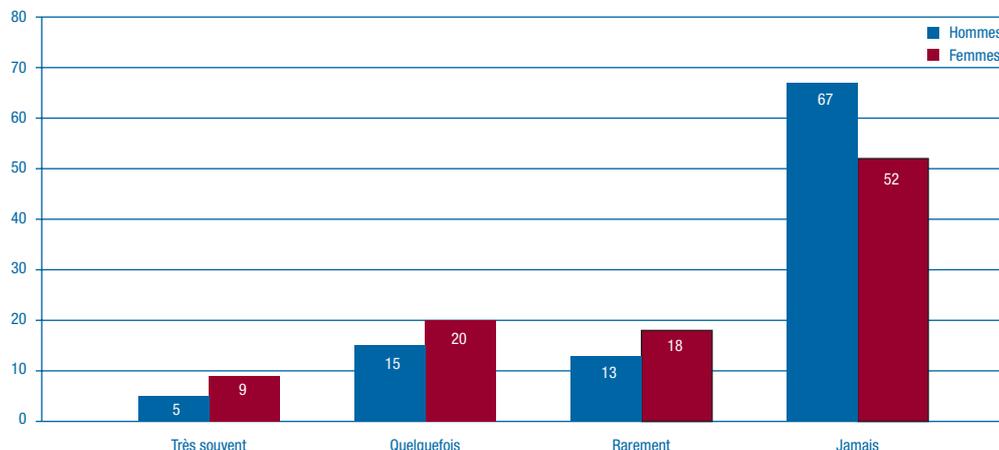
⁸⁴ La série d'analyses présentées ici se base sur la deuxième vague de l'enquête *Identité et capital social en Wallonie*. Cette enquête quantitative a été menée en 2007 auprès d'un échantillon probabiliste de 1 236 individus résidants en Wallonie. En Wallonie, la première recherche quantitative se basant sur le champ d'études du capital social a été menée conjointement par le CLEO-ULg et l'IWEPS en 2004. Les conclusions ont été publiées chez De Boeck au début de l'année 2006 : HOUARD (J.) et JACQUEMAIN (M.) (dir) *Capital social et dynamique régionale*, Bruxelles, De Boeck Université, 2006. Nous renvoyons le lecteur à cet ouvrage pour de plus amples développements sur les notions théoriques auxquelles il sera fait référence dans le cadre de ce chapitre.

Solitude

Graphique 7.1

Fréquence du sentiment de solitude selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS



Le sentiment de solitude affecte plus souvent les femmes que les hommes en Wallonie. Il est intéressant de souligner ici que la situation familiale, comme on s'y attendrait, est également déterminante pour expliquer ce sentiment. Assez normalement, ce sont les personnes seules, séparées ou veuves qui sont plus touchées par

la solitude. Cependant, hommes et femmes ne sont pas égaux dans le vécu qu'ils ont de ces situations familiales. Ainsi les hommes veufs ont une plus grande probabilité de se sentir seuls que leurs homologues féminines alors que les femmes célibataires semblent plus souvent souffrir de cette situation que les hommes.

Entraide

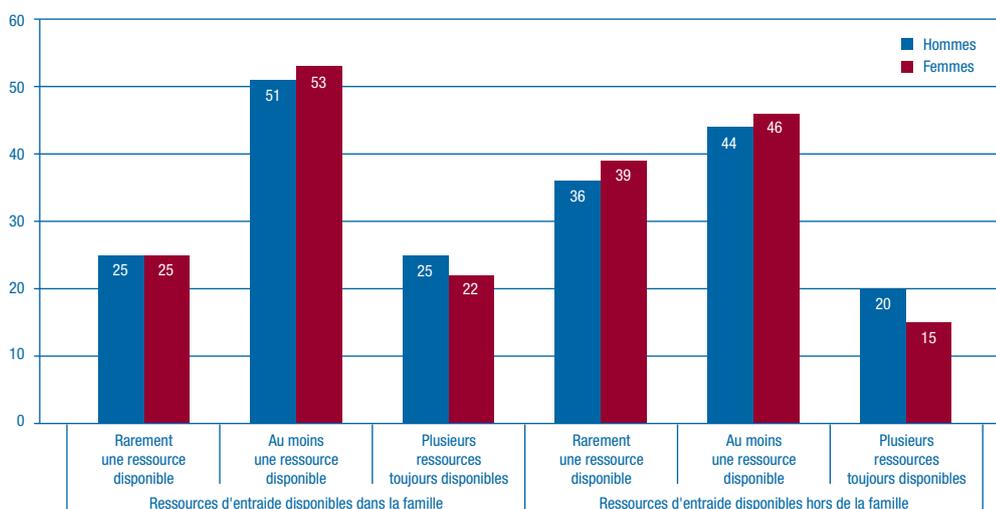
La situation des hommes et des femmes lorsqu'il s'agit de bénéficier d'une aide⁸⁵ au sein de la famille ne semble pas diverger de manière réellement significative⁸⁶, comme l'illustre le graphique 7.2. L'aide

potentielle apportée par la famille dépend par contre très étroitement de l'âge du répondant et diminue de manière significative lorsque l'âge augmente.

Graphique 7.2

Niveau de disponibilité des ressources d'entraide, dans la famille et en dehors de la famille selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS



⁸⁵ Les questions synthétisées par cet indicateur portent sur un ensemble de « petits coups de main » tels que se faire conduire, se faire héberger ou se faire prêter une petite somme d'argent en cas de besoin.

⁸⁶ Les tests d'inférence (Khi-deux) ne permettent pas d'écarter l'hypothèse d'indépendance.

Une légère différence existe toutefois entre les Wallons et les Wallonnes lorsqu'il s'agit de se faire aider par une personne extérieure à la famille: les femmes sont plus souvent dans une situation d'absence de ressource que les hommes. Il est intéressant de noter ici que ce constat n'est pas lié à l'âge du répondant mais le plus souvent à son insertion professionnelle ou à son niveau de diplôme. Une modélisation⁸⁷ de ces

facteurs révèle par ailleurs que ces deux composantes « absorbent » l'effet de genre⁸⁸. Ainsi, la disponibilité de ces ressources semble plus directement liée au statut professionnel du répondant qu'à son sexe. Les différences observées ici entre hommes et femmes sont donc plutôt le reflet de leur inégalité sur le marché de l'emploi.

Bénévolat

Au cours des douze derniers mois précédant la période d'enquête, près d'une personne interrogée sur quatre a consacré du temps à des activités bénévoles. Il s'agit là d'un indicateur important, au regard de la théorie du capital social, du (bon) fonctionnement de la société wallonne. Toutefois, hommes et femmes ne semblent pas, en Wallonie, s'impliquer dans le fonctionnement social de la même manière. Ainsi, les hommes, contrairement sans doute aux idées reçues, sont plus actifs que les femmes sur le terrain du bénévolat (29,5% ont déclaré avoir eu une activité en tant que bénévole, pour 24,3% des femmes). Ils sont également plus souvent que les femmes membres actifs d'association (qu'elles soient culturelles, sportives ou caritatives). Seule la sphère de la spiritualité (associations religieuses pour l'essentiel) voit un plus grand investissement féminin que masculin en Wallonie.

Nous avons pu vérifier par une approche intégrant plusieurs autres variables explicatives que cette distinction entre hommes et femmes n'est pas le fruit d'une ou de plusieurs variables cachées. En effet, le bénévolat est également lié au niveau de diplôme du répondant (les plus diplômés étant plus actifs) mais hommes et femmes d'un même niveau de diplôme restent significativement différents. La plus faible participation des femmes à la vie associative et aux activités de bénévolat est cependant à mettre en relation avec la question de l'emploi du temps des femmes et, en particulier, avec l'inégale répartition des tâches domestiques et familiales au sein du couple, laissant dès lors moins de temps, à ces dernières, pour des activités sociales, citoyennes ou de loisirs.

⁸⁷ Modélisation linéaire généralisée (log linéaire).

⁸⁸ Lorsque l'un ou l'autre des facteurs (diplôme ou activité) est intégré au modèle, la part de variance expliquée par le genre n'est plus significative.

Sentiment d'égalité des chances

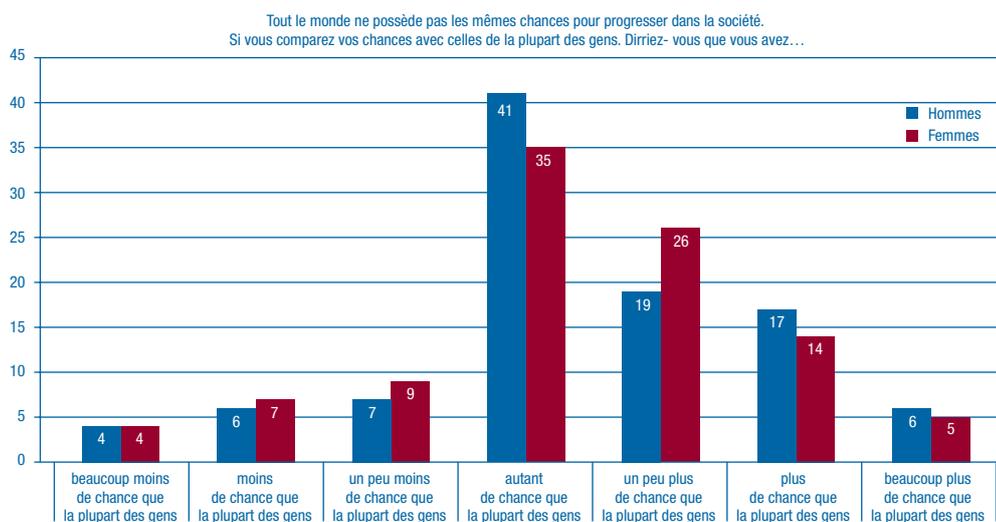
La thématique de l'égalité des chances est bien évidemment au cœur de la question du genre en sciences humaines et sociales. Mais qu'en est-il de la perception des acteurs eux-mêmes ? Les femmes pensent-elles réellement qu'elles ont moins de chances que les hommes pour progresser dans la société ? Le graphique 7.3 illustre le fait que cette question simple

n'amène pas nécessairement une réponse linéaire. En effet, nous observons que les femmes se distinguent significativement des hommes en la matière mais pas uniquement du côté négatif de l'échelle de réponse. Certaines d'entre-elles se sentent défavorisées alors que d'autres se trouvent des atouts que les hommes n'ont manifestement pas.

Graphique 7.3

Intensité du sentiment d'égalité des chances selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS



Une fois encore, l'examen plus attentif d'autres facteurs explicatifs nous révèle que les différences hommes-femmes n'apparaissent plus significatives lorsqu'on prend en considération le niveau de diplôme

du répondant⁸⁹. Dans ce cas-ci, l'éducation, plus que le genre, donne ou non confiance dans ses chances d'ascension sociale.

Confiance interpersonnelle

Une des questions « canoniques » du capital social porte sur la confiance interpersonnelle. Dans sa formulation habituelle, elle implique un degré de confiance « (...) dans la plupart des gens ». De nombreuses études montrent que cet indicateur est particulièrement sensible aux divergences culturelles. En Région wallonne, les hommes et les femmes tendent à accorder un niveau de confiance similaire⁹⁰ aux autres

individus. Ainsi une courte majorité (56,5%) des Wallons et des Wallonnes trouvent que l'on peut faire confiance à la plupart de gens alors que près de 11% ne sont pas du tout d'accord avec cette affirmation. Le graphique 7.4 illustre cette même similitude des attitudes des Wallons et des Wallonnes pour la confiance dans les relations personnelles (amis, famille).

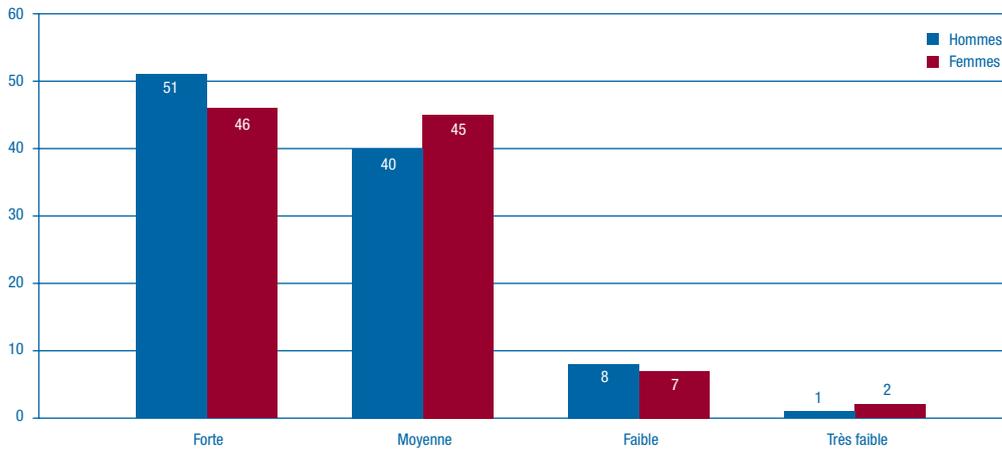
⁸⁹ Modélisation log-linéaire.

⁹⁰ Test de Khi-deux $p=0,388$

Graphique 7.4

Intensité de la confiance interpersonnelle selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS



L'indice de confiance dans ses relations personnelles est positif pour la très grande majorité des Wallons. Si les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à obtenir un score de confiance fort, à l'inverse, les femmes se positionnent à parts égales entre un indice fort et un indice moyen. Les proportions

d'hommes et de femmes qui ont un indice de confiance interpersonnelle faible sont équivalentes. Ici encore, les éléments déterminants de cette attitude ne semblent pas liés à des facteurs démographiques, économiques ou philosophiques.

Confiance dans les institutions

Contrairement à ce que nous avons pu observer pour la confiance interindividuelle, les attitudes des hommes et des femmes à l'égard des institutions paraissent diverger, comme l'illustre le graphique suivant.

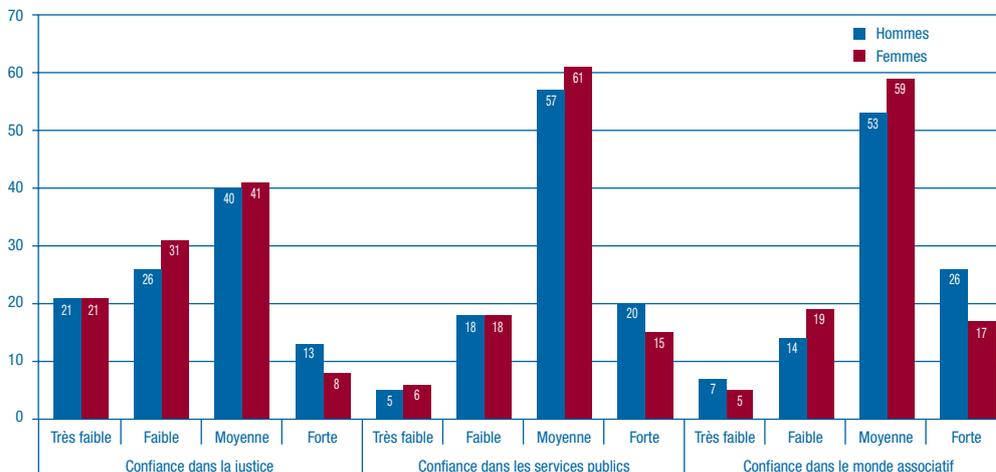
Les femmes en Wallonie sont en effet plus méfiantes vis-à-vis d'un certain nombre d'institutions. Il s'agit

particulièrement de la justice, des services publics et du monde associatif. Nous ne pouvons toutefois pas écarter ici l'hypothèse que cette plus grande méfiance n'est pas, en réalité, due au niveau d'éducation. En effet, l'effet de genre cesse d'être significatif lorsqu'il est associé au diplôme dans le cadre d'une approche multivariée.

Graphique 7.5

Intensité de la confiance dans la justice, les services publics et le monde associatif selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS

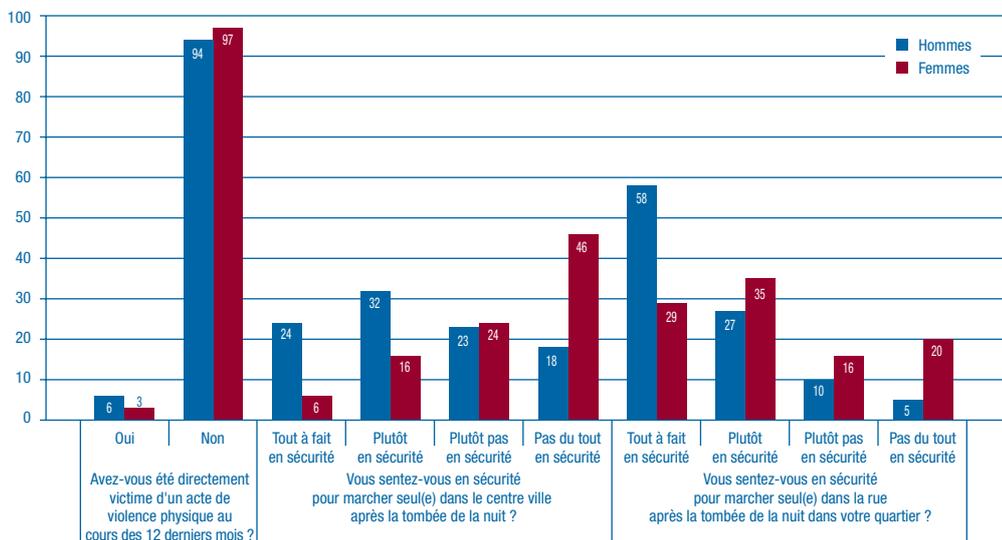


Sentiment de sécurité

Graphique 7.6

Episode de violence vécue et intensité du sentiment de sécurité dans le centre ville et dans le quartier selon le sexe, en Wallonie, en 2007, en %

Source : Enquête « Identités et capital social », 2007 - CLEO-ULg / IWEPS



Hommes et femmes apparaissent différents en Wallonie lorsqu'il s'agit d'aborder la question de la sécurité tant en termes de victimisation que de sentiment subjectif. Cependant, si les femmes se sentent plus de deux fois plus souvent que les hommes en insécurité lorsqu'il s'agit de circuler la nuit à pied dans le centre ville,

ce sont les hommes qui sont près de deux fois plus souvent victimes d'actes de violence que les femmes. La composante « genre » est ici très clairement le facteur le plus déterminant. En effet, si l'âge est également un facteur explicatif significatif, hommes et femmes restent différents tout au long de la vie.

CONCLUSION

L'objectif de cette brochure était d'analyser, sous différents angles, la situation des hommes et des femmes en Wallonie, en insistant particulièrement sur les facteurs de précarité.

Différents thèmes ont été abordés: la population, le marché du travail et l'enseignement, les revenus et la pauvreté, le logement, la santé, l'emploi du temps et le capital social. Pour chacun des thèmes envisagés, les risques de précarité que courent certains groupes d'individus (les jeunes, les femmes âgées...) dans certaines situations (familiale, professionnelle, économique...) ont été soulignés.

En matière de population, les chiffres présentés révèlent que si l'espérance de vie ne cesse d'augmenter au fil des générations, l'écart entre les sexes subsiste: en 2006, l'avantage des femmes est de 6,7 ans d'espérance de vie à la naissance. Ceci se traduit entre autres par une présence beaucoup plus importante des femmes parmi les isolés de plus de 65 ans. Elles sont également beaucoup plus à être à la tête d'une famille monoparentale (85,5% des ménages monoparentaux ont à leur tête une femme). Dans la population étrangère, il existe actuellement un relatif équilibre entre la part des hommes et des femmes; ce qui n'a pas toujours été le cas, l'immigration ayant subi d'importantes variations de genre en fonction des législations en vigueur.

La partie Regard sur les personnes étrangères a montré qu'en matière de précarités, certains individus ont tendance à cumuler les risques. Ainsi, en 2006, la situation des femmes étrangères sur le marché de

l'emploi est très fragile, en particulier pour les femmes qui ne sont pas originaires d'un pays de l'UE avec un taux d'emploi de 18,8% pour 42,9% dans la population des femmes étrangères UE et 49,8% chez les femmes belges. L'inactivité importante observée au sein de ce groupe de femmes peut être également synonyme de dépendance à l'égard du conjoint et de risque de précarité accru en cas de divorce ou de séparation.

La tendance à une élévation générale du niveau d'instruction de la population wallonne au fil des générations est plus nette pour les femmes que pour les hommes. Si 77,9% de la population féminine de plus de 65 ans n'a pas obtenu le diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, seuls 19,5% de la population féminine âgée de 25 à 34 ans sont dans ce cas. Chez les hommes, 62,8% des plus de 65 ans n'ont pas obtenu ce diplôme pour 25% de la tranche d'âge 25-34 ans. On observe par ailleurs que les filles sont plus nombreuses à poursuivre des études dans la filière générale et sont moins souvent en retard que les garçons. Le taux d'accès à l'enseignement supérieur des filles qui ont obtenu leur CESS est en moyenne supérieur de près de 7 points de pourcentage à celui des garçons. Cependant, les filles s'orientent plus souvent que les garçons vers l'enseignement supérieur de type court. La meilleure réussite scolaire des filles ne s'accompagne pas cependant, pour ces dernières, d'une meilleure insertion professionnelle.

Sur le marché du travail, les situations sont également contrastées. Alors que dans l'ensemble de la population, les femmes sont légèrement plus nombreuses que

les hommes (51,5% de femmes), elles représentent seulement 44,1% de la population active et 43,3% des personnes en emploi. Leur taux de chômage en Wallonie en 2006, mesuré selon le concept du BIT dans l'enquête sur les forces de travail, est de 13,5% alors qu'il est de 10,4% pour les hommes. Et quand les femmes ont un emploi, il est plus souvent à temps partiel (42,1% des femmes salariées travaillent à temps partiel contre 7% pour les hommes). La principale raison invoquée est liée à des motifs personnels ou familiaux alors que pour les hommes le fait de travailler à temps partiel serait principalement lié au fait qu'ils n'ont pas trouvé d'emploi à temps plein. Plus que les hommes, les femmes peuvent être considérées en « sous-emploi », dans la mesure où celles qui ne travaillent pas à temps plein seraient plus disposées à le faire que leurs homologues masculins.

Les inégalités de revenus subsistent. En 2005, en Wallonie, l'écart salarial entre les femmes et les hommes s'élève à 12% parmi les travailleurs à temps plein et à 26% parmi les travailleurs à temps plein et à temps partiel. Le cumul d'un taux de chômage plus élevé, de revenus moyens moins importants, d'une gestion de ménages plus atypiques et d'une présence plus importante parmi les seniors isolés, se traduit par un risque de pauvreté légèrement plus élevé chez les femmes (18%) que chez les hommes (16%). Les femmes âgées isolées sont particulièrement touchées par cette situation : près de 30% d'entre elles connaissent un risque accru de pauvreté. La situation également contrastée des femmes et des hommes en matière de pensions s'inscrit en réalité en continuité avec la situation inégale des femmes et des hommes sur le marché de l'emploi. En raison d'une carrière professionnelle plus courte, parce qu'interrompue le plus souvent pour des raisons familiales, en raison d'une rémunération moins importante que celle des hommes au cours de leur activité professionnelle, la pension des femmes demeure inférieure à celle des hommes et on les retrouve davantage bénéficiaires de certains types de pension. Si on se concentre sur les données administratives reprenant les bénéficiaires du revenu d'intégration social, on constate également une surreprésentation des femmes.

Les informations relatives au logement peuvent aussi être analysées sous l'angle du genre. On constate que si la majorité des habitants en Wallonie sont propriétaires de leur logement, les familles monoparentales et les personnes isolées — en particulier les hommes — sont plus de deux fois plus nombreuses que les couples (avec ou sans enfants) à être locataires de leur logement. Par ailleurs, les résultats 2006 de l'enquête SILC montrent clairement que les personnes qui sont locataires de leur logement courent un risque de précarité plus accru que les personnes propriétaires. En Wallonie, le risque de pauvreté des locataires est en effet trois fois supérieur (35%) à celui des propriétaires (12%). Enfin, en termes

de salubrité et de qualité du logement, l'enquête sur la qualité de l'habitat a révélé qu'en Région wallonne en 2007, tous statuts (propriétaires et locataires) et tous types de logement (publics, privés) confondus, plus de la moitié des mères seules (50%) vivent dans des logements dont la qualité est jugée moyenne à très mauvaise contre un gros tiers seulement (37%), si l'on considère les « autres ménages ».

Les hommes et femmes sont également touchés de manière différenciée par les aléas de santé. De manière générale en Wallonie, les femmes se sentent en moins bonne santé que les hommes, même si la différence a tendance à s'estomper entre 1997 et 2004. Elles souffrent deux fois plus de troubles dépressifs et affirment plus souvent avoir un jour songé au suicide. Soulignons cependant que le passage à l'acte demeure plus fréquent chez les hommes que chez les femmes. Le problème de la consommation abusive d'alcool touche près de trois fois plus les hommes que les femmes en Wallonie et les fumeurs sont surtout des hommes. Les données révèlent cependant un regain de consommation de tabac chez les femmes de 35 ans et plus.

L'analyse de l'emploi du temps confirme un certain nombre de stéréotypes : les hommes passent moins de temps aux tâches ménagères et familiales et en consacrent plus aux loisirs. Il est par contre plus intéressant de noter que les différences subsistent lorsqu'on se restreint aux personnes travaillant à temps plein et que le contraste est encore plus fort pour les travailleurs à temps partiel, les femmes qui travaillent consacrant presque deux fois plus de temps que les hommes aux tâches ménagères, familiales et aux soins des enfants. Elles perçoivent du reste plus souvent que les hommes le fait d'avoir un enfant comme pénalisant pour leur carrière professionnelle. Les statistiques révèlent également que les femmes, quelle que soit la tranche d'âge, passent plus de temps que les hommes dans les activités d'enseignement et de formation (particulièrement les femmes seules avec enfant(s)).

Une des originalités de cette publication est de comparer les hommes et les femmes à travers le concept de capital social à partir des résultats de l'enquête sur le capital social réalisée en Wallonie en 2007. On y constate que les femmes et les hommes se différencient en matière d'entraide, de confiance, d'engagement dans des associations, d'insertion sociale, mais que la plupart de ces différences (degrés de confiance non identiques dans les institutions, par exemple, ou différentes ressources disponibles en dehors de la famille en cas de besoin) sont liées à la formation, à l'insertion sur le marché de l'emploi, à la structuration des familles ou voire même à l'accumulation de plusieurs facteurs. Des contrastes subsistent cependant entre les femmes et les hommes même si on contrôle l'influence de ces variables. Ainsi, les femmes sont plus nombreuses à se sentir seules, quelle que soit leur situation familiale,

professionnelle..., à se sentir en insécurité lorsqu'elles se déplacent seules la nuit. A l'inverse, elles sont moins nombreuses à signaler avoir été victimes d'un acte de violence physique. Les hommes sont plus impliqués dans des activités bénévoles, et, de manière générale, plus actifs dans des associations culturelles et sportives.

Cette approche large de la situation des hommes et des femmes à travers la multiplication des points de vue confirme des différences attendues, en particulier sur le marché du travail et en matière d'emploi du temps. Elle révèle aussi que lorsqu'il y a des « poches » de précarité, les femmes y sont souvent plus représentées : les femmes âgées isolées, les femmes à la tête de familles monoparentales, les étrangères qui viennent de pays non européens sont ainsi particulièrement exposées. Ces chiffres confirment que l'égalité des chances et l'égalité de traitement restent des thématiques importantes qui doivent interpeller les autorités publiques, les employeurs, les preneurs de décision, tous les citoyens.

La disponibilité des données statistiques appelle également quelques commentaires. Le travail de collecte

de données a permis de rendre compte de la richesse des chiffres disponibles ; dans certains domaines, ils permettent en effet une analyse assez fine des réalités. Dans d'autres par contre, ils sont peu nombreux ou se révèlent parfois même inexistantes lorsque l'on cherche des données ventilées par sexe. Certaines thématiques restent alors difficiles à appréhender à partir de données pertinentes chiffrées, que ce soit via les données administratives ou les données d'enquêtes. Ainsi, le thème de la mobilité qui est central lorsque l'on traite de l'accès à l'emploi, ou encore de participation sociale et culturelle des femmes et des hommes reste, à ce stade, peu saisissable par les données chiffrées. La violence conjugale est un autre thème dont il est très difficile de cerner l'ampleur. La seule et dernière étude belge traitant de ce problème date de 1998 et présente une série de limites méthodologiques. Les données relatives aux dépôts de plaintes pour violences conjugales restent quant à elles difficilement accessibles et encore partielles à ce jour. En matière de collecte de données, on évoquera enfin la nécessité grandissante de pouvoir désagréger les données statistiques à un niveau infra régional, la précarité en milieu rural ne revêtant pas par exemple les mêmes contours que la précarité dans les grandes villes wallonnes.

MÉTHODOLOGIE

Enquête sur les Forces de Travail (EFT)

L'EFT est une enquête menée auprès d'un échantillon de ménages dont l'objectif est de ventiler la population en âge de travailler (15 ans et plus) en trois groupes (personnes ayant un emploi, chômeurs et inactifs), selon les critères définis par le Bureau International du Travail (BIT). Il s'agit d'une enquête coordonnée au niveau européen par Eurostat, ce qui permet de disposer de statistiques relativement comparables entre pays sur le volume, la structure et l'évolution de l'emploi et du chômage. Cette enquête permet en outre de disposer d'informations originales non disponibles via les données administratives (Onem, Forem, ONSS, INASTI...). Citons à titre d'exemples : les motivations du travail à temps partiel, la recherche par certains travailleurs d'un autre emploi, des données relatives aux chômeurs découragés (personnes souhaitant travailler mais qui estiment qu'aucun emploi n'est disponible)...

Relevons encore que dans cette enquête, les notions d'emploi et de chômage (définies selon les normes BIT) ne correspondent pas aux définitions administratives. Ainsi, par exemple, la notion de « chômage BIT » est indépendante d'une éventuelle indemnisation par l'Onem. Les personnes sont considérées en emploi si elles ont effectué, durant la semaine de référence, un travail rémunéré, en vue d'un bénéfice, même si ce n'est qu'une heure. Les personnes sont considérées au chômage si elles sont sans emploi, disponibles pour travailler et qu'elles recherchent activement un emploi.

Pour plus de renseignements sur la méthodologie et sur les résultats des enquêtes EFT, le lecteur est invité à consulter le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et information économique) : <http://www.statbel.fgov.be>

Datawarehouse « marché du travail et protection sociale »

Le Datawarehouse marché du travail et protection sociale vise à coupler les données administratives portant sur le marché du travail en provenance de différentes institutions de sécurité sociale, telles que l'Institut national d'assurances maladie-invalidité (INAMI), l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS), l'Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants (INASTI), l'Office national de sécurité sociale (ONSS), l'Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales (ONSSAPL), l'Office national de l'emploi (ONEM), l'Office national des Pensions (ONP), le Service des pensions du secteur public (SdPSP), le Fonds des accidents du travail (FAT), le Fonds des maladies professionnelles (FMP), le SPP Intégration sociale, les services régionaux de l'emploi et de la formation, etc. Les données provenant de ces différentes institutions sont rassemblées et couplées ensuite avec les données du Registre national et du registre de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale. Le couplage est réalisé sur la base du numéro d'identification de sécurité sociale qui correspond, dans la plupart des cas, au numéro de registre national des personnes. Afin

de garantir la cohérence des données, des opérations sont ensuite effectuées pour supprimer les doubles comptages. Le Datawarehouse «marché du travail et protection sociale» ne couvre pas l'entièreté de la population mais bien les individus (et les membres de leur famille) qui sont connus de l'une des institutions de sécurité sociale répertoriées à la Banque Carrefour. Le taux de couverture est estimé à plus de 95% de la population.

EU-SILC

EU-SILC (European Union - Statistics on Income and Living Conditions) est une enquête organisée par la Direction générale Statistique et Information économique du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie et par Eurostat. Elle porte sur les revenus et les conditions de vie et constitue un outil important permettant d'établir une cartographie de la pauvreté et de l'exclusion sociale, au niveau belge et au niveau européen. Elle a été organisée pour la première fois en 2004 et a pris le relais, en Belgique, de l'enquête PSBH. C'est à partir de cette enquête que l'on évalue notamment le taux de risque de pauvreté d'une population. Le seuil de pauvreté équivaut à 60% du revenu national médian équivalent. Pour l'enquête 2006, cela correspond au calcul suivant : 60% de 17 194 euros par an, ce qui équivaut, pour une personne isolée, à un seuil de 10 316,44 euros par an, soit 860 euros par mois. Il convient de préciser que c'est un seuil national, et non un seuil spécifique à la Wallonie, qui a été retenu afin d'avoir un référent de bien-être commun aux différentes entités du pays. Certaines faiblesses de la base de données doivent être gardées à l'esprit lors de l'exploitation des résultats. La taille d'échantillon optimale (afin de pouvoir mesurer le taux de pauvreté avec suffisamment de précision) a été calculée au niveau national. La précision des mesures régionales est inférieure à celle obtenue au niveau belge du fait d'échantillons de taille plus réduite. Enfin et peut-être surtout, il faut garder à l'esprit que la plupart des bases de données éprouvent d'énormes difficultés à prendre en compte les personnes qui connaissent l'extrême pauvreté (difficiles à localiser, à enquêter, à conserver d'année en année dans le panel). A la lumière de ces mises en garde, il faut donc envisager les résultats fournis avec beaucoup de prudence. Davantage qu'une mesure précise, les résultats présentés apportent un ordre de grandeur et une base de discussion pour l'analyse.

La méthodologie et les données de cette enquête sont disponibles sur le site du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et information économique): <http://www.statbel.fgov.be>

Enquête de santé

L'objectif principal de l'enquête de santé par interview est de donner une description de la santé de la population en Belgique et dans les trois régions du pays. Elle fournit des informations sur la santé telle qu'elle est perçue par la population elle-même. Cet outil a été utilisé pour la première fois en Belgique en 1997 pour parer au manque d'informations disponibles sur l'état de santé de la population et ses besoins en matière de soins. A ce jour, elle a été réalisée à trois reprises, en 1997, 2001 et 2004. La répétition à intervalle régulier de l'enquête permet de suivre l'évolution de la santé et des besoins de la population. C'est l'Institut Scientifique de Santé Publique qui est chargé de l'exécution de l'enquête. La Direction générale Statistique et Information économique ainsi que l'Université du Limbourg participent également à sa réalisation. Les thèmes abordés par l'enquête 2004 peuvent être regroupés en sept grands chapitres : état de santé, styles de vie, prévention, consommation de soins, santé et société, santé des personnes âgées et inégalités socio-économiques en matière de santé.

La méthodologie et les résultats de cette enquête sont disponibles sur le site de l'Institut Scientifique de Santé Publique : <http://www.iph.fgov.be>

Enquête menée auprès des services de médiation de dettes agréés en Région wallonne

Cette enquête est menée annuellement par l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement auprès des services de médiation de dettes agréés par la Région wallonne. Les médiateurs de dettes sont invités à compléter des questionnaires-types, sachant que chaque exemplaire doit se rapporter à un dossier traité en 2006 ou à un ménage en médiation. Les données utilisées dans cette brochure émanent de l'enquête 2006 et portent sur 2 196 questionnaires.

Le lecteur trouvera davantage d'informations sur la problématique du surendettement sur le site de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement: <http://www.observatoire-credit.be>

Enquête sur la qualité de l'habitat en Région wallonne

L'objectif de cette enquête, menée en 2006-2007, est d'avoir une vue d'ensemble de la situation du logement en Région wallonne. Elle fait suite aux enquêtes réalisées par l'Institut national du Logement au début des années 60, 70 et 80, ainsi qu'à l'enquête 1994-1995 de la Région wallonne. L'étude a été réalisée en face-à-face au sein de 6 000 logements tirés aléatoirement sur la base des listes du cadastre. La mission de récolte et de traitement des données a été confiée au bureau d'études SONECOM sprl par la Direction générale de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine du Ministère de la Région wallonne.

Pour plus d'informations sur cette enquête, consultez le site de la DGATLP : <http://mrw.wallonie.be/dgatlp>

Cartographie des retraites belges

Il s'agit d'une étude réalisée par la KUL en 2007, intitulée « Cartographie des retraites belges ». Cette étude a pu être réalisée grâce à la mise à disposition de la banque de données administratives Cadastre des pensions. L'intérêt de ce travail réside dans le fait que, pour la première fois, l'exploitation du Cadastre des pensions a permis d'esquisser une image complète et fiable de tous les retraités en Belgique ainsi que de leur pension légale pour l'année 2004.

L'étude est téléchargeable sur le site du SPF Sécurité sociale : <http://www.socialsecurity.fgov.be>

Enquête Budget-temps

Cette enquête menée par la TOR-VUB pour le compte du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie (Direction générale Statistique et Information économique) rassemble les données relatives à l'emploi du temps d'environ 4 000 ménages durant l'année 2005. Cette enquête suit un schéma harmonisé au niveau européen par Eurostat.

Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site : <http://www.vub.ac.be/TOR/menu/navigatie.php?item=nieuws&jaar=2008&page=2>

Enquête « Identités et Capital social en Wallonie »

Les enquêtes « Identités et capital social » ont pour objectif d'étudier comment les interactions entre les réseaux de sociabilité, les normes de coopération et le sentiment de confiance peuvent soutenir le processus de développement d'une région ou d'un pays⁹¹.

Elles ont été élaborées par l'IWEPS et le Centre d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège (CLEO-ULg) à la demande du Gouvernement wallon. La première enquête a été menée en 2004 et la seconde en 2007. En 2007, elle a été réalisée en face à face par la société TNS-Dimarso et portait sur un échantillon probabiliste de 1 236 Wallons âgés de 18 ans et plus.

⁹¹ Pour plus d'informations sur la présentation et la méthodologie de l'enquête, voir Houard J., Jacquemain M. (eds). Capital social et dynamique régionale. De boeck Université, Bruxelles, 2006.

POUR ALLER PLUS LOIN

Statistiques

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne. Volet statistique réalisé par l'IWEPS, 2007
- Gavray C., Ruyters C., Multidimensionnalité des facteurs de précarité. Articulation des risques et des fragilités d'existence. Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne, p.259-273
- Les chiffres-clés de la Wallonie. IWEPS, décembre 2007

» QUELQUES SITES INTERNET :

- Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS) : <http://statistiques.wallonie.be>
- Direction générale Statistique et information économique du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Énergie : <http://www.statbel.fgov.be>

Egalité hommes/femmes

» QUELQUES PUBLICATIONS :

- Les inégalités entre les femmes et les hommes : les facteurs de précarité. La documentation française, Paris, 2005
- Au féminin précaire. Comment les femmes vivent-elles la précarité aujourd'hui ? Editions Vie féminine, Bruxelles, 2006. <http://www.viefeminine.be>
- La réussite scolaire des femmes et des hommes en Europe. Note d'information de la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), Paris, février 2008

» QUELQUES SITES INTERNET :

- Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes : <http://www.cesrw.be> (page CWEHF)
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : <http://www.iefh.fgov.be>
- Direction de l'égalité des chances du Ministère de la Communauté française : <http://www.egalite.cfwb.be>
- Amazone : <http://www.amazone.be>
- Université des femmes : <http://www.universitedesfemmes.be>

Migrants

▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Débats belges pour une politique migratoire – Facts and figures, Fondation Roi Baudouin et Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CELCR), Février 2008
- Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique, CELCR et Groupe d'étude Démographique Appliquée (GÉDAP) – UCL, avril 2008
- Rapport 2007 du CELCR
- La pauvreté chez les personnes d'origine étrangère. Rapport d'une recherche à propos du lien entre « immigration » et « pauvreté », Fondation Roi Baudouin – CEDEM, octobre 2007
- Migrations internationales et population d'origine étrangère. Approches statistiques et démographiques, T. Eggerickx, A. Bahri, N. Perrin, 2006
- L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail, SPF Emploi, travail et Concertation sociale, 2007

▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- Fondation Roi Baudouin : <http://www.kbs-frb.be>
- Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CELCR) : <http://www.diversite.be>
- Centre d'Etudes de l'Ethnicité et des Migrations (CEDEM) : <http://www.cedem.ulg.ac.be>

Marché du travail

▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Maruani M., Meulders D., Chômage, sous-emploi et précarité : une comparaison européenne. Colloque Mage-Brésil, Marché du travail et genre, avril 2007
- Genderjaarboek 2007 - Steunpunt Werk en Sociale Economie, Leuven, 2007, 159 p.
- De Henau J., Meulders D. et al, Travail et maternité en Europe, conditions de travail et politiques publiques, intervention au colloque organisé à Liège le 16 octobre 2007 par le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes

▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- Le site du Steunpunt WAV : <http://www.steunpuntwav.be/view/nl/18767>
- Le site de la Banque Carrefour de la Sécurité sociale - Datawarehouse marché du travail et protection sociale : http://www.ksz-bcss.fgov.be/Fr/statistiques/stats_1.htm

Revenus et pauvreté

▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Rapport sur la cohésion sociale en Région wallonne, IWEPS, 2007
- L'écart salarial entre les femmes et les hommes en Belgique - Rapport 2008, Institut pour l'égalité des femmes et des hommes : <http://www.iefh.fgov.be>
- La consommation et le crédit aux particuliers. Rapport général 2006. Observatoire du Crédit et de l'endettement

▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- Direction interdépartementale de l'Intégration sociale du MRW : <http://cohesionsociale.wallonie.be>
- Direction générale de l'Action sociale et de la Santé du MRW : <http://socialsante.mrw.wallonie.be>
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale : <http://www.luttepauvrete.be>
- Observatoire du Crédit et de l'Endettement : <http://www.observatoire-credit.be>
- SPP Intégration sociale : <http://www.socialassistance.fgov.be>

Logement

▶▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Enquête sur la Qualité de l'habitat en Région wallonne, DGATLP, 2007
- Bernard N., Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer, CRISP, n°1970, Bruxelles, 2007
- Le logement en Belgique, Bruxelles, SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie, 2007

▶▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine (DGATLP) : <http://mrw.wallonie.bedgatlp>

Personnes âgées

▶▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Berghman J., Curvers G., Palmans S., Peeters H., Cartographie des retraites belges. Partie 1 : la protection offerte par la pension légale. KUL, 2007
- Rapport annuel du Conseil supérieur des Finances - Comité d'Etude sur le Vieillessement. Conseil supérieur des finances, juin 2007 ; téléchargeable à l'adresse suivante : http://docufin.fgov.be/intersalgr/hrfcsf/adviezen/PDF/vieillessement_2007_06.pdf

▶▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- SPF Sécurité sociale : <http://www.socialsecurity.fgov.be>
- Office national des Pensions : <http://www.rvponp.fgov.be>

Santé

▶▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Enquête de santé par Interview, Institut Scientifique de Santé publique, 2004
- Tableau de bord de la santé en Communauté française de Belgique – 2007. Service Communautaire en Promotion Santé « SIPES », Bruxelles, 2007

▶▶ QUELQUES SITES INTERNET :

- L'Institut Scientifique de Santé Publique : <http://www.iph.fgov.be>
- Observatoire de la santé et du social- Bruxelles : <http://www.observatbru.be/fr/>

Emploi du temps

▶▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Glorieux I., Minnen J., Van Tienoven T.P., L'emploi du temps en Belgique. Evolution de l'emploi du temps entre 1999 et 2005. TOR-VUB, 2008
- Glorieux I., Minnen J., Van Tienoven T.P., Une semaine en Belgique. Résultats de l'enquête 2005 sur l'emploi du temps en Belgique. TOR-VUB, 2008
- Vendramin P., Enquête Temps et travail. Temps, rythmes de travail et conciliation des temps sociaux. Fondation Travail-Université, septembre 2007

Capital social

▶▶ QUELQUES PUBLICATIONS :

- Houard J., Jacquemain M. (eds). Capital social et dynamique régionale. De Boeck Université, Bruxelles, 2006, 251 p.
- Jacquemain M. et al, Fédéralisme. Régionalisme. Affiliations, engagements, identités : l'exemple wallon. Ed. Pierre Verjans, Liège, 2005-2006, 157p.
- Fontaine S. et al, Premiers résultats de l'enquête 2007 sur le capital social et les identités en Wallonie. Les Brèves de l'IWEPS, 2008. Téléchargeable sur le site : <http://statistiques.wallonie.be>

LE CONSEIL WALLON DE L'ÉGALITÉ ENTRE HOMMES ET FEMMES

CRÉATION

Le CWEHF a été créé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 juillet 2003 (M.B. 18/08/03). Depuis janvier 2004, le CWEHF se réunit mensuellement.

MISSIONS

Le Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes « contribue à l'élimination de toute discrimination directe ou indirecte vis-à-vis des hommes et des femmes ». Il a notamment pour missions :

1. de formuler des avis et recommandations sur toute question relative à l'égalité entre hommes et femmes;
2. de proposer les moyens à mettre en œuvre pour accomplir cette mission;
3. de rendre des avis sur les mesures réglementaires;
4. de suivre la problématique de l'égalité entre hommes et femmes dans les autres niveaux de pouvoir.

COMPOSITION

L'article 6 de l'arrêté du 10 juillet 2003 prévoit que « le Conseil est composé de 25 membres effectifs et 25 membres suppléants » :

- 12 membres effectifs et 12 membres suppléants désignés par les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs ;

- 13 membres effectifs et 13 membres suppléants, désignés par le Gouvernement sur base de propositions faites par des associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes.

Les membres ont effectivement été désignés pour une première période de 4 ans par l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2003 (M.B.1.12.03). Ainsi, de janvier 2004 à janvier 2008, le CWEHF était composé des associations et organisations suivantes :

Pour les associations actives dans le domaine de l'égalité entre hommes et femmes :

Université des femmes, Flora (eff.) /Forma (suppl.), Femmes Enseignement Recherche ULG (FERUlg), Solidarité femmes et Refuges des femmes battues (eff.) / Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (suppl.), Femmes prévoyantes socialistes, Ligue des familles, Commission Une femme Un homme d'Ecolo, Conseil des femmes francophones de Belgique, Femmes réformatrices libérales, Conseil de la jeunesse d'expression française (CJEF), Fédération des initiatives locales pour l'enfance (FILE), Solidarité groupement social féminin libéral et Vie féminine.

Pour les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs: CSC, FGTB, EWCM, UWE et FWA.

La composition du CWEHF a ensuite été renouvelée pour une nouvelle période de 4 ans par l'arrêté du Gouvernement wallon du 31 janvier 2008 (M.B. 27.02.08). Depuis février 2008, ce sont les associations et organisations suivantes qui siègent au CWEHF :

Pour les associations actives dans le domaines de l'égalité entre hommes et femmes :

Flora (eff.) /Forma (suppl.), Conseil des femmes francophones de Belgique, Collectif contre les violences familiales et l'exclusion, Ligue des familles, Praxis, Femmes Enseignement Recherche ULG (FERUlg), Relais Hommes, Vie féminine, Femmes prévoyantes socialistes, Femmes réformatrices libérales (MR), Commission Une femme Un homme d'Ecolo, CDH, PS.

Pour les organisations représentatives des travailleurs et des employeurs: CSC, FGTB, EWCM, UWE et FWA.

AVIS

Depuis sa création, le CWEHF a rendu les avis suivants :

Avis A.751 sur le projet de Contrat d'Avenir pour les Wallons.

Avis A.770 sur le Plan Stratégique Transversal n°1 « Création d'activités et d'emplois ».

Avis A.771 sur le projet de réforme de la démocratie représentative au sein des pouvoirs locaux.

Avis A.772 sur la mesure de l'impact en termes d'égalité entre hommes et femmes, dans les notes au Gouvernement wallon.

Avis A.795 du 19 décembre 2005 sur l'articulation et la mise en œuvre des différents plans adoptés par le Gouvernement wallon (PST 1, 2 et 3 et « Plan Marshall »).

Avis A.823 du 26 juin 2006 sur le projet d'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et l'Etat fédéral relatif à la gestion administrative et financière des coordinations provinciales pour l'Egalité entre les femmes et les hommes et les avant-projets de décrets portant approbation de cet accord de coopération.

Avis A.837 du 23 octobre 2006 sur le projet de réforme de la fonction consultative.

Avis A.858 du 2 avril 2007 sur le Programme wallon de Développement rural 2007-2013.

Avis A.859 du 2 avril 2007 relatif à l'état d'avancement de la politique contre les violences conjugales en Région wallonne.

Avis A.860 du 2 avril 2007 relatif aux avant-projets de décret modifiant les décrets du 12 février 2004 relatifs au statut de l'administrateur public, en vue de promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes.

Avis A.878 du 18 juin 2007 – Recommandation à la Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, visant à soutenir la création d'une cellule dédiée aux questions de genre en matière de santé au sein du SPF Santé publique.

Avis A. 882 du 9 juillet 2007 relatif à l'avant-projet de décret modifiant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Avis A. 908 du 4 février 2008 relatif à l'avant-projet de décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination en ce compris la discrimination entre les femmes et les hommes en matière d'économie, d'emploi et de formation professionnelle, abrogeant le décret du 27 mai 2004 relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de formation professionnelle.

Avis du CWEHF n°14 du 12 juin 2008 relatif à la défédéralisation du Fonds d'équipements et de services collectifs (FESC).

Ces avis sont disponibles sur le site www.cesrw.be

SIÈGE ET CONTACT

Le CWEHF est ancré au siège du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) à Liège, un organisme de consultation et de concertation régional réunissant les interlocuteurs sociaux wallons (patrons et syndicats). Le secrétariat du CWEHF est assuré par le CESRW.

Plus d'information sur le CESRW et ses activités sur le site Internet : www.cesrw.be

Pour tout contact :

CESRW

Secrétariat du CWEHF (Mme Claude Gontier)

Rue du Vertbois, 13 C

4000 Liège

Tél : 04/232.98.11 (général)

04/232.98.30 (ligne directe)

Fax : 04/232.98.10

Courrier électronique : claud.gontier@cesrw.be

INSTITUT WALLON DE L'ÉVALUATION, DE LA PROSPECTIVE ET DE LA STATISTIQUE

CRÉATION

Organisme d'intérêt public créé par décret en décembre 2003, l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) a intégré trois structures: le Service des études et de la statistique (SES), service interne de l'administration wallonne mis en place en 1991, l'Observatoire wallon de l'emploi créé en 1998, et l'Observatoire de la mobilité créé en 2001.

MISSIONS

L'IWEPS est une institution publique wallonne d'aide à la décision qui met à la disposition des décideurs wallons, des partenaires de la Région wallonne et des citoyens, des informations prenant diverses formes. Etablies à partir de méthodes scientifiques, ces informations vont de la simple présentation de statistiques et d'indicateurs à la réalisation d'études et d'analyses approfondies dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement. L'IWEPS exerce également une fonction de conseil auprès du Gouvernement wallon en réalisant des études prospectives et, à la demande du Gouvernement, des exercices d'évaluation.

La mission de l'IWEPS est de nature scientifique : l'Institut contribue à l'amélioration des connaissances utiles à la prise de décision en Wallonie.

Pour réaliser ses missions, l'IWEPS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire d'une cinquantaine de personnes chargées des opérations qui mènent de la

collecte de données à leur exploitation. Ses activités se déclinent comme suit :

- centralisation, stockage, élaboration, traitement et diffusion de statistiques sur la région wallonne ;
- élaboration de plans pluriannuels de développement de statistiques régionales, collecte, lorsqu'elles n'existent pas, de données indispensables à la conduite de la politique régionale ;
- harmonisation et développement des concepts et méthodologies ;
- réalisation et coordination de recherches fondamentales et appliquées principalement dans les champs couverts par les sciences économiques, sociales, politiques et de l'environnement (bénéficiant d'un accès aux études commandées par les services administratifs ou le Gouvernement wallons) ;
- évaluation des actions, des projets, des politiques dans les domaines qui relèvent de la compétence du Gouvernement wallon ;
- réalisation d'études prospectives et prévisionnelles à court, moyen et long termes.

Les travaux de l'IWEPS sont suivis par le Conseil wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (CWEPS) qui exerce un rôle de conseil scientifique. Ce Conseil est composé des recteurs des universités francophones, de représentants proposés par le Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) et le Conseil wallon de l'environnement pour le développement durable, et de membres des corps scientifiques ou académiques des institutions d'enseignement universitaire ou supérieur ; soit une quinzaine de personnes désignées par le Gouvernement wallon.

SIEGE ET CONTACT

Plus d'information sur l'IWEPS et ses activités sur le site internet : <http://statistiques.wallonie.be>

Pour tout contact :
Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique

Rue du Fort de Suarlée, 1
B-5001 BELGRADE – NAMUR

Tél : 32 (0)81 46 84 11

Fax : 32 (0)81 46 84 12

info@iweps.be



*INSTITUT WALLON
DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA STATISTIQUE*